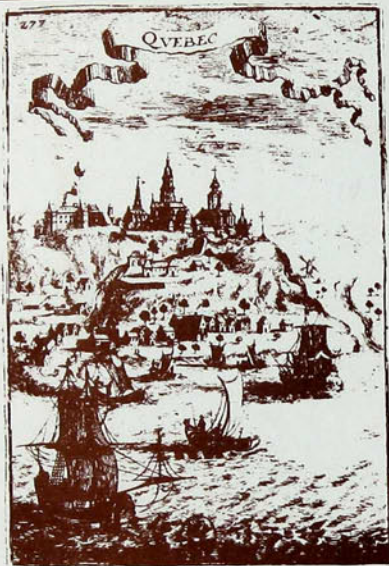


# Rapport du groupe de travail sur l'Institut d'histoire et de civilisation du Québec







Bibliothèque Nationale du Québec



James L. Laine  
Before  
1977



A32 A1

A29/IS

OFF

GROUPE DE TRAVAIL  
SUR L'INSTITUT D'HISTOIRE ET  
DE CIVILISATION DU QUEBEC

Au ministre des Affaires culturelles

Le groupe de travail sur l'Institut  
d'histoire et de civilisation du Québec  
a l'honneur de vous présenter son rap-  
port,

Guy Frégault, président

Fernand Dumont

Jean Hamelin

Maurice L'Abbé

Benoît Lacroix

André Morel

Noël Vallerand

Jean-Pierre Wallot

Maurice Fillion, secrétaire

Québec, le 21 février 1977.





RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

SUR L'INSTITUT D'HISTOIRE

ET

DE CIVILISATION DU QUEBEC





## SOMMAIRE

### Introduction

#### I SITUATION DE LA CULTURE AU QUEBEC

- 1 L'histoire: urgence d'un redressement
- 2 Autres urgences culturelles
- 3 La recherche

#### II LES TACHES NECESSAIRES - L'INSTITUT

- 4 Les tâches partagées
- 5 Fonctions et activités de l'Institut
- 6 L'Institut: structures et organisation

### Conclusion





## INTRODUCTION





## INTRODUCTION

Le document intitulé Pour l'évolution de la politique culturelle (Livre vert), publié le 26 mai 1976 par le ministre des Affaires culturelles, annonçait la création prochaine d'un groupe de travail chargé de préciser, avant la fin de 1976, si le projet d'établir un Institut d'histoire et de civilisation du Québec "est utile ou nécessaire, s'il est réalisable et à quelles conditions, et s'il peut susciter suffisamment d'intérêt et de confiance pour se situer au-dessus des contestations et des chapelles en emportant l'adhésion et la participation des meilleures ressources intellectuelles du Québec".

### 1. Formation du groupe de travail

L'arrêté en conseil No 2176-76, en date du 23 juin 1976, complété par celui du 21 juillet suivant (No 2505-76), constitua un groupe de travail formé de MM. Fernand Dumont, Jean Hamelin, Maurice L'Abbé, Benoît Lacroix, André Morel, Noël Vallerand et Jean-Pierre Wallot, sous la présidence de M. Guy Frégault; M. Mauri-





ce Filion s'en vit confier le secrétariat. Il lui donna mandat "de présenter des recommandations sur l'opportunité d'établir un Institut d'histoire et de civilisation du Québec" et le chargea "d'indiquer, s'il y a lieu, ce que pourrait être un tel institut et, notamment: son statut; son mandat; sa composition; son mode de fonctionnement; les pouvoirs qui lui seraient utiles ou nécessaires; la participation éventuelle des organismes, tant publics que privés, oeuvrant dans les secteurs de l'histoire, des sciences humaines et des sciences physiques".

Le décret du 23 juin 1976 contient ces deux attendus:

Que la connaissance des sources et des virtualités de sa culture est pour un peuple une condition indispensable de lucidité, de cohésion et d'épanouissement;  
Qu'il y a lieu de favoriser le regroupement des disciplines, des compétences et des moyens propres à faciliter au peuple québécois l'approfondissement et la mise à jour des tendances majeures de son évolution collective.

Le même arrêté porte que le Ve chapitre du Livre vert "constitue le cadre à l'intérieur duquel devra se réaliser le mandat confié au groupe de travail".



## 2. Le "cadre" du Livre vert

En raison de l'importance que prend ce texte par rapport aux réflexions et aux consultations du groupe de travail, il paraît indispensable d'en faire une brève analyse.

### a) Analyse des données

Il convient de retenir, au départ, que le Livre vert pose la question de l'Institut d'histoire. Alors que le chapitre III du document conclut à la création du Conseil de la culture, allant même jusqu'à en préciser "la composition possible", et que le chapitre IV prévoit cinq organismes - Régie du patrimoine, Société de gestion du patrimoine immobilier, commissions régionales, Commission de la Bibliothèque et des Archives nationales, Commission des musées du Québec -, le chapitre V subordonne la création d'un Institut à la qualité de la formule qui s'en dégagera ainsi qu'au consensus que le projet suscitera dans les milieux intéressés. D'autres chapitres du Livre vert tracent, ne serait-ce qu'en pointillé, une ligne d'arrivée; celui-ci ne tire qu'une ligne de départ.

Ce chapitre s'articule autour de deux considé-

rations principales. La première se fonde sur "l'absurdité qui fait que depuis quelques années l'histoire n'est pas ou est peu ou mal enseignée dans les écoles". Malgré le travail "qui fut fait depuis le chanoine Groulx", il existe partout des "lacunes évidentes", qu'il s'agisse de la recherche historique ou de la diffusion de ses résultats tant dans les milieux de l'enseignement que dans le grand public: "triste situation" qu'illustrent l'attitude de l'Etat à l'égard des Archives publiques, l'insignifiance des ressources mises à la disposition des historiens "professionnels ou amateurs" et la place mesurée à l'histoire dans l'enseignement et ses programmes.

D'autre part, poursuit le document, "le leadership des principaux foyers naturels de réflexion et d'orientation, dont les universités, semble se dissoudre peu à peu". Des objectifs à court terme sollicitent des énergies dispersées. Les "orientations politiques", sources de débats partisans, divisent "ce qui devrait s'additionner et se multiplier".

Le Livre vert souhaite modifier cette conjoncture par le recours à l'histoire et le retour à la "conscience collective". - L'histoire: politique cul-



turelle, avance le document, politique de l'éducation et grands projets collectifs sont hors de la portée d'un peuple "qui n'est pas profondément et fondamentalement uni par son histoire"; d'où la nécessité de prendre toutes dispositions utiles pour que ce peuple connaisse son histoire. - La conscience collective: il importe d'organiser "la rencontre, le dialogue, la confrontation et surtout l'échange permanent" entre des personnalités capables "d'évaluer objectivement et qualitativement l'état de la société" et "de devenir à la fois le symbole et le guide d'une conscience collective qui tend de plus en plus à disparaître"; d'où la nécessité de grouper les ressources intellectuelles et morales en état d'approfondir la réalité nationale et d'orienter la collectivité "en dehors des strictes exigences économiques, politiques et administratives".

Ainsi, passé, présent, avenir du Québec, voilà le champ de recherche, de réflexion et d'intervention proposé aux "quelques dizaines de personnes" que le signataire du Livre vert médite de regrouper pour réaliser "la synthèse permanente qui pourrait s'opérer entre l'histoire, la civilisation d'aujourd'hui et les ressources créatrices de la prospective".



Regrouper des personnes-ressources, mais comment ? Diverses formules d'institut peuvent se présenter. Si le Livre vert n'en retient aucune, il en exclut, d'entrée de jeu, quelques-unes.

Tout d'abord, déclare-t-il, il n'est pas question pour le ministère des Affaires culturelles "de se substituer aux universités". Il lui répugne tout autant de "remplacer les instituts, académies ou sociétés savantes par des créatures administratives".

En 1966, le Livre blanc commandé par Pierre Laporte "parle d'un Institut du Québec" formé, sur le modèle de l'Institut de France, de l'Académie canadienne-française et de trois autres compagnies vouées aux Sciences, aux Sciences morales et politiques et aux Beaux-Arts. Projet "irréaliste", estime le Livre vert, et qui "risquerait même de mettre en danger les efforts qui se font aujourd'hui au sein de quelques groupes de personnes courageuses pour atteindre ici et là une élévation de cette conscience collective qui nous fait largement défaut".

En revanche, il prévoit un corps assuré tant de "sa complète indépendance" que de "sa permanence" et ap-

te à "s'associer entre autres des historiens et des chercheurs universitaires en activité de même que des humanistes". A cet organisme, il serait loisible d'exercer une action directe ou indirecte, par lui-même ou "en collaboration avec le Conseil de la culture", dans de nombreux domaines de la recherche ou de la diffusion du savoir.

Les formules d'institut envisagées et exclues par le Livre vert ne laissaient guère au groupe de travail d'autre choix que d'imaginer un organisme d'un type inédit.

L'indication capitale fournie par ce document nous a paru être la suivante:

Il s'agit plutôt, ici comme ailleurs, de rendre un certain nombre de ressources publiques disponibles à ceux qui, dans leur milieu respectif, sont encore susceptibles de faire valoir que la connaissance scientifique, la réflexion, la connaissance de son histoire, le maintien de certaines valeurs intangibles sont encore, à côté de l'économie et des exigences matérielles irrépressibles, des sources d'orientation et de développement collectif.

En résumé, l'Institut se présenterait, d'après



ce document, comme un groupement - ni académie, ni société savante, ni établissement de type universitaire - de personnalités demeurant intégrées à leur milieu de travail et pouvant disposer de ressources publiques afin de (1) faire avancer les connaissances, en particulier celle de l'histoire; (2) faire valoir certains principes et promouvoir certaines valeurs; (3) contribuer à l'épanouissement de la collectivité québécoise en élargissant la notion de développement de manière à y inclure, outre les habituelles préoccupations économiques, les aspects socio-culturels de la condition humaine.

b) Aperçu des difficultés

Puisque les explorations et les recommandations dont peut faire état le présent rapport doivent se situer dans le "cadre" du Livre vert, il y a lieu, après avoir évoqué, comme nous venons de le faire, les limites qu'impose ce texte, d'examiner les finalités qu'il propose à un éventuel Institut. C'est là qu'apparaissent des difficultés considérables, ainsi qu'il ressort tant des études du groupe de travail que des consultations auxquelles il a procédé.



Le Livre vert, en effet, est à la recherche d'une "solidarité", d'une "cohérence", de l'unité "profonde et fondamentale" que la connaissance de l'histoire, lui semble-t-il, serait de nature à procurer aux Québécois. "Ce qui, signale-t-il, devrait s'additionner et se multiplier dans l'intérêt premier du Québec s'ignore, s'isole ou s'oppose." Pareille préoccupation inspire à plusieurs de la méfiance. Bien que favorable à la création d'un Institut, un correspondant nous fait observer que cet organisme "ne doit pas être un aréopage de monstres sacrés de la culture statuant de par la grâce de leur savoir sur les valeurs idéales que devraient promouvoir les Québécois s'ils veulent s'épanouir". Au cours de nos consultations, d'autres ont cru entrevoir dans le projet d'une "histoire monumentale du Québec" la menace lointaine, mais réelle, de la publication d'une histoire "officielle". Cela, même si le document ministériel reconnaît que, pour être utile, l'Institut projeté devra se voir garantir par la Loi "sa complète indépendance et sa permanence".

Il arrive que l'on juge ambigus les objectifs que le Livre vert poursuit à travers l'organisme dont il envisage l'établissement. L'idée de "conscience col-

lective" sur laquelle porte le paragraphe 224 soulève des questions, du fait, notamment, que, dans les quarante-huit lignes que compte ce passage, les mots "orientation" et "orienter" apparaissent six fois: fréquence assez remarquable pour n'être pas entièrement dépourvue de signification. L'insistance que met le document à souhaiter que l'Institut s'élève au-dessus des "contestations" et des "chapelles" fait appréhender quelque peu que la puissance publique ne soit tentée d'encourager l'émergence d'une artificielle unité de pensée.

Ces objectifs, il paraît difficile d'en réaliser la synthèse. Les considérations sur les champs d'étude, qui couvrent l'ensemble des manifestations et des domaines de la culture, y compris les sciences et les arts, voisinent, dans le chapitre V du Livre vert, avec des allusions précises à des disciplines déterminées, avec l'évocation de projets particuliers ainsi qu'avec des réflexions sur l'évolution de la société québécoise et la crise de conscience que celle-ci donne l'impression de traverser. Ces considérations, ces projets et ces réflexions, qui rayonnent dans des directions très diverses à partir d'un centre qu'il n'est pas toujours facile de situer avec certitude,



laissent dans une perplexité certaine les esprits qui s'appliquent à en approfondir le sens dans la perspective d'une action concertée.

Aussi, de même que le Livre vert exclut d'entrée de jeu quelques formules d'Institut, de même le groupe de travail, guidé à la fois par ses propres recherches et par le résultat de la consultation qu'il a ouverte, élimine les trois hypothèses suivantes:

A. L'"orientation" de la conscience collective: aucun groupement ne saurait prétendre à la direction de cette dernière; en revanche, il importe qu'elle puisse s'exprimer autrement que par des courriers du coeur, ou des "lignes ouvertes" et qu'existent des mécanismes d'animation et de consultation permanente propres à donner la parole à tous les milieux sociaux;

B. L'"orientation" de la recherche universitaire: le dirigisme déboucherait sur la stérilité. Cependant, outre que l'existence d'un centre

d'information sur les chantiers de recherche contribuerait à rapprocher les membres de la communauté scientifique et à stimuler la production de travaux importants, il nous semble que la recherche peut avec avantage comporter deux secteurs: un secteur libre, ouvert comme toujours à tous les projets, et un secteur planifié, aménagé pour accueillir des entreprises collectives, concertées, orientées; entre les deux secteurs, des distinctions, certes, mais nulle cloison étanche, nul passage interdit;

C. La création d'un Institut du Québec sur le modèle de l'Institut de France: bien que le Livre vert ne retienne pas ce projet, il reste difficilement concevable que l'Etat persiste à négliger des compagnies comme l'Académie canadienne-française et l'Académie des sciences morales et poli-



tiques, qui se sont formées spontanément et dont le développement reste gêné par un manque presque total de ressources.

En conséquence, il ne saurait être question que la création de l'Institut ait pour objectifs, même implicites, de décerner des diplômes, de drainer les fonds de recherche existants en vue de les utiliser lui-même ou de les redistribuer, d'organiser des opérations de recherche et de diffusion de nature à rivaliser avec celles qui se déroulent ailleurs et de promouvoir une "unanimité" factice soit au niveau des idées, soit à celui des méthodes, soit, enfin, à celui des champs d'activité.

On ne saurait davantage admettre que l'action d'un tel organisme ait pour effet d'amener l'intelligence québécoise à se replier sur elle-même: c'est au contraire par la participation à l'expérience internationale et par les comparaisons que celle-ci permet d'élaborer que le Québec aura chance de voir plus clair en lui-même, de comprendre son évolution collective, de voir où il se situe dans le monde contemporain, d'identifier, en ce qui le concerne, les

éléments d'une prospective valable: en un mot, de mettre en lumière les "sources et les virtualités de sa culture" ainsi que de mettre à jour les "tendances majeures de son évolution collective". Se comprendre n'est pas se renfermer. Se réaliser n'est pas s'isoler. S'il fallait désigner les causes du relatif sous-développement culturel dont le Québec cherche à se dégager, la première qui s'offrirait à l'observation impartiale serait la marginalité dans laquelle la réduction, déterminée par l'évolution historique, à la condition de minorité nationale, a donné à cette collectivité la constante tentation de se réfugier.

Il a donc fallu débroussailler le chantier. Les rencontres que le groupe de travail a organisées et les mémoires qu'il a reçus lui ont dans une large mesure facilité cette opération. Tous nos interlocuteurs en ont été d'accord: seul mérite d'être proposé un projet correspondant à des nécessités concrètes et à des besoins qu'il est urgent de combler. Si le besoin ne crée pas l'organe, il y a risque que celui-ci corresponde à des intentions d'ordre décoratif. Or, il ne s'agit pas d'enjoliver une situation, il s'agit de la transformer. Aus-



si, tout en restant dans le "cadre" du Livre vert, avons-nous senti la nécessité d'élaborer une problématique assez développée pour que puissent se formuler des réponses aux questions que pose le document ministériel et aux besoins qu'à la suite de ce texte nous avons cru identifier.

c) Identification des besoins

Avancer que le Québec est en situation de crise semble aussi juste que banal. Définir cette crise comme une crise de conscience, c'est à la fois en marquer la profondeur et risquer d'en réduire les dimensions.

Il ne serait pas exagéré, croyons-nous, de reconnaître comme critique la conjoncture dans laquelle nous nous trouvons plongés à la fois au niveau de la structure sociale et à celui de la culture proprement dite. D'une part, il suffit d'évoquer la fragilité, l'étroitesse et la dépendance de nos assises économiques; l'ambiguïté d'un cadre géographique perçu à la fois comme patrie et comme division administrative; l'altération excessivement rapide du cadre de vie, conséquence d'une urbanisa-

tion sauvage; le fléchissement démographique; le réalignement des forces sociales; la mise en question (exceptionnelle en Amérique du Nord) des institutions politiques. D'autre part, il se révèle impossible de ne pas signaler: l'effondrement de la religion traditionnelle sans que se dégagent clairement des valeurs de remplacement; l'instabilité linguistique; l'ignorance apparemment planifiée de l'histoire. Plus que d'une crise de conscience, plus même que d'une crise de culture, le Québec semble être le lieu d'une crise de civilisation.

En raison même de sa nature, une crise de civilisation se développe sur de vastes espaces géographiques. Elle n'est donc pas exclusive au Québec. Le Québec a subi les contrecoûts de toutes les commotions qui ont ébranlé le monde depuis vingt ans. Il n'est pas sans signification que le mot "contester" et ses dérivés, sans parler d'"aliénation", de "colonisation" et de l'expression "société de consommation", se soient implantés aussi aisément dans notre vocabulaire: d'une part, la mode ne suffirait pas à expliquer leur fortune et, d'autre part, il reste que nous ne les avons pas inventés. Nous sommes atteints par un mouvement mondial; mais, si nous



le sommes si profondément, c'est que notre évolution historique nous prédispose à l'être.

Surmonter une crise d'une telle ampleur exige plus qu'un acte de volonté et plus, évidemment, que l'élaboration et la mise en application rapide d'un programme politique. A peine de se payer d'illusions et de se préparer des lendemains pénibles, il est essentiel de rencontrer cette crise à la hauteur de l'intelligence. Il faut la comprendre avant de l'estimer soit insoluble, soit réductible à une solution simple. En vue, donc, de faire face aux besoins auxquels il a été fait allusion plus haut - besoins qui ont ceci de caractéristique qu'ils ne s'additionnent pas, mais se composent - il est extrêmement important que la puissance publique, les grandes institutions, les mouvements sociaux s'efforcent de mettre les Québécois en présence d'eux-mêmes et en face de leur avenir. L'Etat, notamment, devrait de toute urgence adopter un certain nombre de mesures à cet égard.

### 3. Activité du groupe de travail

Le groupe de travail a organisé son activité

conformément aux dispositions de l'arrêté en conseil du 23 juin 1976 et aux orientations formulées par le Livre vert. Il a tenu treize réunions, représentant un total de seize jours de délibérations, entre le 21 juin 1976 et le 29 janvier 1977.

Le 21 juin 1976, MM. Fernand Dumont, Jean Hamelin, André Morel, Jean-Pierre Wallot et Guy Frégault ont, à Montréal, un entretien préliminaire avec le ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Paul L'Allier. Celui-ci répond aux demandes d'éclaircissements de ses interlocuteurs et s'engage à publier, dès qu'il le recevra, le rapport qu'il attend d'eux et de leurs collègues.

Nommé secrétaire du groupe de travail le 23 juin, M. Maurice Fillion entreprend tout de suite des démarches en vue d'obtenir des locaux et un budget de fonctionnement. Le 23 août, l'équipe peut emménager dans les bureaux qui lui sont assignés, au 12, rue Sainte-Anne, à Québec. Administrées, comme ses locaux, par le ministère des Affaires culturelles, les ressources financières dont elle disposera lui sont accordées en vertu d'une décision du 17 août 1976.

Le groupe de travail prend contact avec les mi-



lieux intéressés à l'étude dont il est chargé; il le fait en organisant des rencontres, en diffusant un questionnaire et en ouvrant une correspondance.

Etant donné que, selon le Livre vert, "pour être utile, un Institut d'histoire et de civilisation du Québec devrait[...]s'associer entre autres des historiens et des chercheurs universitaires" et que l'organisme dont il y a lieu d'envisager la création prend assez tôt le caractère d'un établissement péri-universitaire dans l'esprit du groupe de travail, des membres rencontrent, le 9 octobre 1976, l'Institut d'histoire de l'Amérique française réuni en congrès à Sherbrooke; le 19 octobre, un groupe de professeurs de l'Université Laval; le 22 octobre, des enseignants attachés aux Constituantes de l'Université du Québec; le 29 octobre, des universitaires de la région de Montréal et, le 10 novembre, des professeurs de l'Université de Sherbrooke. Outre les membres de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, les personnalités qui prennent part à ces divers entretiens représentent les disciplines suivantes: langue et littérature françaises, littérature québécoise, philosophie, géographie, histoire, droit, service social, sociologie et ethnologie.

Un questionnaire de consultation est confectonné au début de septembre 1976, adopté par le groupe de travail le 18 du même mois<sup>1</sup> et diffusé à compter de la semaine du 20 septembre. Le groupe de travail souhaiterait qu'une annonce fût insérée dans la presse en vue d'atteindre tous ceux que le projet d'Institut peut intéresser, mais, pour des raisons budgétaires, le ministère des Affaires culturelles ne s'estime pas en mesure de donner bonne suite à cette proposition; quelques journaux, cependant, consentent à publier un communiqué indiquant que ce questionnaire est disponible. Le secrétaire du groupe de travail en a expédié 1 162 exemplaires aux personnes, institutions et groupements suivants: membres du Gouvernement québécois, chefs des groupes parlementaires, sous-ministres de l'Education et des Affaires culturelles, recteurs d'Université, directeurs de l'I.N.R.S. et de grandes Ecoles (Polytechnique, H.E.C., E.N.A.P., Institut de technologie supérieure), directeurs des départements d'histoire et de sciences sociales tant dans les Universités que dans les C.E.G.E.P., Conseil

<sup>1</sup> Reproduit en annexe avec les pièces qui y ont été jointes.



supérieur de l'Education, Conseil des universités, directeur de l'Enseignement collégial; diverses personnalités des milieux artistique, littéraire et religieux; centrales syndicales: U.P.A., C.S.N., F.T.Q., C.E.Q., C.S.D.; sociétés d'écrivains, d'artistes, compagnies de théâtre, associations de musiciens, orchestres, sociétés de musique, centres d'art; journalistes et media d'information; maisons d'édition; sociétés scientifiques et sociétés nationales: Institut d'histoire de l'Amérique française, Société des professeurs d'histoire du Québec, A.C.F.A.S., Académie canadienne-française, Académie des sciences morales et politiques, diverses sociétés historiques, Sociétés Saint-Jean-Baptiste, Ligue d'action nationale, A.C.E.L.F.; institutions économiques et financières: coopératives d'épargne et de crédit, banques, Chambres de commerce, sociétés de fiducie, grandes entreprises; musées d'Etat et musées privés; organismes relevant du ministère des Affaires culturelles: Commission des biens culturels, Archives et Bibliothèque nationale, direction générale du Patrimoine; organismes fédéraux: Archives publiques, Héritage Canada, Parcs Canada... Par suite de grèves dans des établissements universitaires, puis en raison de délais appor-

tés, indépendamment de la volonté du groupe de travail, à la diffusion du communiqué annonçant le questionnaire, l'échéance déterminée pour la rentrée des réponses à celui-ci a dû être reportée du 1<sup>er</sup> au 10 novembre 1976, puis de cette date à la fin du même mois. A la suite de cette consultation, le groupe de travail a reçu 57 mémoires exprimant soit des réflexions individuelles, soit l'avis d'un groupement ou d'une institution<sup>1</sup>.

En plus d'organiser des entretiens et d'expédier le questionnaire, le président et le secrétaire du groupe de travail ont engagé une correspondance avec des services gouvernementaux et des universités en vue d'obtenir des précisions, notamment des renseignements d'ordre financier, sur leurs programmes de recherche. Le 14 juillet 1976, une lettre est expédiée à douze ministères québécois. De plus, à la demande du président, le Directeur général du Bureau de la science et de la technologie (ministère de l'Education), M. Michel Slivitski, a procuré au groupe de travail une documentation d'une grande utilité.

<sup>1</sup>On en trouvera la liste en annexe.



Le secrétaire a fait des demandes analogues aux sept universités québécoises (Bishop, Concordia, Laval, McGill, Montréal, Sherbrooke, Université du Québec) et à sept universités canadiennes (Alberta, Carleton, Colombie-Britannique, Queen's, Simon Fraser, Toronto, Waterloo). Enfin, il est entré en rapport avec sept organismes fédéraux: le Conseil des arts du Canada, le Conseil national de recherches, Héritage Canada, le Conseil économique du Canada, le Musée de l'homme et Parcs Canada.

De toutes les communications verbales ou écrites dont le groupe de travail a bénéficié, trois concluent à l'inutilité de créer un Institut; les autres font état d'un avis favorable. Cet avis s'accompagne de considérations, de mises en garde, d'information et de propositions dont les nuances apparaissent en filigrane dans maintes pages du présent rapport.

#### 4. Perspectives du rapport

Ce rapport comprend deux parties: l'une, consacrée à la situation culturelle du Québec; l'autre, aux moyens de combler les lacunes que révèle un exa-

men de cette situation.

Il fallait partir de la réalité. La considérer dans sa totalité n'était pas possible, vu les limites (de temps, de moyens...) qu'un souci élémentaire d'efficacité imposait, de toute évidence, à notre travail. Du reste, les enquêtes de quatre ans, trop minutieuses pour ce qu'elles ont de global, trop globales pour ce qu'elles ont de minutieux, n'aboutissent que rarement, des expériences répétées le prouvent, à des synthèses réalistes, inspiratrices de politiques conformes à de réelles nécessités.

De ces nécessités, nous avons cherché à prendre la mesure et à considérer la nature à l'aide d'un certain nombre d'indices. Le premier que nous avons retenu est la décadence de l'enseignement de l'histoire, sur quoi le Livre vert insiste avec raison. Il ne nous a pas paru suffisant, toutefois, d'y faire allusion et de la dénoncer. Nous avons cru indispensable d'étudier d'abord sur le mode quantitatif la dégradation de cet enseignement (sauf au palier universitaire, où le problème est surtout celui de la recherche), puis d'identifier le courant d'idées dont



elle semble procéder.

Malgré la profondeur de sa signification et bien que notre mandat nous ait amenés à lui accorder une attention toute spéciale, la crise de l'enseignement de l'histoire a pris à nos yeux l'aspect d'une urgence culturelle liée à d'autres urgences du même ordre. Parmi celles-ci, au premier rang, nous avons reconnu la crise linguistique qui secoue le Québec. Que le Livre vert ne s'y arrête guère, cette omission ne tient qu'à l'implantation de structures administratives dont l'effet malheureux a été, depuis cinq ans, d'isoler la politique linguistique du vaste ensemble vivant que devrait constituer une politique de la culture.

Avec la langue et l'histoire, ce sont les assises d'une culture qui sont en cause. Précisément, la société québécoise s'est montrée, en 1961, préoccupée de culture en faisant intervenir la puissance publique dans le dessein, déclarait alors la loi constitutive du ministère des Affaires culturelles, de "favoriser l'épanouissement des arts et des lettres dans la province et leur rayonnement à l'extérieur". Là, la faiblesse de l'Etat s'est manifestée. Car, au fond,

il s'agissait moins de privilégier "les arts et les lettres" que de doter la collectivité de l'armature qui lui manquait - au moment où ses structures traditionnelles commençaient à céder - pour soutenir son existence comme groupe humain conscient de son identité. Ici, trois indices se sont imposés à notre attention: l'action culturelle (au sens restreint de l'expression), la recherche appliquée aux humanités et la recherche scientifique. Dans ces trois champs d'activité, nous constatons, en premier lieu, que les moyens mis en oeuvre par le gouvernement québécois restent pauvres et insuffisants; en second lieu, qu'ils sont largement dépassés par ceux que déploie, en terre québécoise, le gouvernement central.

La première partie du rapport mesure, au moyen des indices que nous venons d'énumérer, la fragilité des positions culturelles du Québec. La seconde s'applique à signaler quelques-unes des tâches qu'il faut, à notre avis, entreprendre pour les renforcer. Tout d'abord, le réalisme nous commande d'insister sur un point: le travail à faire est trop complexe et trop étendu pour qu'une institution puisse s'en charger seule. D'où la nécessité de distinguer entre les tâ-



ches qu'il s'impose de partager entre divers organismes et celles qu'il serait pratique de confier à un institut spécialisé. Cette distinction, cependant, nous l'apportons dans l'intention expresse de marquer le plus fortement possible le caractère collectif du grand effort qu'il s'agit d'engager; nous emprunterions volontiers la formule fameuse: distinguer pour unir.

Les tâches dont nous recommandons le partage devraient, selon nous, se centrer sur cinq objectifs: la solution du problème linguistique, le relèvement de certains enseignements fondamentaux (notamment, ceux de l'histoire, de la géographie et du français), l'élaboration et la mise en place d'une politique scientifique, l'aménagement de dispositifs de consultation à tous les niveaux de l'opinion et, enfin, l'adoption de mesures au moyen desquelles la collectivité pourrait bénéficier des réserves d'expériences et de savoir que renferment certaines institutions privées, en particulier les Académies, qu'il conviendrait de reconnaître, de regrouper et de revivifier, quitte à en modifier le statut et l'organisation.

Après, ou plutôt en même temps que les tâches

à partager, se sont définies dans notre esprit celles qu'il y aurait lieu d'assigner à un Institut québécois de recherche sur la culture. Pareille matière risque-t-elle de paraître trop mince ? Oui, si on allait la confondre avec le domaine forcément étroit, malgré tout, d'une administration gouvernementale. Non, si, prononçant le mot "culture", on a en vue, pour reprendre provisoirement une énumération de Lucien Febvre, la vie des hommes, "toute leur civilisation matérielle et morale, [. . .] toute l'évolution de leurs sciences, de leurs arts, de leurs religions, de leurs techniques et de leurs échanges, de leurs classes et de leurs groupements sociaux<sup>1</sup>". Cette notion sera d'ailleurs mise à jour et précisée dans les deux derniers chapitres. Fonction de recherche, d'abord, puisque la recherche québécoise manque d'assises et de développement et que c'est là l'idée à laquelle nous reconnaissons la plus haute importance et la plus grande fécondité - si le Québec ne rencontre pas à la hauteur de l'intelligence les problèmes qu'il doit résoudre, il en sera écrasé: nous en marquons l'essentielle nécessité dans le

<sup>1</sup>La Terre et l'évolution humaine (Paris, 1922; réimpression de 1970), p. 69.



nom même que nous proposons de donner à l'Institut dont nous recommandons l'établissement. Cette fonction, nous la voyons appelée à s'exercer sur la nature de la culture québécoise et sur le développement culturel du Québec. S'y greffent naturellement un travail d'inventaire, de concertation, d'animation, de diffusion et, le cas échéant, de conseil.

Dans cette perspective, l'Institut aura le souci de s'insérer d'une certaine façon dans la société québécoise et il sera doté de structures dont la description clôt le dernier chapitre de notre rapport.

PREMIERE PARTIE

SITUATION DE LA CULTURE AU QUEBEC



## PREMIERE PARTIE

### SITUATION DE LA CULTURE AU QUEBEC

Il importe, avons-nous dit, de partir des besoins que révèle une observation attentive de la situation de la collectivité québécoise. Au recul qu'enregistre l'histoire dans les programmes d'enseignement, le Livre vert relie la disparition de la "conscience collective", qui aurait pour conséquence un défaut d'unité caractérisé par la "promotion d'intérêts sectoriels".

Conscience: "perception plus ou moins claire des phénomènes qui nous renseignent" sur notre être, notre mentalité, nos comportements; aussi, "sentiment du devoir, moralité". Affirmer que, sur le plan collectif, notre conscience "tend de plus en plus à disparaître", c'est vouloir dire ou bien que nous voyons de moins en moins clair en nous-mêmes, ou bien que la moralité publique se perd, ou bien que s'éteignent à la fois notre lucidité intérieure et notre sens moral. Il est dif-

ficile, ajoute le document ministériel, d'envisager de "grands projets collectifs pour un peuple qui n'est pas profondément et fondamentalement uni par son histoire".

Histoire, conscience, unité: outre qu'elles demandent, pour être précises, le qualificatif "national" (absent du V<sup>e</sup> chapitre du Livre vert), ces trois notions s'appellent, certes, l'une l'autre, mais ne tolèrent pas d'être confondues. D'ailleurs, une question préalable se pose: est-il exact que la crise de la conscience nationale se traduise principalement par un défaut d'unité, plus précisément par des divisions idéologiques que reflète la vie politique ? En un sens, peut-être, encore qu'il se soit trouvé de longs moments où la réduction des dissidences idéologiques eût précipité dans le coma la "conscience collective". Inversant une formule célèbre, on doit reconnaître que celle-ci meurt de contrainte et vit de liberté. Il en va de même de l'histoire: approfondie, elle est porteuse de débats fondamentaux; plutôt que de favoriser l'unité dans la patience, elle pourrait bien entraîner les révisions les plus déchirantes en découvrant les origines des maux économi-



ques, les causes des plaies sociales et les raisons du relatif sous-développement culturel dont le Québec est le théâtre. "Pourquoi sommes-nous divisés ?", s'enquit, pendant la dernière guerre, un historien amateur; un historien professionnel, Lionel Groulx, lui précisa "pourquoi nous sommes divisés".

Que la communauté québécoise traverse une crise de conscience, c'est là, à notre avis, un sujet sur lequel il est à peu près sans intérêt d'épiloguer aussi longtemps qu'on y trouve seulement l'occasion d'exprimer des considérations inspirées par une élémentaire psychologie "collective" ou par une analyse politique très sommaire. Le phénomène qui se manifeste au Québec, c'est, avons-nous avancé, une crise de civilisation, et celle-ci est sensible tant au palier de la structure sociale qu'à celui de la culture au sens restreint du terme. A ce dernier palier, profonde au point d'altérer notre conscience, une telle crise ne se traduit pas uniquement par un mouvement de repli devant l'histoire. Elle s'exprime encore, nous a-t-il paru, de deux autres façons. D'abord par les difficultés qu'éprouve la puissance publique à concevoir, à mettre en train et à soutenir

une véritable politique linguistique; par son incapacité d'organiser une action culturelle répondant à des exigences minimales de cohérence et de continuité; par la facilité avec laquelle elle a abandonné aux instances fédérales - sans, apparemment, s'en rendre compte - la prise en charge du développement des "humanités". Ensuite, par son impuissance à organiser une politique de la recherche, notamment, mais non pas, hélas ! exclusivement dans le domaine des sciences physiques ou naturelles, où elle se voit dépassée de loin, au Québec même, par l'activité plus dynamique de l'Etat central.

En raison de l'importance que prend dans le Livre vert, de même que dans la réalité, la question de l'enseignement de l'histoire - à laquelle se rattachent, à notre avis, deux autres questions: celles de la production et de la recherche historiques - nous avons cru nécessaire de consacrer à cet aspect de la crise québécoise un chapitre relativement élaboré. Le Livre vert nous y invitait, la question est importante: elle a, à nos yeux, valeur exemplaire. Les deux autres chapitres de cette première partie porteront respectivement sur les urgences culturelles que nous venons de signaler et sur la situation de la recherche.





## CHAPITRE PREMIER

### L'HISTOIRE: URGENCE D'UN REDRESSEMENT

#### 1. L'enseignement de l'histoire

L'histoire, dit André Malraux, "tente de transformer le destin en conscience". Il est significatif que, croyant voir dans les Québécois un "peuple sans histoire", lord Durham ait aussi voulu voir en eux un groupe humain dont le destin était de disparaître; mais il a quand même compris que, pour accélérer les choses, il convenait de donner un coup de pouce au destin: d'où sa double recommandation de faire sauter les limites territoriales de cette collectivité et de la métamorphoser en minorité. Si celle-ci avait été inconsciente de ses racines - celles qui s'enfoncent dans le pays, celles qui plongent dans le passé - et qu'il eût suffi de déclarer ce peuple sans histoire pour qu'il le devînt effectivement (sans territoire aussi, pour qu'il n'eût de pays), on peut





se demander qui serait et où serait aujourd'hui le peuple québécois. Dans ce contexte, il n'y a rien d'excessif, au contraire, à tenir pour une "absurdité" le quasi-abandon de l'enseignement de l'histoire au Québec; on dirait peut-être encore plus justement: une tragédie.

Comme notre mandat nous y invitait, nous avons voulu aller dans le détail des avatars qu'a subis, ces dernières années, l'enseignement de cette discipline à l'élémentaire, au secondaire et au collégial<sup>1</sup>.

Il est incontestable que l'histoire fait en grande partie les frais de la réforme scolaire consécutive à la mise en place du ministère de l'Éducation. Jadis discipline vénérable, elle en vient à perdre son statut régulier et à n'être plus qu'une matière "occasionnelle" ou "facultative". Déchéance malheureuse qui englobe même l'histoire nationa-

<sup>1</sup>Les pages qui suivent ne font que résumer une étude dont on trouvera le texte complet en annexe. L'enseignement de la géographie mériterait un pareil examen, mais, faute de temps et de moyens, nous devons nous en dispenser.



le. Un redressement nécessaire, urgent, finit par s'imposer, mais il tarde à se réaliser. Un bref exposé, particulièrement d'ordre quantitatif, rendra compte de l'évolution en brisure de l'enseignement de l'histoire.

La réforme scolaire affecte cet enseignement à tous les niveaux, élémentaire, secondaire, collégial, mais à des degrés divers. Au premier niveau, elle implante, précisent des documents pédagogiques dont nous empruntons la phraséologie, une "approche" intégrée des sciences humaines (histoire et géographie, bien sûr, mais aussi sociologie, économie, démographie, ethnographie), plus conforme au "développement génétique" de l'élève et plus appropriée à "l'acquisition et au développement du sens "spatio-temporel". Pédagogie et méthodologie nouvelles nécessitent un réaménagement du temps et le recours à d'autres activités "éducatives". D'une part, la géographie et l'histoire doivent partager avec les autres sciences humaines les périodes allouées à ces disciplines; d'autre part, "les activités d'éveil" tiennent lieu d'enseignement et rejettent méthodes traditionnelles et manuels. Eclatement du cadre,

du nombre des disciplines, de la méthodologie, de l'apprentissage: l'enseignement de l'histoire en est transformé. Les excès de l'histoire édifiante appelaient, certes, la modification des programmes. Fallait-il pour autant adopter "l'approche" qui vise à l'intégration des sciences humaines et conduit à noyer l'histoire dans une foule de connaissances diverses et de synthèse difficile ? On en arrive ainsi à pratiquer l'histoire "occasionnelle", peu soucieuse du point de départ, à peine préoccupée de chronologie et encore moins de continuité, en plus d'être fort exposée à la fantaisie et à la concurrence d'autres activités. Par ailleurs, la suppression de l'enseignement de l'histoire du Canada durant les trois premières années de l'élémentaire n'a rien de grave puisque, comme le prévoyait l'ancien programme, un quart d'heure d'histoire par semaine peut paraître négligeable. Mais que le nombre annuel d'heures allouées à cet enseignement, et compte tenu des rubriques proposées<sup>1</sup>, passe de 171 à 95,

<sup>1</sup>Orientation nouvelle des sciences humaines à l'élémentaire, ministère de l'Education, (Québec, 1974).



soit une réduction de 44%, voilà qui est alarmant. Cette réduction de temps (bien sûr impossible à racheter par une amélioration méthodologique correspondante), peut-on l'espérer compensée à un autre niveau ?

Vain espoir: c'est, au contraire, aux niveaux supérieurs que l'enseignement de l'histoire subit les plus importants changements. Changements "existentiels" même. La réunion du secteur professionnel et du secteur général, l'implantation de la polyvalence entraînent la mise au rancart de cette discipline, jadis obligatoire. La grille-horaire du nouveau cours secondaire pour 1968-1969 la range au rang des "matières facultatives". Désormais, on assiste à une mise en ballottage continue, indéfinie, entre le jeu des planificateurs, ou entre le choix des élèves. L'histoire du Canada (ou l'histoire nationale) devient un objet "d'option" entre les diverses matières facultatives, d'abord entre les sciences de l'homme et les sciences de la nature, puis, à compter de 1972-1973, entre les diverses sciences de l'homme. Les résultats parlent: en 1974, déjà plus de 60% des élèves du secondaire

terminent leurs études sans avoir suivi un cours d'histoire nationale. Le mince et incomplet bagage de l'élémentaire suffirait-il à satisfaire une connaissance du passé indispensable à la formation générale ? Alarmée, l'Assemblée nationale impose, le 27 novembre 1974, la réinstallation de l'histoire, "histoire du Canada et en particulier du Québec<sup>1</sup>", parmi les disciplines obligatoires.

Mais la décision du législateur dérange le système établi. Comment réintroduire l'histoire dans une grille-horaire inextensible et composée de cours jugés incompressibles ? Les efforts que multiplie, semble-t-il, le ministère pour y parvenir, donnent lentement de maigres fruits. L'histoire nationale est, de nouveau, reconnue discipline obligatoire dès 1975-1976. Discipline obligatoire, mais pas par tous, puisque, trois ans après la ré-

<sup>1</sup>L'appellation "histoire nationale" employée dans les programmes d'études englobe à la fois l'histoire du Canada et l'histoire du Québec. Il faut souligner que, antérieurement à l'emploi du terme "nationale", l'enseignement de l'histoire du Canada comprenait aussi l'histoire du Québec, mais avec moins d'insistance peut-être sur cette dernière. En conséquence, nous utilisons les deux expressions dans le même sens.



solution de l'Assemblée nationale, de nombreuses exceptions subsistent encore. Le secteur professionnel est encore désavantagé. A peine une brèche expérimentale dans ce secteur en 1977-1978. Et pourtant, il représente entre 40% et 50% des élèves de la 4e secondaire, année "normale" pour l'enseignement de l'histoire nationale. L'ordre du 27 novembre 1974 se perd dans les procrastinations administratives.

Et pourtant, les 5 heures hebdomadaires d'histoire imposées ne réussissent pas à rétablir l'équilibre d'autrefois quant au nombre total d'heures d'enseignement de cette discipline à l'élémentaire et au secondaire. Avant la réforme scolaire, 260 heures obligatoires d'histoire du Canada et 279 heures d'histoire (histoire du Canada et histoire générale); avec la réforme, 95 heures d'histoire de la Nouvelle-France, et au niveau élémentaire seulement; à compter de 1975-1976, année de la "contre-réforme", 230 heures d'histoire nationale. Redressement important, mais incomplet, qui laisse en grande partie le secteur professionnel privé de cet enseignement, même en 1977-1978.

L'histoire subit le même sort au collégial qu'au secondaire, mais, à ce niveau, sans connaître de redressement. Discipline privilégiée du cours classique, puisque indéfectiblement obligatoire, elle se voit rejetée d'une façon durable au rang des matières facultatives et livrée à la concurrence des sciences nouvelles par le programme des Cegep de 1967. Le programme d'histoire du Canada, jadis intégré à l'histoire générale, et les quelques programmes d'histoire contemporaine cèdent la place à un foisonnement de nouveaux cours tant sur l'histoire du Canada, que sur celle de la Chine ou de la Russie, etc. Encore une fois, le secteur professionnel est désavantagé puisque, à cause des champs de spécialisation, il est quasi impossible aux étudiants de ce secteur de s'inscrire à un cours d'histoire (même pas d'histoire nationale). En raison de ces bouleversements, il n'est pas étonnant qu'un bon nombre d'étudiants du secteur général et la quasi totalité de ceux du secteur professionnel ne suivent aucun cours d'histoire nationale durant les deux ou trois ans d'études collégiales et doivent se contenter des connaissances historiques apprises à l'élémentaire, et au secondaire si, d'a-



venture, ils ont choisi un cours d'histoire facultatif ou si, plus tard, ils n'ont pas été exemptés de l'obligation imposée par l'Assemblée nationale. Aussi, le nombre d'étudiants inscrits en histoire nationale est-il relativement restreint. Quant au nombre d'heures, il passe de 90 heures obligatoires pour l'histoire et de 45 heures pour l'histoire du Canada à zéro pour l'une et pour l'autre avec le nouveau cours collégial. Ce n'est pas que l'histoire tombe de bien haut, mais elle tombe bien bas.

On peut donc aisément se rendre compte du délaissement dont l'histoire est l'objet - la victime - dans la réforme scolaire de la dernière décennie. Le nombre annuel d'heures obligatoires de cet enseignement choit de 391 ou 373 (selon qu'il s'agit du programme de l'ancien cours classique ou du secondaire non classique de 4 ans et du collégial classique de 4 ans également) à 95, soit une diminution de 296 ou 278 heures, selon le cas. Par bonheur, la résolution de l'Assemblée nationale vient redresser la situation et le nombre annuel d'heures obligatoires se hausse à 230. Redressement encore plus spectaculaire pour l'histoire du Canada: le nombre

d'heures part d'un sommet de 307 ou 250, (selon le cours secondaire suivi), descend à un plancher de 95, puis remonte à 230. Amélioration notable qui amenuise l'écart avec la période antérieure à la réforme scolaire. L'obligation de suivre un cours d'histoire du Québec au collégial non seulement rétablirait l'équilibre, mais consacrerait l'importance de l'histoire nationale. Il est vrai que la durée totale des études de ces trois niveaux a été abrégée et qu'il faut réduire, comprimer, retrancher, mais jamais sur l'essentiel. Déjà au 18<sup>e</sup> siècle, Saint-Simon, après tant d'autres, avait bien compris l'importance de l'histoire. Il écrit en premières lignes de ses Mémoires: "L'histoire a été, dans tous les siècles, une étude si recommandée, qu'on croiroit perdre son temps d'en recueillir les suffrages, aussi importants par le poids de leurs auteurs que par leur nombre<sup>1</sup>." Vérité bien oubliée.

Il n'est pas difficile de distinguer quelques causes de la situation que nous venons de signaler.

<sup>1</sup>Mémoires, (Paris, 1970), t. I, p. 1.



Résumons. Le ministère de l'Education s'est conçu et s'est édifié en réaction contre le régime d'ins-truction publique auquel il a substitué ses struc-tures. Même si, dans l'ensemble, il a porté plus d'intérêt aux structures qu'aux programmes, il a balayé du même mouvement des vieilleseries dont il y avait lieu de désencombrer le système d'enseigne-ment et des traditions qu'il aurait été sage de mettre à jour plutôt que de les mettre au débarras. L'état d'esprit dont procédèrent ses planifications et leurs conséquences s'insérait dans des courants d'idées issus d'un désir de renouveau qui se tra-duisait trop souvent par un simple appétit de nou-veauté, par l'adoption hâtive de formules à la mode et par une méfiance doctrinaire de ce qui semblait teinté de "nationalisme".

On retrouve un écho de cette méfiance dans le débat qui s'est déroulé à l'Assemblée nationale les 20 et 27 novembre 1974. A la suite d'informa-tions largement diffusées dans la presse, le pu-blic avait appris qu'une grande partie des élèves du niveau secondaire terminaient leurs études sans avoir suivi de cours d'histoire du Québec, cette

matière ayant été déclarée facultative. Le député de Saint-Jacques inscrivit la motion suivante: "Que cette assemblée recommande au ministre de l'Education de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour que tous les étudiants québécois aient acquis, à la fin de leurs études secondaires, une connaissance adéquate de l'histoire, en particulier de celle de la nation québécoise."

Il faudra, dans cette perspective, observa le ministre des Affaires municipales, vu que "l'histoire définitive du Québec n'est pas encore écrite", mettre entre les mains des élèves un nouveau manuel, "car une question fondamentale se pose au départ: Est-il vraiment possible d'écrire une seule histoire du Québec ? Est-il possible de présenter en une seule oeuvre, objectivement, et sans interprétation tendancieuse, idéologique et - appelons les choses par leur nom - politisée, l'histoire qui est sentie, perçue et chérie par les Canadiens français, par les anglophones, par les immigrants et par les autochtones ? " Dans ce manuel, poursuit le ministre, il s'imposera de traiter "sereinement des plaines d'Abraham et de la nouvelle orientation déclenchée par



le résultat de cette bataille, cessant enfin de s'en traumatiser. Il faudra - et j'insiste là-dessus - reconnaître la contribution des anglophones à l'économie, à la culture et à la force du Québec."

"Evitons, renchérit un autre député, lui-même ancien enseignant, évitons donc [...] le fanatisme, le chauvinisme et l'esprit sectaire en abaissant dans nos écoles l'histoire uniquement à un nationalisme québécois rétrograde." Un parlementaire, ancien enseignant lui aussi, se demande s'il est nécessaire de rendre obligatoires des cours d'histoire: "Peut-être qu'en les laissant facultatifs mais en les rendant agréables, en vendant la matière, y aurait-il de la part des étudiants un désir d'apprendre l'histoire, même si les cours sont facultatifs." Un autre orateur, en revanche, convient que l'histoire est mal connue: "[...] On ignore à peu près totalement quels ont été les premiers ministres de cette province [...]. Très souvent on ignore totalement toute l'histoire entourant l'art culinaire, par exemple, dans une région donnée." Le ministre des Affaires culturelles reconnaît qu'en 1960 le système d'enseignement "n'était plus à jour"; il ajoute: "Mais là où on s'est

trompé gravement, là où on s'est trompé largement, c'est en faisant table rase de ce que nous avions pour implanter un système qui ne correspondait pas nécessairement à notre personnalité collective."

Quant au ministre de l'éducation, il se demande si "la situation actuelle" est satisfaisante. Il enchaîne: "Ma réponse est carrément non. Elle n'est pas satisfaisante parce qu'au niveau secondaire il est parfaitement possible de traverser les cinq années du cours sans avoir reçu un enseignement de l'histoire." Il fait toutefois modifier ainsi la motion à l'étude: "Que cette Assemblée recommande au ministre de l'Education de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour que tous les étudiants québécois du secondaire soient tenus de s'inscrire, dans le cadre de la révision entreprise des programmes d'études, à un cours d'histoire dont le contenu portera sur l'histoire du Canada et en particulier sur l'histoire du Québec." Dans le cadre de la révision... Sous des dehors innocents, cette modification permettra à l'Administration de procéder avec une si sage lenteur que, trois ans plus tard, cette matière ne sera pas encore obligatoire pour tous.



En prenant ainsi ses distances vis-à-vis de l'histoire, l'enseignement québécois retarde délibérément par rapport à l'évolution pédagogique des sociétés les plus avancées. Les dispositions prises par le ministère de l'Education, a-t-on signalé au Colloque de Bromont, ont abouti à "la marginalisation" de cette matière. On se pose à bon droit des questions: "Faut-il y voir une volonté politique, un effet des exigences de l'entrée à l'Université, un reflet de la crise sociale, une nouvelle attitude des jeunes face à la révolution scientifique et technique en cours ?" En Ontario, rappelle-t-on, l'histoire et la géographie "font partie des études sur le Canada, qui sont conçues comme antidotes aux influences américaines. [...] On n'observe pas de recul de l'histoire et de la géographie en Ontario comme c'est le cas au Québec dans l'enseignement secondaire et collégial<sup>1</sup>."

De son côté, le Rapport Symons exprime sa sa-

<sup>1</sup>Comité international d'historiens et de géographes de langue française, L'Avenir de l'histoire et de la géographie (Québec, 1976), p. 11.

tisfaction de ce que les établissements d'enseignement canadiens ont une tendance croissante à introduire l'histoire du Canada dans les premières années du cours secondaire. La Commission Symons veut aller plus loin: "Elle est d'avis, lit-on dans son Rapport, qu'un solide cours d'initiation à l'histoire du Canada soit mis à la disposition de tous les étudiants qui entrent à l'Université, qu'ils aient ou non l'intention de se spécialiser dans cette discipline<sup>1</sup>." On comprend fort bien d'ailleurs, pour reprendre une constatation faite, à l'échelle du monde, par M. Pierre Chaunu, que "la construction historiographique est éminemment modificatrice. Les sociétés du bas de l'échelle, qui n'ont pas d'histoire, sont des sociétés figées. L'approfondissement de la connaissance historique entraîne l'accélération de la modification. L'histoire tourne le dos à ces deux formes de désordre que sont le répétitif purement instinctif [...] et la révolution chaotique<sup>2</sup>."

<sup>1</sup>T.H.B. Symons, To Know Ourselves: The Report of the Commission on Canadian Studies (s.l., 1975), p. 61-62.

<sup>2</sup>Histoire, science sociale: la durée, l'espace et l'homme à l'époque moderne (Paris, 1974), p. 44.



Dans des vues tout à fait sommaires et parfaitement illusoires de progrès, les réformateurs de 1964-1974 ont aiguillé la marche de la collectivité québécoise dans la direction des "sociétés du bas de l'échelle". Il y a urgence de reprendre l'étude de l'histoire, à l'heure où nous devons pratiquer l'art de la modification.

## 2. La production historique

L'enseignement est un indice, la production en est un autre, et qui ne laisse pas d'être significatif. Aussi nous a-t-il semblé qu'il ne serait pas sans intérêt de tenter d'établir le "volume" actuel de la production historique au Québec. Cette tentative pourra nous permettre d'évaluer la place que tient l'histoire dans la production écrite ici et de la comparer à celle d'autres pays. Peut-être serons-nous fixés alors sur la part que nous faisons à l'histoire non seulement à l'école et au collège, mais aussi sur l'état de faveur ou de défaveur où nous la tenons.

A la vérité, on conçoit mal que l'intérêt ou le désintéressement vis-à-vis de l'histoire ne se ré-

flète pas (qualitativement bien sûr, quoique ce soit impossible à déterminer) quantitativement dans l'ensemble de l'expression écrite du "discours". Histoire "quantitative" de l'histoire, pourrait-on dire, ou mieux encore pour parodier Marx, travail de l'histoire sur l'histoire, destinée avant tout à tenter de cerner le degré d'intérêt collectif pour le passé national et à servir d'indice quant au niveau de la conscience collective.

Serait-il illusoire de penser qu'il existe un rapport relativement étroit entre l'intérêt qu'une collectivité porte à son histoire et le volume de sa production historique ? Les éditeurs auraient-ils cette sublime "vocation" de produire pour leur seul agrément et non pour la vente ? Forcément, le volume de la production imprimée incline du côté des goûts, de l'intérêt du lecteur et ne peut être que fort révélateur à ce sujet.

On aurait tort, nous semble-t-il, de croire à la dissociation entre histoire et conscience collective; bien au contraire, c'est au rapprochement de l'une et de l'autre qu'il faut songer, car l'histoire nationale est sans contredit l'un des fonde-



ments les plus sûrs de la conscience collective. De là, pour toute nation, la nécessité - et combien impérieuse pour une nation comme la nôtre - de cultiver à la fois l'histoire et la conscience nationale. L'histoire, cet humus séculaire, millénaire et vital pour le présent et l'avenir des nations.

Notre étude de l'intérêt "quantifié" des Québécois vis-à-vis de l'histoire se limite à la production écrite et à la période 1968-1974. Sans doute y aurait-il lieu de remonter plus loin dans le temps par d'autres recherches ou par des sondages peut-être, afin d'établir dans le long terme l'évolution de la production historique au Québec. Les ressources techniques et le peu de temps dont nous disposions ne nous permettaient pas d'aller au-delà des toutes dernières années. Pour cette période, nous disposions d'un instrument fort commode mais d'utilisation limitée, Bibliographie du Québec. Fort commode, car depuis janvier 1968, cette bibliographie répertorie "mensuellement" (à vrai dire irrégulièrement, au début du moins) les "publications québécoises ou relatives au Québec".

En fait, c'est la loi sur le dépôt légal qui a permis d'établir cette liste mensuelle. D'utilisation limitée<sup>1</sup> cependant cette liste, car le respect de la loi sur le dépôt n'a pas été immédiat mais progressif; c'est pourquoi les chiffres des premières années ne sont sûrement pas complets. L'augmentation du nombre de publications qui passe de 857 en 1968 à 2 262 en 1971 peut s'expliquer en grande partie par la création de l'habitude à "déposer".

<sup>1</sup>La liste mensuelle est établie d'après la date du dépôt et ne coïncide donc pas avec la date de publication; c'est dire que les ouvrages répertoriés dans les premiers mois d'une année sont principalement les publications de l'année précédente. Il nous a donc fallu dans notre "recension" de la production historique ignorer la date "de répertoriage" et nous en tenir à celle de publication. Cependant, il nous a été impossible de faire cet ajustement pour l'ensemble des publications. D'un côté, nous avons donc pour l'ensemble de la production historique une date qui correspond à celle de la publication et, de l'autre côté, pour l'ensemble de la production imprimée, une date qui correspond à celle du dépôt légal. Face à cette situation, il nous a semblé que les seules relations valables entre ces deux ensembles ne pouvaient être établies que sur les moyennes de ces sept années. De cette façon, nous corrigeons la situation de lenteur dans le dépôt légal au départ et la "non correspondance" entre la date de publication et celle de l'inscription dans la liste mensuelle de la Bibliographie du Québec. Seuls les chiffres de la répartition procentuelle mis entre parenthèses indiquent des rapports non correspondants et ont été inscrits à titre indicatif d'une certaine évolution.



Notre recherche vise avant tout à déterminer la part de la production historique québécoise par rapport à l'ensemble de la production imprimée non périodique. Un dépouillement systématique complet de Bibliographie du Québec<sup>1</sup> à partir de janvier 1968 jusqu'à mai 1976 nous a permis d'établir à 827 le nombre total de livres d'histoire du Canada publiés au Québec ou en réédition avec un éditeur du Québec, et de sciences connexes au sens le plus large du terme, soit livres proprement historiques, biographies, monographies, certains livres d'ethnographie, de science politique, des sciences sociales, généalogies, bibliographies; en outre, les rééditions des livres d'histoire ont été incluses dans ce nombre; enfin, notre compilation inclut depuis l'opuscule de vingt-cinq pages jusqu'aux études les plus volumineuses. Malgré ce cadre "historique" très large, on en arrive néanmoins à une production totale de livres d'histoire et de sciences connexes relativement mo-

<sup>1</sup>Il a été impossible pour notre travail de nous fier aux rubriques de catalogue utilisées par Bibliographie du Québec car elles ne correspondent pas à celles d'un historien. Ainsi, l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec est classée sous la rubrique "médecine".

deste; 827 en sept ans, soit une moyenne annuelle de 118 et un pourcentage moyen de 5,78. Insatisfaits de ces premiers résultats annuels en "dents de scie", nous avons décidé de réduire notre recherche aux seules publications d'histoire et de supprimer celles des sciences connexes car nous avons remarqué une assez grande irrégularité en ce domaine. Cette élimination faite, nous en arrivons à 654 publications d'histoire du Canada en sept ans, soit une moyenne annuelle de 93,4 et un pourcentage moyen de 4,58.

Dès lors, comment apprécier cette production historique ? Par bonheur, Pierre Chaunu vient de poser récemment, suite à une thèse intitulée Histoire et Historiens en France (1865-1875) et à des sondages sur les livres publiés durant les siècles précédents, la loi du 10% historiographique dans les sociétés issues de l'héritage de la chrétienté: "Depuis que fonctionne la machine de Gutenberg, écrit-il, l'histoire-connaissance, mutatis mutandis, représente, de 1450 à 1975, 10% de la production du livre, 10% à peu près du papier non périodique imprimé, 10%



ordre de grandeur, un peu au-dessus, un peu au-dessous<sup>1</sup>". Nous avons donc dans cette loi un point de comparaison, même s'il apparaît discutable à certains égards, susceptible de nous permettre d'apprécier quantitativement la production historique au Québec. Même en corrigeant le nombre total de publications pour tenir compte d'abord des livres inscrits dans Bibliographie du Québec et non publiés au Québec, et ensuite des livres ne concernant pas l'histoire du Canada - ils sont très peu nombreux - nous dépassons à peine 4,6%. Et encore, faut-il le souligner de nouveau, à condition de donner un sens assez "élastique" au mot histoire. Restreignons ce sens, limitons-nous en à un choix rigoureux, et le pourcentage tomberait bien en deçà de 4%. Mais tenons-nous en aux chiffres les plus favorables: nous n'atteignons même pas la moitié de la loi du 10%. Ne serait-ce pas là la mesure véritable de l'intérêt que nous portons à notre passé ? L'image "verbale" que nous en avons paraît bien différente, mais ne serait-elle pas plutôt un cliché de

<sup>1</sup> De l'histoire à la prospective (Paris, 1975) p. 31.

notre mentalité collective colporté ainsi depuis peut-être plusieurs années. Tout compte fait, il faut se résigner à cette constatation brutale: la production historique atteint des niveaux de sous-développement insoupçonnés, au vrai, peut-être aux environs de 40% d'une production normale. Cette insuffisance ne trahirait-elle pas aussi un état de désintéressement envers notre propre identité et en même temps une érosion de la conscience nationale ? La gravité de cette constatation ne peut qu'inciter au redressement qui s'impose vis-à-vis de l'histoire. "Notre maître le passé" est en voie de passer à l'histoire, à la légende.

### 3. La recherche historique

Après avoir marqué le recul de l'enseignement de l'histoire et constaté l'insuffisance du volume de la production, il faut encore considérer les difficultés inhérentes à la pratique de la recherche historique. A cet égard, quoi qu'on en puisse penser, notre tradition apparaît fort légère. Même si, chez nous, l'érudition compte des adeptes depuis plus d'un siècle, ce n'est qu'au len-



demain de la guerre que commence timidement l'expansion de la recherche historique et de l'enseignement de l'histoire dans les universités francophones du Québec. Entre les deux guerres, l'Université de Montréal comptait une chaire d'histoire dont le titulaire, Lionel Groulx, avait dû longtemps gagner sa vie en dehors de l'institution où il exerçait son magistère; il en allait sensiblement de même à l'Université Laval, où Thomas Chapais pouvait être tenu, d'une certaine manière, pour l'homologue québécois de Lionel Groulx. En histoire, l'un et l'autre sont des fils de leurs oeuvres.

Vers 1945, ce que Pierre Chaunu appelle "l'histoire critique" fait son entrée dans l'enseignement supérieur: la pratique du "séminaire" s'y implante en même temps que des cours de méthodologie; des chercheurs commencent à s'y former et ils préparent des thèses. Si modestement qu'elle se développe, la recherche ouvre la voie à des mises en question. Certains prennent peur. En juin 1957, le Congrès de la Refrancisation, organisé à Québec par le Conseil de la vie française en Amérique, adopte la résolution suivante:

Considérant l'importance de l'histoire pour le développement du patriotisme et la formation générale;

Le Congrès de la Refrancisation émet le vœu: [.....]

Que les historiens conservent pour un groupe savant leurs recherches cliniques ou de laboratoire, susceptibles de scandaliser les non-initiés.

Aujourd'hui, le chercheur rencontre sur sa route des obstacles différents de ceux auxquels il se heurtait il y a vingt ans. Ceux qui se dressent devant lui peuvent, grosso modo, se répartir en trois catégories: problèmes de méthode; cohabitation devenue malaisée de la recherche et de l'enseignement; répercussions de la désaffection de l'histoire sur cette partie du public qui s'y intéressait naguère.

Problèmes de méthode. A la vague de "l'histoire critique" succède, depuis une quinzaine d'années, celle de l'histoire que Chaunu qualifie de "scientifique" (si discutable soit-il, ce vocabulaire reste commode<sup>1</sup>). Il s'agit principalement de l'historiographie qui s'est développée en France, au cours

<sup>1</sup> De l'histoire à la prospective (Paris, 1975), p. 31, 36, etc.



du dernier demi-siècle, à partir du groupe des Annales: "chapelle" au départ, ce foyer de rayonnement est devenu Eglise - militante d'abord, maintenant triomphante. Quel en est le profil ? Historiographie "totalisante, si possible quantitative et structurale"; histoire "sérielle" fondée sur l'élaboration de statistiques, soucieuse de "bâtir des modèles intelligibles et opératoires", s'appuyant sur les techniques de l'informatique au point que, prévoit E. Le Roy Ladurie, au moins dans le domaine sans cesse élargi du quantitatif, "l'historien de demain sera programmeur ou il ne sera plus<sup>1</sup>"; histoire, faut-il s'empresse d'ajouter, qui s'articule comme autrefois à la géographie et, de plus en plus, à la démographie, à l'ethnologie, à la sociologie, à la linguistique, à l'économie, à la science politique... "dans sa tentative d'appréhension du passé, de mobilisation du passé au service du présent et d'une meilleure prospective<sup>2</sup>".

L'histoire "critique" était déjà exigeante,

<sup>1</sup>Le Territoire de l'historien (Paris, 1973), p. 14; voir aussi p. 23-37.

<sup>2</sup>Pierre Chaunu, Histoire, science sociale, p. 13.

voire austère. L'histoire "scientifique" l'est encore davantage, ne serait-ce qu'en raison de son énorme consommation d'érudition et de la grande extension de son domaine tant sous le rapport du temps que sous celui des synthèses qu'elle appelle. Quoiqu'il lui arrive de prendre des aspects ésotériques, l'évolution dont elle est issue n'en apparaît pas moins irréversible. Au Québec, cette évolution ne semble pas suffisamment avancée, peut-être pas suffisamment assimilée et, sans doute, trop étroitement tributaire encore de ses modèles français pour que ses produits, assez épars, pénétrant sous une forme à la fois pure et accessible les premiers degrés de l'enseignement: d'où une période difficile, que rend d'autant plus laborieuse une évidente pénurie de chercheurs et de moyens, sans parler de visibles perplexités méthodologiques.

Ce n'est pas tout. Recherche historique et enseignement supérieur ne forment peut-être plus le couple harmonieux dont ils ont longtemps donné l'image. Même si un relevé effectué en 1975 par la Fédération québécoise du loisir scientifique établit à quelque 6 000 personnes, réparties entre une soixan-



taine de sociétés, le nombre des historiens amateurs, il reste que ce sont des enseignants, notamment des professeurs attachés à l'enseignement universitaire, qui accomplissent la part la plus considérable du travail historiographique. Michel de Certeau le fait justement observer: lié à un enseignement, ce travail l'est par conséquent "aux fluctuations d'une clientèle; aux pressions qu'elle exerce en grandissant; [...] à l'introduction d'une culture de masse dans une université massifiée qui cesse d'être une petite place d'échanges entre recherche et pédagogie<sup>1</sup>". Par suite de la transformation de l'université et des exigences de rendement qu'elle impose à ceux qui y font carrière, il semblerait que le style actuel de l'activité qui s'y déroule eût tendance à rendre de plus en plus difficile l'exécution de travaux historiques de caractère scientifique. Cela, alors que la recherche commande un déploiement croissant d'érudition, le recours à des méthodes toujours plus complexes, des liaisons croissantes avec l'en-

<sup>1</sup>  
"L'Opération historique", dans J. LeGoff et P. Nora, édit., Faire de l'histoire, t. I (Paris, 1974), p. 12.

semble des sciences humaines, des contacts internationaux plus suivis, des équipes plus nombreuses et des crédits plus importants.

Il résulte de ce qui précède que, dans le grand public - celui des écoles et des livres -, l'histoire cède le pas à d'autres préoccupations issues du besoin instinctif qu'éprouve un groupe humain de se situer de quelque manière dans le prolongement des générations anciennes. On prend ses repères où on les trouve: parfois dans les sous-produits de la littérature de fiction, parfois dans ceux de la vulgarisation doctrinaire, mais le plus souvent, depuis quelques années, dans les fragments d'un "patrimoine", dont on ne sait pas toujours s'il est culturel, national ou régional, fait de restes archéologiques, de monuments et de sites historiques, de sites naturels, de "petite histoire" et de morceaux de folklore, de mobilier ancien, d'artisanat traditionnel... Il est possible de se demander, en reprenant les très fortes expressions que Jacques Berque appliquait naguère à une large portion de l'Islam, si beaucoup de Québécois n'oscillent pas entre deux tendances - "ou bien se confiner dans l'archaïsme,



ou bien s'absorber dans la réalité des autres": où l'on voit que certaines situations se produisent d'une façon sensiblement analogue dans plus d'une aire de civilisation.

Enfin, il se présente une autre situation que le Québec n'est pas seul à connaître. L'historien, note Michel de Certeau, reçoit du Pouvoir, "sous des formes plus ou moins explicites, les directives qui, dans tous les pays modernes, affectent à l'histoire - depuis les thèses jusqu'aux manuels - la tâche d'éduquer ou de mobiliser<sup>1</sup>". Dans tous les pays modernes, pouvons-nous reprendre, y compris dans le nôtre, comme en témoignent le débat de l'Assemblée nationale auquel nous avons fait allusion plus haut et le chapitre du Livre vert qui doit servir de "cadre" au présent rapport. Ici se présente un problème qu'il n'est pas permis d'esquiver. D'une part, toute activité de caractère scientifique - et la recherche historique en est une - ne peut que demeurer entièrement libre, à peine de

<sup>1</sup> L'Ecriture de l'histoire (Paris, 1975), p. 15.

se voir frappée non seulement de discrédit, mais encore d'inefficacité: il n'appartient à aucun pouvoir d'indiquer aux historiens ce qu'il leur faut trouver, et "mobiliser" relève de la propagande, non pas de l'histoire. D'autre part, comme toutes les autres sciences sociales, l'histoire dégénère en passe-temps si elle ne se met au service de l'homme, et non pas d'un homme abstrait, mais d'un être chargé, à tel moment et en tel lieu, de la responsabilité de son destin, qui n'est pas purement individuel. Liberté totale, responsabilité totalement assumée: telles sont bien les conditions que les historiens et la collectivité doivent accepter ensemble pour que la recherche historique soit susceptible d'un rendement normal.



PRODUCTION HISTORIQUE AU QUEBEC, 1968-1974

| ANNEE   | NOMBRE TOTAL DE<br>PUBLICATIONS <sup>1</sup> | NOMBRE DE PUBLICA-<br>TIONS D'HISTOIRE DU<br>CANADA ET SC. CONNEXES | REPARTITION<br>PROCENTUELLE            | NOMBRE DE PUBLI-<br>CATIONS D'HISTOI-<br>RE DU CANADA <sup>2</sup> | REPARTITION<br>PROCENTUELLE            |
|---------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| 1968    | 857                                          | 125                                                                 | (14.5 )                                | 111                                                                | (12.95)                                |
| 1969    | 1254                                         | 107                                                                 | ( 8.53)                                | 79                                                                 | ( 6.30)                                |
| 1970    | 1520                                         | 95                                                                  | ( 6.25)                                | 79                                                                 | ( 5.20)                                |
| 1971    | 2262                                         | 118                                                                 | ( 5.22)                                | 91                                                                 | ( 4.02)                                |
| 1972    | 2687                                         | 112                                                                 | ( 4.17)                                | 86                                                                 | ( 3.20)                                |
| 1973    | 2742                                         | 136                                                                 | ( 4.96)                                | 95                                                                 | ( 3.46)                                |
| 1974    | 2949                                         | 134                                                                 | ( 4.54)                                | 113                                                                | ( 3.83)                                |
| 1968-74 | 14271                                        | 827                                                                 |                                        | 654                                                                |                                        |
| 1968-74 | NOMBRE ANNUEL<br>MOYEN                       | NOMBRE ANNUEL<br>MOYEN                                              | REPARTITION<br>PROCENTUELLE<br>MOYENNE | NOMBRE ANNUEL<br>MOYEN                                             | REPARTITION<br>PROCENTUELLE<br>MOYENNE |
|         | 2039                                         | 118                                                                 | 5.78                                   | 93.4                                                               | 4.58                                   |

<sup>1</sup>Selon la date d'inscription dans Bibliographie du Québec.

<sup>2</sup>Selon la date de publication.

## CHAPITRE II

### AUTRES URGENCES CULTURELLES

L'urgence culturelle est globale. Cette assertion s'entend à deux niveaux. Elle peut d'abord signifier, comme le rappelait encore récemment M. Léon Dion, qu'il y a lieu "de concevoir et de mettre en oeuvre une politique culturelle cohérente et intégrale, recouvrant la recherche scientifique aussi bien que les arts populaires<sup>1</sup>". Elle implique aussi et surtout, pensons-nous avec un des collaborateurs du Livre vert ( p.60), que cette politique doit être "à la mesure des nécessités (personnelles et collectives) issues des agents de déshumanisation que sont: une croissance économique apparemment sans autre finalité qu'elle-même, une croissance urbaine toujours désordonnée et souvent dévastatrice, la dépersonnalisation du travail devenu presque impossible à motiver, la pollution des paysages et des ondes, le déracinement et l'isolement social, la commercialisation agres-

<sup>1</sup>Le Devoir, 5 janvier 1977.



sive des loisirs, la dégradation du cadre de vie"; d'où il est possible de conclure que "la culture n'est pas un secteur voisin et distinct d'autres secteurs", confié aux soins d'une administration distincte et voisine d'autres administrations, mais une préoccupation vouée ou bien à inspirer une synthèse organique de politiques concertées ou bien à sombrer dans une insignifiance qui peut aussi bien prendre un caractère "populaire" qu'une tournure "élitiste".

Il se présente cependant des urgences au sein de cette urgence. Nous les avons choisies à titre d'exemples. Elles mettent en cause soit, comme dans le premier cas (la situation linguistique), principalement l'exercice d'une volonté politique, soit comme dans les deux autres (l'action culturelle, les "humanités"), le souci de la recherche; disons plus simplement: le souci, ou la crainte, de voir clair.

#### 1. La vie du français

A l'état grave depuis deux cents ans, à l'état alarmant depuis l'industrialisation, à l'état aigu depuis sept ou huit ans, la crise linguistique ap-

paraît au moins aussi significative, et sans aucun doute beaucoup plus, que celle de l'enseignement de l'histoire. Celle-ci émeut l'opinion, celle-là la passionne: les Québécois peuvent s'inquiéter de la décadence d'un enseignement, ils descendent dans la rue lorsqu'ils ont le sentiment que leur langue est trahie. C'est pourquoi on reste stupéfait de la légèreté avec laquelle des personnalités politiques se sont permis, ces derniers temps, d'aborder certains problèmes relatifs à la position du français chez nous. Comment ne pas y voir le signe d'une incroyable inconscience ? Pourtant, dès 1965, les auteurs du Livre blanc commandé par le ministre des Affaires culturelles avaient signalé qu'un peuple exposé, sous l'action de facteurs socio-culturels, à perdre sa langue, subirait "une sorte de séisme au niveau des notions et conceptions du monde dans lesquelles tout langage plonge ses racines".

Parmi les diverses façons dont se pose la question linguistique, il s'en dégage deux principales. La première a trait au statut du français; la seconde, à son évolution. Il n'est pas indifférent que le français soit la seule langue officielle du Québec. On lit encore dans le Livre blanc:



Le simple fait que les intérêts anglosaxons détiennent les commandes du progrès technique, industriel et économique, que l'anglais ait statut de langue officielle (telle est, en effet, la situation en 1965) et ait parité avec le français en tous domaines, entraîne un dangereux rétrécissement de l'aire d'utilisation du français au Québec. Bien sûr, les Québécois ont toujours le droit de parler français à leur guise, mais, par la force des choses, ils recourent de plus en plus à l'usage de l'anglais au travail, dans le commerce et dans les rapports administratifs de toutes sortes. On aurait tort, sur ce point, de blâmer individuellement les Canadiens français, en les accusant d'un manque de fierté. La culture nationale est affaire de bien commun. Quand elle est menacée, il est irréaliste et injuste d'exiger d'un individu qu'il renonce, par exemple, à des affaires importantes pour la simple satisfaction de ne traiter que dans sa langue maternelle. On ne saurait espérer que la défense d'un bien commun puisse se faire uniquement au niveau de l'individu.

La mise en cause des dispositifs de sauvegarde du français et même de son statut officiel, lorsqu'il s'est trouvé acquis, peut être tenue pour un scandale. Comment ne pas y voir un reflet du sous-développement politique propre à une importante fraction des notables ?

En même temps que, depuis 1969, le français était, en quelque sorte, mis en ballottage, on pouvait

constater l'émergence subite d'une contre-culture, d'inspiration étrangère certes, mais qui n'en prenait pas moins chez nous une couleur tout à fait locale. Malgré son dynamisme certain, et bien qu'elle rende à l'occasion toute une jeunesse davantage consciente de certaines valeurs essentielles à toute civilisation, cette contre-culture a intensifié sans équivoque le processus de détérioration du français parlé au Québec. Ce phénomène, accueilli diversement selon les milieux, ne nous laisse pas indifférents: on peut même parler d'une pollution quasi systématique de notre langue, déjà mal en point. Le Petit Larousse a admis le mot "joual", assorti d'une définition à faire honte. Après le théâtre, la chanson, l'imprimé, les ondes et le cinéma, ce parler a escaladé jusqu'à l'enseignement. Acceptons la réalité: ce sont parfois les forces vives de la nation elles-mêmes qui, dans un geste quasi désespéré d'affirmation de soi, creusent le sillon qui conduit à un isolement, voire à un cul-de-sac culturel. L'inconséquence d'un certain vedettariat rejoint ainsi, croyons-nous, l'inconscience légendaire des notables. Phénomène grave à double titre. Tout d'abord, en atteignant la langue, c'est



tout l'être humain qu'on atteint. Écoutons Jacques Monod: "Cependant l'ampleur et le raffinement chez Homo Sapiens des fonctions cognitives ne trouvent, de toute évidence, leur raison d'être que dans et par le langage. Privées de cet instrument, elles sont, pour la plus grande part, inutilisables, paralysées comme une super-structure. Il faut admettre qu'entre les fonctions cognitives et le langage symbolique qu'elles appellent et par quoi elles s'explicitent, il y a chez l'homme moderne une étroite symbiose, qui ne peut être le produit que d'une longue évolution commune<sup>1</sup>."

En second lieu, il est arrivé que le phénomène de dégradation de la langue des Québécois fut encouragé par des écrivains et des artistes épris de "québécity", confondant isolement et indépendance, convaincus même de fonder une langue nouvelle, le "québécois", alors qu'en stricte logique, ce mélange d'anglais et de français devrait valoir à ce parler synthétique le nom de "canadien". En réalité, si c'est ainsi qu'une langue se tue, c'est autrement

<sup>1</sup>Le Hasard et la nécessité (Paris, 1973), p. 173.

qu'elle se crée. Et là encore, ne confondons pas accent et morphologie. Les Serments de Strasbourg, qui sont l'acte de naissance du français écrit ( et de l'allemand), ne procèdent pas d'un abaissement national, mais suivent d'une génération seulement la reconnaissance de l'Empire d'Occident et sont issus non pas d'une décadence culturelle, mais de la Renaissance carolingienne. Le français dit canadien, déclarait déjà le Livre blanc, "parler régional et de surcroît anglicisé, est un facteur d'isolement pour le peuple du Québec". S'il est une question qu'il faut poser - et résoudre - à la hauteur de l'intelligence, c'est bien celle des exigences que comporte la vie du français au Québec.

## 2. L'action culturelle

En ce qui concerne la culture (au sens restreint du terme), la faiblesse du Québec se situe au sous-basement de la structure dont l'Etat cherche à se doter depuis quinze ans. Non seulement les moyens qu'il s'est donnés sont-ils très inférieurs à ceux que devrait normalement mobiliser une collectivité menacée dans son identité, mais voilà qu'ils sont dépassés en importance



par ceux que le gouvernement canadien met en oeuvre au Québec même. Un document de travail préparé aux Affaires culturelles en mai 1973 établit qu'entre l'année 1961-1962 et l'année 1971-1972, les dépenses du Secrétariat d'Etat du Canada ont passé de 11,5 millions de dollars à 867,8 millions: "Même en fixant arbitrairement à 20% du total la somme des dépenses du Secrétariat d'Etat du Canada au Québec, cela donne encore 173,5 millions, soit dix fois le budget du ministère des Affaires culturelles. Et même si l'on dit que le Secrétariat d'Etat dépense dans des domaines non culturels, et même si, pour tenir compte de cette observation qui est exacte, on réduit à 17 millions le montant des dépenses de ce ministère fédéral en matière de culture au Québec, on obtient encore une somme égale à celle du budget annuel du ministère des Affaires culturelles du Québec". Jointe à d'autres du même genre, cette constatation justifiait le rapport de poser que "le Québec se trouve dans l'impossibilité d'établir sa propre politique culturelle". Dans tout le secteur des beaux-arts, de même que dans celui du livre, le gouvernement québécois se voit réduit, en pratique, à distribuer des contributions d'appoint. Si, du domaine de la "culture cultivée", on passe au

champ de la diffusion et de l'animation culturelles au niveau régional et local, les données paraissent encore plus significatives. En ce qui concerne le développement culturel régional, les subventions administrées par les Affaires culturelles se chiffrent, en 1974-1975, par 592 000 dollars, cependant que les contributions répandues en territoire québécois en application des deux programmes fédéraux "Initiatives locales" et "Perspectives jeunesse" s'élèvent à 5 777 000 dollars pour les seuls projets de caractère culturel.

Cette concurrence victorieuse du géant fédéral a eu pour conséquence d'entraîner l'administration provinciale, sous la pression constante d'une opinion nerveuse, à intervenir là où le pouvoir central faisait lui-même sentir le poids de ses ressources, ce qui réduisit Québec, d'une part, à se trouver maintes fois à la remorque d'Ottawa dans le secteur des arts et, d'autre part, à consacrer ainsi une portion insuffisante de ses crédits modiques à l'activité dont il portait seul la responsabilité (bibliothèques, conservatoires, musées d'Etat...). Les interventions du ministère des Affaires culturelles se seraient sans aucun doute révélées, malgré tout, plus efficaces s'il s'était pourvu d'un bon service de recherche, capable



de lui fournir des données chiffrées sur les besoins culturels de la population. Le ministère s'est effectivement donné un tel service dès les premières années de son existence, mais, faute d'un développement approprié, cette modeste cellule s'est toujours vue incapable de conduire ou de commander les grandes enquêtes propres à étayer une action cohérente, soutenue et axée sur les utilisateurs de biens culturels.

Par exemple, combien de Québécois ne sont jamais allés au concert ? Combien n'achètent jamais de disques ? Combien écoutent des concerts à la radio et à la télévision ? Combien s'intéressent à la musique pop à l'exclusion de toute autre ? Combien de Québécois lisent des livres, et quels livres ? Combien ne vont jamais au théâtre ? Quelles classes d'âge fréquentent le plus le théâtre ? Et quel théâtre : international, français, québécois ? Dans quelles régions la fréquentation des théâtres est-elle la plus forte per capita ? Quel est le public de la danse ? Celui de l'opéra ? Qui visite les musées, les galeries d'art ? On connaît l'enquête de Kirsh, Dixon et Bond, publiée à Toronto, en 1973, pour le Secrétariat d'Etat du Canada, et l'étude effectuée en 1974 sous la

direction du Conseil des arts de l'Ontario, The Audience for the Performing Arts. Il y aurait avantage à connaître les résultats que donneraient de semblables investigations au Québec. D'intéressantes tentatives de planification pourraient partir de là.

Ce qui est certain, c'est qu'on ne pourra pas se dispenser beaucoup plus longtemps de pratiquer une approche scientifique - et donc quantifiée - des problèmes culturels. Le directeur du Service de recherche du Secrétariat d'Etat français à la culture, M. Augustin Girard, voit dans cette grande opération quatre séries de travaux:

Les travaux statistiques proprement dits: mise en place de systèmes de recueils de statistiques culturelles portant notamment sur les équipements existants, le public qui les fréquente, le personnel qui les sert et les activités qui s'y pratiquent;

L'étude des flux financiers et notamment l'analyse de la dépense publique;

Les études permettant de préciser la relation entre le coût et les avantages des différentes politiques adoptées, à l'échelon local ou à l'échelon national (ce type débouche sur les travaux concernant les indicateurs sociaux et la rationalisation des choix budgétaires);



La mise au point de comptes  
culturels nationaux et une réflexion  
sur l'économie de la culture<sup>1</sup>.

La conférence tenue par l'Unesco à Venise, en 1970, a recommandé l'institution de centres de recherche sur le développement culturel: "Ces centres ont quatre fonctions: recueil de données objectives sur la vie culturelle et les moyens utilisés ainsi que sur les politiques culturelles à l'étranger; conseil à partir des recherches effectuées; évaluations par contrôle des résultats de l'action et analyse de la validité des systèmes finalités-objectifs-moyens; et, enfin, dans chaque secteur, formation et information des praticiens, chercheurs, administrateurs et politiques."

Il faudrait aussi s'appliquer à prévoir. S'il est vrai, comme le croit M. Augustin Girard, qu'entre 1980 et 1990 l'accès aux oeuvres ne passera plus par les mêmes établissements qu'aujourd'hui et que les nouveaux moyens audio-visuels, mais surtout le câblage des villes "permettront à chaque foyer de prendre

<sup>1</sup>Développement culturel: expérience et politiques  
(Paris, 1972), p. 112.

connaissance des grandes oeuvres de la culture sans qu'aucune barrière financière, sociale ou physique ne vienne entraver le contact avec l'oeuvre ou l'artiste", il s'imposera d'examiner avec rigueur les dépenses d'équipement (elles peuvent se révéler peu utiles) et de mettre l'accent tant sur la formation que sur la création, en prévision d'un accroissement prochain de la demande. On devra encore entreprendre sans trop tarder, observe le même chercheur, la remise en cause de la façon dont les crédits affectés à la culture sont répartis à l'intérieur et à l'extérieur d'un ministère spécialisé: il s'agit de déterminer "la nouvelle place du budget de la culture dans le budget national, ou bien la nouvelle place d'un ministère de la Culture par rapport aux autres grands agents culturels que sont les mass media, les industries culturelles ou les autres administrations (l'Education, l'Aménagement du territoire, l'Equipement, etc.)".

La recherche, il est vrai, coûte quelque chose. Mais a-t-on évalué le coût de l'empirisme ? Que ce soit à l'intérieur d'un institut à vocations multiples, que ce soit dans les structures d'un ministère, que ce soit sous forme d'organisme voué à la seule in-



vestigation, il est devenu indispensable, croyons-nous, d'instituer un centre de recherches culturelles. L'essentiel est de disposer des moyens de tenir à jour et de traiter une documentation internationale de plus en plus volumineuse, d'enrichir une documentation nationale propre à projeter un éclairage précis sur la situation et les besoins de la collectivité ainsi que de fournir les données indispensables à la mise en place de politiques correspondant à ces besoins et à cette situation, qui ne sont pas simples.

### 3. Les "humanités"

A la négligence dont est victime la recherche sur le développement culturel, correspond, au Québec, une insouciance gênante de la recherche dans le vaste domaine des "humanités"<sup>1</sup>, où les instances fédérales exercent un leadership apparemment incontesté. Pourtant, les artisans de ce travail se trouvent être en grande majorité des universitaires, et le haut en-

<sup>1</sup>Nous conservons là au terme "humanités" le sens du mot anglais "humanities" que lui prête le Rapport Audet, commandé par le Conseil des arts du Canada.

seignement, comme celui des autres degrés, reste de compétence provinciale. Est-il à croire, comme nous l'avons avancé à propos de l'histoire, que l'organisation actuelle du travail universitaire entraverait les grandes entreprises de recherche ? En ce qui concerne les "humanités", cette hypothèse ne serait pas sans fondement si l'on en croit le rapport récent d'un comité du Conseil des arts du Canada<sup>1</sup>. Ce document s'appuie sur une consultation menée auprès de 655 chercheurs attachés aux disciplines suivantes: aménagement et architecture (2% des réponses), beaux-arts (6%), musique, danse et théâtre (8%), philosophie (13%), langues et littératures autres que françaises et anglaises (23%), études classiques ou romanes (4%), histoire et histoire de l'art (19%), linguistique (3%), études religieuses ou théologie (6%).

Il ne saurait être question de reproduire ici les données de ce rapport ni d'esquisser la critique de celles-ci. Il y a cependant lieu de retenir les

<sup>1</sup>Conseil des arts du Canada, Rapport du comité consultatif sur les besoins des humanistes dans la pratique actuelle de la recherche, par Jean-Paul Audet, président du comité, s.l., 1976. - Dorénavant cité sous le titre de Rapport Audet.



"conclusions les plus générales" du comité, au nombre de quatre:

1. Le besoin le plus urgent de la pratique de la recherche dans les humanités est celui de la continuité, les conditions faites aux chercheurs favorisant les travaux limités (articles de revues, communications à des sociétés savantes) au détriment de travaux de longue haleine.
2. "A un degré extrêmement élevé de professionnalisation de l'enseignement", correspond "un degré de professionnalisation de la recherche comparativement très bas".
3. "Le Conseil des arts ne pourra pas éviter, au plan de la conception et de la gestion de ses programmes d'aide, d'intervenir plus directement qu'il ne l'a fait jusqu'ici dans la situation globale qui est faite à la pratique de la recherche au sein de la plupart de nos institutions universitaires."
4. Il serait utile de substituer la notion de programme de recherche à celle de projet, cette dernière se révélant "à la fois trop ambiguë et trop étroite"<sup>1</sup>.

De la lecture du Rapport Audet, les observations suivantes peuvent se dégager:

<sup>1</sup>Rapport Audet, p. 121-125.

1. Le comité qui l'a préparé est persuadé de la nécessité de favoriser le réaménagement des rapports établis entre l'enseignement et la recherche dans les universités. Aussi recommande-t-il au Conseil des arts du Canada "d'étudier, de concert avec les universités, la possibilité de mettre sur pied un programme soutenu d'allégement des charges d'enseignement au bénéfice de programmes ou de projets de recherche."

2. Les chercheurs, reconnaît ce même comité, ont reçu, au cours des cinq dernières années, un important appui financier: plus de la moitié des projets ont été l'objet de subventions qui "pouvaient aller de moins de \$2 000 à plus de \$20 000, avec une concentration assez forte autour des montants situés entre \$5 000 et \$10 000." Le Rapport précise: "Dans la majorité des cas, l'organisme d'où provenaient les fonds était le Conseil des arts."

3. C'est que ce dernier a vu ses budgets augmenter considérablement depuis onze ans. Jusqu'en 1964-1965, le financement de son action avait été assuré par dotation; à compter de 1965-1966, voici que le Parlement canadien vote des fonds au Conseil.



Les résultats ne se font pas attendre. Ils sont de deux ordres. D'une part, le Conseil augmente ses largesses, si bien que les ressources financières affectées aux recherches relevant des sciences sociales et des humanités passent de 203 000 dollars en 1964-1965 à 2 900 000 en 1968-1969. D'autre part, avoue le comité, "comme on pouvait s'y attendre, et comme l'expérience n'a d'ailleurs pas tardé à le montrer, les crédits annuels ont ouvert la porte à une influence de plus en plus marquée du gouvernement fédéral sur les politiques du Conseil, qui s'est progressivement vu obligé de tenir compte de maintes recommandations de caractère plus ou moins officiel concernant, en particulier, l'orientation et l'équilibre de ses programmes<sup>1</sup>."

4. Commandé par le Conseil des arts du Canada, il est normal que le Rapport Audet tienne compte avant tout de l'action et des possibilités de cet organisme dans le domaine de la recherche. C'est donc sans surprise que l'on voit le comité se tourner vers le Conseil non seulement pour que soit financée la recherche, mais même pour qu'en soit améliorée l'organisation: il le prie, nous le savons déjà, d'intervenir auprès des

<sup>1</sup>Rapport Audet, p. 4-5.

universités pour obtenir l'allégement de la charge d'enseignement des chercheurs; il lui recommande, en outre, "d'étudier la possibilité de développer davantage les communications interbibliothèques à travers le pays".

#### 4. Diagnostic

Politique linguistique, recherche sur le développement culturel, recherche liée au développement des humanités: pratiquées sur un même tissu culturel, les trois biopsies que nous venons d'opérer permettent d'esquisser un diagnostic. Celui-ci nous paraît comporter trois aspects.

Le principal en est un manque de volonté (ou de pouvoir) politique. C'est le Livre vert qui le déclare (p. 94), "l'inefficacité des actions de l'administration est engendrée en bonne partie par le flottement des orientations politiques du gouvernement". Les répercussions de l'attitude velléitaire (ou impuissante) des pouvoirs publics se sont révélées particulièrement sensibles dans la manière d'aborder les problèmes linguistiques. Alors que, durant des années, les milieux politiques québécois avaient jugé impossible, voire superflu, de légiférer en matière de langue, Ottawa



ne craignit pas d'adopter (juillet 1969) une loi sur le statut des langues officielles du Canada. Il est vrai qu'à l'automne de 1968, presque au lendemain de la mort de Daniel Johnson, son successeur avait - au moment d'une campagne provoquée par des élections partielles - fait préparer un projet de loi, désigné comme le "bill 85"; mais ce texte devait aboutir dans les oubliettes d'une commission parlementaire à la faveur d'un accident de santé survenu à son auteur. Deuxième épisode, qui n'est pas sans lien avec le précédent: un arrêté pris en conseil des ministres, le 9 décembre 1968, crée une commission d'enquête "sur la situation de la langue française au Québec et les mesures à prendre pour en assurer le plein épanouissement, ainsi que sur les droits linguistiques des citoyens du Québec": un article du décret précise qu'il est "essentiel de rechercher les moyens les plus aptes à garantir l'exercice des droits linguistiques de la majorité dans le respect des droits de la minorité". Troisième épisode: en octobre 1969, le gouvernement dépose devant l'Assemblée nationale un projet de loi ("bill 63") dont le titre laisse entendre qu'il a pour objectif de "promouvoir la langue française au Québec", alors que la disposition principale qu'on en retient prévoit que "les

cours d'études du niveau de la première année à celui de la onzième inclusivement [...] sont donnés en langue anglaise à chaque enfant dont les parents [...] en font la demande lors de son inscription". Quatrième épisode: remise, le 31 décembre 1972, de la première tranche du rapport de la commission d'enquête instituée quatre ans plus tôt: celle-ci recommande "de proclamer dans une loi-cadre le français langue officielle du Québec, ainsi que le français et l'anglais langues nationales du Québec". Cinquième épisode: adoption, le 30 juillet 1974, de la loi sur la langue officielle, actuellement en vigueur, mais contestée par d'importantes fractions de l'opinion et destinée, semble-t-il, à faire place prochainement à une nouvelle législation.

Cette première déficience en provoque une deuxième, qui se présente à la fois comme un défaut de cohérence, de continuité et d'approfondissement. La mise en application de la politique linguistique en fournit une illustration frappante: intégrée en 1961 à la politique culturelle par le rattachement de l'Office de la langue française au ministère des Affaires culturelles, elle est transférée en 1972 au ministère de l'Education,



qui accueille l'Office dans ses structures à l'occasion d'un remaniement ministériel; ensuite la loi de 1974 substitue à l'Office une régie placée sous la tutelle du Conseil exécutif. Ces avatars donnent lieu à la création d'une cloison artificielle entre langue et culture. Désormais la notion qu'on aura de l'une et de l'autre dans les milieux officiels s'en trouvera appauvrie.

Sans cohérence, sans continuité, aucun approfondissement n'est possible. Approfondissement implique recherche. Celle-ci ne suscite qu'un intérêt mineur. Non pas que sa nécessité n'ait jamais été signalée, et précisément dans les matières qui nous occupent. Ouvrons le Livre blanc préparé au ministère des Affaires culturelles en 1965-1966. Que recommande ce texte trop longtemps inconnu, toujours ignoré ? Créer "au sein de l'Office de la langue française un service de Recherche et d'Etude linguistique"; "accorder aux linguistes québécois les subventions nécessaires à leurs recherches, à leurs enquêtes et à la publication de leurs travaux"; encourager "les études et les éditions critiques"; établir et tenir à jour "un dossier complet sur l'art et les artistes"; instituer au sein du ministère "un service des Sciences de la nature et un service des Sciences

de l'homme"; susciter "la fondation d'un Centre de la recherche scientifique" et créer "un Conseil supérieur de la recherche scientifique"; lancer "un programme de subventions et de bourses pour les spécialistes des sciences de l'homme"; établir "une Bibliothèque centrale de documentation en sciences morales et humaines"; "fonder un Musée de l'homme dans le Québec", etc. Qu'il s'agisse de recherche dans les sciences de la nature, dans les sciences de l'homme et dans les "humanités", ni les idées ni les projets n'ont manqué. Simplement, ils n'ont pas été suivis. En vérité, il y a euphémisme à dire que "l'inefficacité des actions de l'administration est engendrée en bonne partie par le flottement des orientations politiques du gouvernement": la volonté, la cohérence et la continuité ont manqué, et à un autre niveau qu'à celui de l'intendance. Par conséquent, les ressources aussi.

Enfin, troisième aspect à retenir: l'action, devenue déterminante, des instances fédérales. Qui le premier a conçu, formulé, puis appliqué une législation linguistique ? Quant à l'action culturelle, M. Léon Dion avait raison de le déclarer en 1973 et il a toujours raison de le répéter en 1977: "la plupart des



grands développements dans tous les domaines de la culture [...sont] venus d'Ottawa et non de Québec". Jusqu'aux humanités, "nos" humanités, qui sont dans la mouvance de l'Etat central. Elles ne constituent cependant qu'un cas. C'est maintenant l'ensemble de la recherche qu'il s'agit de survoler.

### CHAPITRE III

#### LA RECHERCHE

Le rapide tour d'horizon que nous venons de faire nous a découvert, derrière chacune des déficiences qui a heurté notre regard, un problème composé d'un manque de volonté politique et d'un grave défaut de recherche. Cet horizon, nous aurions pu en fouiller d'autres points. L'examen de la situation linguistique et, en particulier, les aspects troublants que prend l'enseignement du français auraient pu nous retenir aussi longtemps que l'a fait l'enseignement de l'histoire. C'eût été là, cependant, effectuer d'avance et prématurément, avec, au surplus, des ressources insuffisantes, une partie du travail que devrait se voir confier l'Institut dont nous recommanderons la création.

En liant la question de la recherche à une situation politique et, plus largement encore, à une évolution historique, nous pensons à la fois la situer dans sa véritable perspective et en marquer l'importance fondamentale. Il reste à poser concrètement cet-



te question dans les termes les plus dépouillés, en nous en tenant strictement à l'essentiel. Jusqu'à quel point l'Etat du Québec est dépassé dans le territoire et même dans les établissements qui relèvent de lui, jusqu'à quelles extrémités une recherche sous-développée apparaît comme désorganisée, dans quel contexte se présente l'effort financier que suppose le redressement de cette conjoncture, tels sont les faits qu'il nous faut maintenant considérer.

#### 1. Un Etat dépassé

On lit dans un document officiel: "Suivant l'exemple de nombreux pays industrialisés, dont le Canada, le gouvernement du Québec a décidé de prendre en main l'orientation de sa politique scientifique." - Prendre en main, l'expression semble forte. Comment se justifie-t-elle ? Le document enchaîne: "La création du Comité interministériel des politiques scientifiques et du Conseil de la politique scientifique du Québec, la fondation de l'I.N.R.S., la construction du Complexe scientifique et la mise sur pied d'un programme de subventions à la recherche et d'aide aux chercheurs comp-

tent parmi les premiers gestes dans cette direction<sup>1</sup>."

Des gestes ou des faits ? Certes, le Comité interministériel des politiques scientifiques et le Conseil de la politique scientifique ont été créés; l'I.N.R.S., fondé; le Complexe scientifique, construit; un programme de subventions à la recherche et d'aide aux chercheurs, mis sur pied. Mais voyons jusqu'où vont concrètement ces efforts. En 1972-1973, l'Etat québécois dépense 32 millions pour la recherche et le développement scientifique (R-D), alors que l'Etat fédéral y affecte 701 millions; la première somme représente 0,68% des dépenses globales de l'Etat québécois et la seconde, 4,46% de celles de l'Etat central. De plus, si par souci de comparer des données comparables, on utilise, pour calculer les dépenses québécoises, "l'application restrictive des définitions de R-D du gouvernement fédéral", la somme qu'il faut retenir pour le Québec se réduit à 20 millions, soit 0,44% du total global des dépenses. (Ici, une comparaison s'impose. En dix ans, l'Etat québécois a dépensé en tout

<sup>1</sup> Conseil de la politique scientifique, Inventaire de la R-D au gouvernement du Québec 1972-1973, 1. Document synthèse, 14 juin 1974, p. 3.



50,9 milliards dont 228 millions alloués au ministère des Affaires culturelles, soit 0,44%. Le budget de la recherche est exactement du même ordre que celui de la Culture; il traduit sans doute des préoccupations semblables.) En somme, proportionnellement au budget des deux Etats, Ottawa engage dix fois plus de crédits que Québec dans la recherche scientifique.

L'Etat fédéral dépense une partie de ses crédits de R-D en territoire québécois; ces dépenses vont à ses propres établissements, aux recherches commanditées ou subventionnées dans les universités et, enfin, aux laboratoires d'entreprises. Pour les deux premières catégories de dépenses, nous disposons de données sûres; il en va autrement des crédits attribués aux entreprises, ce qui donne lieu à deux hypothèses en 1972-1973. Selon l'hypothèse forte, les dépenses fédérales de R-D s'élèveraient à 100 millions; selon l'hypothèse faible, elles se chiffrent par 71,8 millions. En retenant les chiffres les plus faibles de Québec (20 millions) et les chiffres les plus forts correspondant à l'effort fédéral (100 millions), on devrait conclure qu'Ottawa dépense pour la R-D au Québec cinq fois plus que ne fait Québec; en retenant

les chiffres les plus forts de Québec (32 millions) et les chiffres les plus faibles (71,8 millions) correspondant à l'effort fédéral, on serait amené à constater qu'au Québec, les dépenses de R-D décidées à Ottawa sont 2,2 fois plus importantes que celles qui sont décidées à Québec. La vérité se situe quelque part entre ces deux extrêmes. Toujours la même année, les contributions financières à la R-D conduite dans les universités et les hôpitaux québécois atteignent 25,5 millions au palier fédéral, alors qu'elles se réduisent à 8,4 millions au palier provincial<sup>1</sup>.

Une étude datée d'avril 1976, Quelques problèmes de la recherche universitaire au Canada, signale que la participation fédérale (224,7 millions) à l'ensemble des fonds de recherche octroyés aux universités canadiennes constitue 63% du total, alors que celle des provinces est de 14% et celle d'autre provenance, de 23%. Aussi bien est-ce vers l'Etat central que les chercheurs de toutes les provinces se tournent comme vers la source normale de financement. "Le gouverne-

<sup>1</sup>Conseil de la politique scientifique du Québec, Activités de recherche du gouvernement fédéral au Québec 1972-1973, 16 septembre 1974, passim.



ment fédéral a été dans le passé le principal responsable du financement de la recherche dans les universités." Quant au pouvoir provincial, il joue un "rôle naturel de suppléance pour les besoins locaux". C'est bien ce que disent les chiffres.

Le souci de la recherche - comme, du reste, celui de la culture: c'est le même - anime un Etat dans la mesure où celui-ci a des objectifs nationaux; dans la mesure aussi où cet Etat est puissant. En 1972, le gouvernement fédéral des Etats-Unis consacre à la R-D 7,2% de son budget et celui du Canada, 4,57% (proportion réduite, selon un autre calcul, à 3,24%). S'il fallait porter un jugement sur la politique scientifique du Québec, il conviendrait de tenir compte de la situation politique - et donc psychologique autant que financière - dans laquelle évolue naturellement un gouvernement provincial.

Dans le cadre des données générales qui précèdent, quelles sont les positions respectives des sciences humaines ou sociales et des sciences physiques ou naturelles ? Les dépenses que ces dernières occasionnent aux pouvoirs publics se révèlent très supérieures à celles qu'entraîne le soutien des premières. Mais, tandis que les instances fédérales consacrent, en 1972-1973, la

somme de 640,9 millions de dollars aux sciences physiques et 60,9 millions aux sciences de l'homme, l'Etat québécois affecte 11,5 millions à celles-ci et 18,5 millions aux sciences de la nature. En d'autres termes, le gouvernement fédéral engage 93% de ses crédits de R-D dans les sciences naturelles et 8,7% dans les sciences humaines; au niveau du gouvernement du Québec, les proportions s'établissent respectivement à 57,6% et 36% (avec 6,3% de dépenses dont il n'a pas été possible de déterminer l'affectation). Toutefois, selon "l'application restrictive", la proportion des dépenses québécoises de R-D se hausse à 71,2% dans les sciences naturelles, mais tombe à 25,2% dans les sciences humaines. Il est permis de tirer de ces données deux conclusions: d'abord, en chiffres absolus, les dépenses effectuées par l'Etat québécois pour appuyer les recherches en sciences de l'homme représentant 18,6% (ou 8,9% selon "l'application restrictive") des dépenses correspondantes au palier fédéral; en second lieu, proportionnellement aux crédits globaux engagés par les deux Etats, les dépenses québécoises sont, dans le domaine des sciences humaines, trois ou quatre fois plus fortes que les dépenses fédérales (25,2% ou 36% pour Québec contre 8,7% pour



Ottawa)<sup>1</sup>.

Un des principaux programmes de recherche du gouvernement québécois est celui de "Formation de chercheurs et d'action concertée", organisé par le ministère de l'Education. En 1975-1976, il absorbe une somme globale de 8,3 millions. Sur ce total, 367 625 dollars vont à des travaux consacrés à la civilisation et à la culture québécoises. On peut conclure que l'histoire et la civilisation du Québec y occupent une place forcément modeste.

L'année 1972-1973 est la seule pour laquelle nous disposons de données permettant une comparaison entre l'activité de recherche animée par le gouvernement québécois et celle des instances fédérales au Québec. Il y aurait grand intérêt à poursuivre un semblable rapprochement jusqu'à ce jour. Nous n'avons ni les moyens ni le temps d'y procéder. Nous le regrettons, bien que nous tenions pour assuré, pratiquement, que le tableau ne différerait que dans les

<sup>1</sup> Les données résumées ici sont tirées de Conseil de la politique scientifique du Québec, Inventaire de la R-D au gouvernement du Québec, 1. Document synthèse, 14 juin 1974, p. 56-57; idem, inventaire..., 3. Annexes.

détails de celui que nous avons pu tracer d'après les publications du Conseil de la politique scientifique du Québec.

En avril 1976, le Bureau de la science et de la technologie (ministère de l'Education) livrait à son tour au public les chiffres relatifs aux "Dépenses du gouvernement du Québec en R-D" depuis 1972-1973 jusqu'à 1976-1977. Par suite d'une révision, ceux de la première année sont arrêtés à 21,6 millions (donc beaucoup moins que les 32 millions évoqués dans la compilation de 1974 et un peu plus que les 20 millions supputés conformément à "l'application restrictive" des définitions du gouvernement fédéral); pour les années suivantes, on obtient: 26,3 millions (1973-1974), 29,8 millions (1974-1975), 36,4 millions (1975-1976) et 36,3 millions (prévisions de 1976-1977). Le Bureau conclut à "une augmentation moyenne annuelle de 13,9%".

Cette façon plutôt optimiste de voir les choses contraste avec le réalisme austère dont témoigne le Rapport du Conseil national de recherches du Canada pour 1975-1976. Ce n'est pas qu'au palier fédéral les chiffres ne se gonflent point. Si l'on retient



l'année 1968-1969 "comme base de référence de 100 dans chaque cas", on atteint les indices suivants pour 1975-1976: total des dépenses fédérales pour la R-D: 166; dépenses du CNRC pour la R-D dans les universités et pour la R-D intra muros: 140; dépenses fédérales pour la R-D dans l'industrie: 175. Pourtant, loin de triompher, le Conseil signale la baisse, en dollars de 1968, des dépenses pour la R-D intra muros et la R-D dans les universités (indice 90 pour 1975-1976), la lenteur de la croissance des dépenses fédérales totales pour la R-D (indice 107) et de celle, à peine plus forte (indice 113), des dépenses pour la R-D dans l'industrie. Même ce secteur lui paraît en danger, malgré sa force relative: "De toute évidence, les sommes consacrées à la R-D dans l'industrie tombent nettement en dessous des taux de croissance indispensables pour que ce secteur puisse rattraper son retard." L'organisme fédéral ne cherche nullement à dorer la pilule: "Présentement, affirme son président, la conclusion de la collectivité scientifique et technique est tout à fait claire: le niveau actuel de notre effort en R-D est insuffisant, compte tenu de presque tous les indices que nous venons de citer." Son attention ne

se confine pas aux chiffres; elle note "une concentration insuffisante dans les domaines choisis en fonction des nécessités et des opportunités nationales" et signale la tendance malheureuse à "un éparpillement tant géographique que sectoriel"; mais, ajoute le président, le CNRC entend accentuer les efforts entrepris "au cours des dernières années" en vue de "surmonter ces carences<sup>1</sup>". A Ottawa, on se montre exigeant.

## 2. Absence d'organisation

En plus d'être dépassée chez elle par les moyens que met en oeuvre l'Etat central, la collectivité québécoise éprouve, dans le domaine de la recherche, des difficultés qui tiennent à de graves défauts d'organisation.

On peut commencer par rappeler qu'aucun organisme ne s'occupe de procéder, à période fixe, à un inventaire de la recherche au Québec. Il y a quinze

<sup>1</sup> Conseil national de recherches du Canada, Rapport du Président 1975-1976 (Ottawa, 1976), p. 11-17; tableaux p. 18-21.



ans, le Département de sociologie et d'anthropologie de l'Université Laval organisait un colloque qui avait pour thème la situation de la recherche sur le Canada français. Cette remarquable tentative d'inventaire, dont les résultats furent disponibles dès le début de 1963, sous la forme d'un volume de près de 300 pages<sup>1</sup>, débouchait sur trois "perspectives": celle de l'histoire, celle de l'écologie, celle, enfin, de l'étude de la structure sociale. Malgré son utilité, pareille entreprise ne s'est pas renouvelée. Elle n'était cependant pas excessivement ambitieuse, puisque, après tout, elle se limitait à certaines catégories de recherche intéressant exclusivement le "Canada français".

Ce n'est pourtant pas que la recherche se soit arrêtée. Le bouillonnement d'activité qui la caractérise n'a d'égale, semble-t-il, que la dispersion des énergies qui s'y consomment. Outre les universités - n'y aurait-il pas plus de rigueur à dire souvent: les universitaires ? - qui poursuivent des recherches, et

<sup>1</sup> Fernand Dumont et Yves Martin, Situation de la recherche sur le Canada français (Québec, 1962).

de façon tout à fait désordonnée, des organismes publics ou privés ont leurs propres programmes. Nous pensons, par exemple, à la Bibliothèque de la législature, qui a entrepris la reconstitution des débats de l'Assemblée nationale depuis le XIX<sup>e</sup> siècle; au Bureau d'accueil et d'information de l'Assemblée nationale, qui vient de lancer une collection d'ouvrages consacrés à la vie parlementaire; à la Bibliothèque nationale, qui publie divers instruments de travail; aux Archives nationales du Québec, dont le Rapport, en principe annuel, persiste à garder à peu près le même aspect de fourre-tout qu'il y a un demi-siècle; aux nombreuses sociétés d'histoire ou de généalogie qui patronnent des revues ou des collections qu'alimentent érudits et chercheurs.

Tant au niveau des chercheurs individuels qu'à celui des groupes, des universités, des établissements d'Etat et des organismes régionaux, se manifeste un manque flagrant d'échanges et de concertation. Les cas ne manquent pas où des personnes et des institutions travaillent sur des sources identiques ou des projets analogues, chacun utilisant une méthode particulière, plusieurs reconstituant les mêmes données



de façon isolée, sans qu'on puisse en arriver à la construction de séries comparables et complètes de données. Une collectivité aux ressources limitées, comme la nôtre, en hommes et en argent peut-elle s'offrir le luxe de laisser autant d'ouvriers peiner seuls sans qu'il vienne au moins à l'esprit de les inciter à concerter leurs efforts, à se communiquer leur information, à prévoir leurs activités ? Ici, faut-il le préciser ? il ne s'agit pas d'imposer une ligne d'action, encore moins une ligne de pensée, mais bien d'encourager, d'animer et de coordonner. Lors des consultations que nous avons ouvertes, plusieurs de nos interlocuteurs ont signalé l'urgence de créer un organisme chargé de tenir à jour l'inventaire des projets de recherche et des banques d'information ainsi que de publier des états de recherche qui seraient, tous le souhaitent, générateurs de problématiques inédites et d'avenues nouvelles à explorer.

La situation actuelle commande, nous l'avons observé, la mise en train d'un vaste programme d'investigation sur la culture au Québec. Ce que nous avons en vue, soulignons-le, c'est un véritable programme dont l'objet serait double: approfondissement de

notre culture, ce terme étant pris dans son acception la plus large; étude soigneusement documentée, comparative, prospective aussi, des conditions nécessaires à son développement. Or, que se passe-t-il ? En l'absence de programme, on assiste à une foule d'interventions parallèles, le plus souvent désaccordées et cacophoniques, de différents groupes de créateurs, d'interprètes et de diffuseurs, à qui se mêlent des exploitants - interventions dont le sens et la portée se distinguent aussi mal que les motivations, tant se mêlent aux cris d'alarme et aux dénonciations les éternelles et inévitables quêtes de subventions. Nulle part ne semblent se construire et s'affirmer des diagnostics revêtus d'une certaine autorité en matière de culture; nulle part ne semble s'effectuer la nécessaire prise de conscience, par les différents milieux de la société, des éléments significatifs de la "crise de culture" au Québec et des solutions possibles à des problèmes en perpétuelle mutation, qu'il faut constamment poser en termes appelés à évoluer.

Le Rapport Audet déplore avec raison le manque de continuité de la recherche. Nous venons de signaler le caractère individualiste de celle-ci, chacun,



dirait Lucien Febvre, "construisant son bout de mur" en des points dispersés du chantier. C'est peut-être ce souffle court, caractéristique de notre recherche, ce sont peut-être ces résultats fragmentaires, dont l'accumulation ne constitue pas une addition, qui lui donnent cette réputation de productivité réduite et de rendement modeste par rapport au temps et aux ressources qui y sont engagés: de là à être tenté de la tenir pour assez oiseuse, la distance n'est pas longue à franchir. Sans doute, de cette médiocre estime dont la recherche est l'objet, les chercheurs doivent-ils accepter d'assumer eux-mêmes leur part de responsabilité. Nous inclinons cependant à croire que le niveau de sérieux des chercheurs ne doit pas être inférieur à celui des enseignants au degré universitaire (ces deux fonctions se confondent plus ou moins), des artistes ou des administrateurs. C'est donc l'organisation qu'il faut encore considérer.

Ici, trois déficiences apparaissent: manque d'instruments de travail, manque d'instruments de diffusion, manque de projets collectifs. La recherche s'appuie encore, de moins en moins solidement, il est vrai (le temps fait son oeuvre), sur des compilations

comme, chez nous, les Edits et ordonnances et le Répertoire national, ou, ailleurs, des collections dont on pourrait citer cent exemples (pensons aux Monumenta...). Le XIX<sup>e</sup> siècle a accompli à cet égard une oeuvre immense, et chez nous même relativement considérable; n'y aurait-il pas utilité à la reprendre avec des moyens et des méthodes qu'on mettrait à jour pour répondre aux préoccupations et aux besoins d'aujourd'hui - aujourd'hui où il n'est pas trop tôt pour commencer à penser à demain ?

Au lieu que chacun confectionne, de façon artisanale, ses outils, c'est-à-dire ses séries de données, il devient important, si l'on veut éviter de perdre trop de temps chacun de son côté, que des spécialistes, orientés par une commission de chercheurs, exhumant, composent et procurent à la communauté scientifique les éléments dont celle-ci a besoin pour aller plus vite, plus avant - et peut-être plus sûrement.

Du côté de la diffusion, liée à la documentation, nous dépendons surtout d'initiatives privées ou étrangères, souvent anarchiques, sans relations les unes avec les autres. La publication, sous quel-



que forme que ce soit, devient de plus en plus coûteuse, cependant que les régimes de subventions gouvernementales manifestent une tendance assez nette à favoriser les industries culturelles plutôt que le rayonnement du savoir. L'avis d'un de nos correspondants est à retenir:

Par diffusion, j'entends, bien sûr, l'édition des grands travaux de recherche, mais pas seulement cela. Ces nouvelles connaissances ne devraient pas circuler uniquement dans le monde universitaire, mais atteindre aussi le plus vaste public possible. Il faudrait s'assurer, par exemple, que les résultats de la recherche influencent jusqu'au manuel scolaire. Radio-Québec pourrait être mis à contribution pour le grand public. Quelques revues de réelle vulgarisation pourraient atteindre le même public<sup>1</sup>.

Enfin, c'est avec un mal infini qu'il se révèle possible de mener à bien les rares projets collectifs que des équipes généralement réduites et surmenées parviennent à mettre en chantier. Ainsi, le Dictionnaire biographique canadien est devenu un projet trop onéreux pour l'Université Laval, qui doit

<sup>1</sup>Mémoire de M. Maurice Lemire, novembre 1976.

s'en remettre maintenant au Conseil des arts du Canada et à d'autres organismes pour le subventionner. Le Livre vert fait allusion à la publication d'une histoire "monumentale" du Québec. Un tel ouvrage prendrait encore plus de valeur et de signification s'il s'incorporait à une **Encyclopédie québécoise** qui s'efforcerait, dans une optique de synthèse, de rendre compte de l'évolution et de la situation du peuple québécois non seulement dans le temps (ce serait l'histoire), mais aussi dans le cadre géographique qui le conditionne et qu'il transforme, dans sa structure sociale, dans ses réalisations et son cheminement culturels...

Ce qui manque, en somme, au niveau des instruments, à celui des travaux, à celui de la diffusion, c'est la recherche planifiée, concertée, orientée. Ces trois termes ne sont pas synonymes, nous le savons. Ils impliquent tous animation. Que, surtout, la recherche "orientée" n'effraie pas ! Il ne s'agit pas, dans l'esprit du groupe de travail, d'orienter ni même de concerter toute recherche. Il n'est pas question de sortir de l'anarchie pour entrer dans l'embrigadement: ce serait remplacer une situation



inacceptable par une autre situation inacceptable. Il est essentiel qu'il y ait des chercheurs indépendants et que la très grande majorité d'entre eux le demeure. Cela reconnu, et en fait aussi bien qu'en principe, il n'en reste pas moins que des équipes doivent se constituer, des objectifs se définir, des plans s'établir et des moyens se rassembler pour obtenir des résultats que la dispersion des efforts a interdit jusqu'ici d'approcher et qu'elle ne permettra jamais de réaliser. En d'autres termes, il faut qu'il y ait aussi, de surcroît, recherche orientée. Dans certains domaines de la recherche, on ne saurait atteindre des résultats valables si les investigations n'atteignent pas d'abord une certaine masse critique. C'est affaire d'organisation. Organisation à laquelle seuls des volontaires peuvent être admis à participer.

Il persiste dans les milieux de la recherche une lacune évidente de critique et d'animation. Il y a, à notre avis, injustice à reprocher aux universités de laisser "se dissoudre" leur leadership en tant que "foyers naturels de réflexion". Bien sûr, ces établissements ont pour objectifs tant la recher-

che que l'enseignement, mais en pratique, leurs activités de recherche restent le plus souvent articulées sur des programmes de formation d'étudiants. De plus, il faut reconnaître que des universités ont parfois entrepris certains projets de recherche orientée plutôt par suppléance parce qu'il n'existe guère, singulièrement dans le secteur des sciences humaines, d'autres lieux de recherche adéquats. Le budget de fonctionnement des universités varie en fonction du nombre "d'étudiants équivalents plein temps", non pas du nombre de projets de recherche en cours. Il s'ensuit que ces établissements se voient la plupart du temps incapables d'entreprendre de longs et coûteux projets de recherche, sans relation avec la formation des étudiants, qui nécessitent un personnel stable, parce que le financement de ces projets reste toujours trop aléatoire.

Une brève comparaison nous semble utile avec des pays mieux outillés que ne l'est le Québec sur le plan culturel. Certains disposent d'organismes chargés d'établir des diagnostics sur divers aspects de la société. Nous pensons ici à ces instituts de démographie ou de population, à ces conseils économiques,



qui ont mission d'attirer l'attention de l'Etat sur des problèmes affectant toute la collectivité et de suggérer des solutions aux législateurs et aux administrateurs. Rien de tel, ou à peu près, au Québec. Est-il donc à croire que la fonction critique ne doive pas s'exercer en profondeur ?

Dans tous les domaines de l'activité culturelle, et particulièrement dans celui de la recherche, nul ne saurait s'étonner des avantages marqués que les organismes fédéraux remportent au Québec sur les instances provinciales. Non seulement toutes les chances de succès se trouvent-elles du côté des gros bataillons; elles s'y rangent avec une puissance d'autant plus décisive que c'est aussi de ce côté que prennent place la supériorité de l'organisation et la netteté des objectifs poursuivis. Dans l'introduction du Rapport Symons, la Commission des études canadiennes mentionne les organismes qui l'ont fait bénéficier de leur collaboration. Outre Statistiques Canada, dont le support technique semble avoir été important, la liste comprend le Conseil des arts du Canada, le Conseil des sciences ("Science Council"), le Conseil national de recherches, le Conseil de la

recherche médicale... Si l'on y ajoute la Société royale du Canada (qui devrait, souhaite le Rapport, recevoir du gouvernement central un appui financier accru dans les meilleurs délais), on voit que les instances fédérales disposent d'ores et déjà des éléments essentiels de ce qu'on pourrait appeler un Institut du Canada<sup>1</sup>.

Il y a plus. Ceux que préoccupe le développement du Canada savent ce qu'ils veulent et le disent nettement. Sans timidité, le même Rapport affirme:

L'argument le plus valable et le plus fort à l'appui des études canadiennes est l'importance de la connaissance de soi, la nécessité de nous connaître et de nous comprendre nous-mêmes: savoir qui nous sommes; où nous nous situons dans le temps et dans l'espace; d'où nous venons; où nous allons; ce que nous possédons; quelles sont nos responsabilités envers nous-mêmes et envers les autres. Mais avant que puisse commencer la poursuite d'un tel savoir, l'individu ou la collectivité doivent d'abord avoir conscience d'être canadiens [...] La perception de l'identité canadienne peut comporter des différences marquées d'une personne à une autre, d'un groupe linguistique

<sup>1</sup> To Know Ourselves, p. 5, 170, 175.



ou culturel à un autre, d'une région du pays à une autre. Mais la conscience d'être Canadien et l'intérêt porté à la nature de cette condition sont nécessaires à la connaissance de soi: car, pour un Canadien, qu'est-ce que la connaissance de soi, sinon la connaissance de son identité ? [...] Il faut y insister, nous sommes distincts en tant que peuple. Bien que nous formions un pays hautement hétérogène - sous les divers aspects de la géographie, du climat, de la langue, de la culture, de l'économie et de la politique - l'ensemble constitue une entité unique qui s'appelle Canada [...] A l'égard des Américains, par exemple, tout en ayant beaucoup en commun avec eux, nos différences sont nombreuses et variées<sup>1</sup>.

On ne saurait être plus clair.

### 3. Financement

Toutes les lacunes que nous venons de relever, la tentation est grande de les attribuer à une grave insuffisance de ressources financières. Pareil jugement ne serait certes pas tout à fait faux. Il n'y a rien de tel que des moyens réduits pour rétrécir les

<sup>1</sup>  
Ibid., p. 12-13.

horizons. D'autre part, le rendement relativement modeste de la recherche, particulièrement dans les sciences humaines, nous y avons fait allusion, n'a rien pour éveiller l'intérêt des pouvoirs publics et les porter à engager des sommes très importantes dans cette activité. L'insuffisance des ressources engendre le manque d'organisation, qui occasionne une déficience de productivité, qui entraîne l'insuffisance des ressources. Cercle vicieux. Comment en sortir ? En sollicitant la "générosité" de l'Etat ? Survivance psychologique du régime du bon plaisir, époque que l'on espère révolue où le prince distribuait ses "grâces". L'Etat n'a pas le droit d'être "généreux"; son devoir est d'être efficace et de redistribuer en vue du bien public une richesse qu'il gère, mais dont il n'a pas la propriété. Comment donc en sortir ? En présentant, comme nous nous y efforçons, un projet d'organisation. Il serait superflu de faire valoir que le développement des valeurs de culture - et celui de la recherche, condition fondamentale de ce développement - s'impose comme indispensable au progrès global d'une société. Un de nous l'a déjà écrit: "Il se révélerait illusoire de compter qu'il sera toujours temps de penser à la culture quand on se sera



fait de bons muscles économiques. Les choses ne sont pas si simples, et ce n'est pas ainsi qu'on sort de son sous-développement. Il ne suffit pas de convier un peuple à se donner, à force de travail, des moyens de vivre; il faut aussi, et peut-être davantage, et sûrement en premier lieu, que ce même peuple ait des raisons de vivre." Il serait facile d'évoquer ici l'exemple des pays évolués, dont le Canada.

Précisément, étant donné la politique culturelle du Canada, le problème du financement (et, donc, de l'organisation) de la recherche québécoise est complexe, comme tous les problèmes québécois. En ce qui concerne la politique scientifique, l'action culturelle et le développement des humanités, le rôle de l'Etat québécois, au Québec même, est secondaire, nous l'avons vu, par rapport à celui qu'assume avec dynamisme le gouvernement central; et celui-ci trouve la possibilité d'exécuter ses brillantes performances dans les impôts qu'il lève au Québec comme ailleurs. Ces observations, qu'il faut bien consigner, risquent d'inspirer une attitude faite de récriminations, d'impuissance et de résignation: attitude scandaleuse au

sens propre, puisqu'elle nous entraînerait à perpétuer, fût-ce en maugréant, une situation qu'il importe de transformer au plus tôt. Ce que le groupe de travail préconise, c'est, au contraire, une réaction vive, qui doit, à notre avis, se déployer dans l'ordre de l'initiative et dans l'ordre des moyens.

Il appartient en premier lieu à l'Etat québécois de décider que, dans le domaine de la politique culturelle (y compris celui de la politique scientifique), qui transcende l'actualité et commande l'avenir, le temps n'est plus où la collectivité québécoise se laissait remorquer par l'autre palier de gouvernement, soucieuse surtout de s'assurer sa "juste part" de crédits et d'attention. Il est exclu que cette décision prenne, une fois de plus, la forme de campagnes d'opinion et de documents de travail. La décision doit s'exprimer par la mise en place d'institutions propres à stimuler la recherche, à lui procurer des raisons de s'épanouir et à la pourvoir de l'organisation qui lui fait défaut. Un de nous l'a déclaré dans Le Québec qui se fait (p. 297): "Toute politique québécoise devrait être jugée incom-



plète et déficiente si elle n'incorpore pas une politique de la science et de la technologie. Le gouvernement du Québec n'a plus le droit de se désintéresser de cette responsabilité et de s'en remettre à ce sujet au seul gouvernement fédéral." Nous étendons cette observation à toute l'activité culturelle, à toute la vie de l'art et de l'esprit.

Dans l'ordre des moyens, nous ne recommandons pas au gouvernement québécois d'affecter à cette vie de l'esprit des crédits supérieurs ou même égaux à ceux que les instances fédérales répandent dans nos milieux intellectuels. Ce serait ajouter une charge supplémentaire au tribut que nous versons déjà. Ce serait, du reste, insuffisant. Il ne s'agit pas de surclasser une politique dispendieuse - dont nous faisons déjà les frais - par une autre politique dispendieuse, trop lourde, sans doute, pour nos possibilités. Il s'agit de conquérir la maîtrise totale des moyens que nous finançons déjà. N'existe-t-il pas dans l'Administration - nous pensons aux Affaires intergouvernementales - des services utilisables en vue de cette action ? La volonté politique en est ou peut en devenir l'irremplaçable moteur. Mais il faut com-

mencer par le commencement: instituer l'organisme ou les organismes dont l'existence est nécessaire pour que le Québec rencontre, nous le répétons, à la hauteur de l'intelligence, les situations où l'ont maintenu les conditions de sous-développement dans lesquelles son évolution historique l'a confiné. Ces organismes doivent être à la fois solides et souples, évolutifs surtout, de sorte que leur rendement soit à même d'augmenter à mesure que l'efficacité politique les pourvoira de moyens croissants.





SECONDE PARTIE

LES TACHES NECESSAIRES - L'INSTITUT





## SECONDE PARTIE

### LES TACHES NECESSAIRES - L'INSTITUT

Que l'on voie dans la culture l'enrichissement d'heureuses dispositions personnelles, ou un patrimoine à préserver, ou la perception de l'homme et du monde propre à un milieu donné, à une époque donnée, ou l'ensemble des "comportements, institutions, idéologies et mythes qui composent des cadres de référence" par quoi une société se caractérise et se particularise par rapport aux autres, ou l'acquis en tant qu'il se distingue de l'inné, ou, enfin, un certain système de communication<sup>1</sup>, il nous est apparu que la culture ou mieux, et plus concrètement, les cultures des Québécois se trouvent dans une situation délicate en raison de la fragilité des structures sur lesquelles elles s'appuient et, partant, des énormes difficultés qu'elles

<sup>1</sup>On reconnaîtra dans cette énumération l'influence directe de Michel de Certeau, "La Culture dans la société", Analyse et prévision (octobre 1973), p. 182.



éprouvent à s'approfondir comme à se renouveler. Pareille situation est de nature à préoccuper les pouvoirs publics. Le mandat que nous avons reçu traduit cette préoccupation.

Le malheur - mais en est-ce bien un ? - est qu'il n'existe pas de formule dont l'application puisse remédier à toutes les carences dont fait état la première partie du présent rapport. Les déficiences que nous avons relevées sont trop graves et elles procèdent de causes trop profondément enracinées dans l'histoire pour que des opérations de courte ou de moyenne durée suffisent à les combler. En présence des conséquences d'une évolution relativement longue, nous n'avons guère d'autre recours que d'engager des actions vouées à s'étaler sur des périodes étendues. Les seules économies de temps qui nous restent permises sont celles que nous pouvons pratiquer en nous mettant à l'oeuvre sans plus de retard.

Le travail qu'il importe d'entreprendre nous paraît comporter deux séries de tâches. Nous pensons d'abord à celles que les services publics doivent non seulement se partager, mais partager avec les groupes qui se sont constitués ou se constitueront afin

de répondre de leur mieux à des nécessités évidentes. Pour ne prendre que deux exemples déjà évoqués, la solution des difficultés qui découlent de la crise linguistique et de l'inexistence d'une stratégie québécoise de la recherche scientifique commande une telle concentration d'information, de réflexion, de moyens et d'efforts que seul l'Etat se voit à même d'organiser des ressources assez amples et de mettre en place des structures assez fortes pour faire face aux exigences de la situation. Mais, nous empresserons-nous d'ajouter, à condition de ne pas se replier sur lui-même et de consentir à puiser, en dehors de ses cadres, dans le réservoir d'expérience, de savoir, d'imagination et d'énergie qui existe dans la société.

Par ailleurs, de telles actions ne sauraient se maintenir et encore moins se développer sans le soutien d'une institution conçue à dessein d'assumer la tâche primordiale et essentielle qui consiste, nous le répétons, à rencontrer à la hauteur de l'intelligence les défis que les conditions de notre existence collective nous posent et nous poseront toujours. C'est pourquoi il nous paraît indis-



pensable de créer un Institut dans lequel nous voyons un centre de concertation intellectuelle, un point d'échange d'information, un foyer de réflexion et un atelier de recherche sur les sources, l'évolution et les tendances majeures de la culture québécoise. Nous avons fait maintes allusions à la faiblesse du Québec dans le domaine de la recherche. Celle-ci ne s'improvise ni dans son organisation, ni dans ses directions, ni dans son déroulement. Exigeante autant qu'irremplaçable, elle veut de la continuité, donc du temps. Rien, écrivait Lucien Febvre dans un de ses premiers livres, ne peut "tenir lieu d'un bon siècle d'enquêtes partielles, prudentes et méthodiques<sup>1</sup>". Se récriera-t-on que nous ne pouvons pas attendre cent ans ? En effet. Mais il ne s'agit nullement d'attendre. Il s'agit de commencer.

Les pages qui suivent s'appliqueront à indiquer certaines des tâches que devront se partager des organismes divers, avec la participation de l'Institut dont nous recommandons la création. Elles esquisseront ensuite les tâches propres à cet Institut. Enfin, elles

<sup>1</sup>La Terre et l'évolution humaine (Paris, 1922; réimpression de 1970), p. 38.

s'appliqueront à préciser la structure dont celui-ci  
devrait être pourvu.





## CHAPITRE IV

### LES TACHES PARTAGEES

Le travail à faire est immense. "Qui donc, demande le Livre vert, si ce n'est le ministère des Affaires culturelles, peut à ce moment-ci servir de catalyseur aux forces et aux ressources susceptibles de se cristalliser" autour d'un objectif que le document ministériel assimile, en gros, à la restauration de la "conscience collective" ? L'objectif qui se dégage du tour d'horizon que nous venons d'effectuer se présente plutôt comme une réponse ou, au moins, une tentative sérieuse de réponse à un ensemble de besoins. Cette réponse sera collective; sinon, elle se révélera insuffisante. Un ministère ne peut pas se substituer à un Etat, ni un Etat à une société. L'Etat, par ailleurs, nous semble avoir plus qu'une fonction de catalyseur: ne lui revient-il pas d'encadrer et de stimuler les efforts de la société, en plus d'agir lui-même ? Il coûte assez cher pour devenir un agent de transformation. Il reste néanmoins que celle-ci demande trop de labeur pour que l'Etat





s'en charge seul et, à plus forte raison, pour qu'il confie toutes les tâches à un seul de ses organes. C'est pourquoi des tâches doivent être partagées.

Nous avons eu recours à certains indices: situation linguistique, quelques enseignements fondamentaux, politique scientifique. Revenons-y pour préciser, à l'aide des exemples qu'ils nous procurent, comment devraient, croyons-nous, être abordés les travaux complexes qui attendent à la fois la société et l'Etat québécois. Pour finir, il y aura lieu de montrer quels liens celui-ci pourrait établir avec l'opinion publique et, s'agissant d'action culturelle, avec certains milieux intellectuels.

#### 1. La situation linguistique

La question linguistique, c'est beaucoup plus que des problèmes de langage. Elle se pose à trois niveaux: à celui de la politique, à celui du développement général, à celui du développement personnel.

M. Guy Bouthillier et le regretté Jean Meynaud l'ont établi dans l'introduction de leur utile compilation, il existe entre langue et politique des liai-



sons d'une telle importance qu'elles justifient l'élaboration d'une discipline particulière, la "politico-linguistique", qui traiterait de questions aussi complexes, entre autres, que les facteurs politiques des attitudes linguistiques, la transformation linguistique sous l'effet de modifications sociales ou politiques, les modalités et résultats des stratégies politiques tendant à influencer sur les comportements linguistiques, la situation linguistique et politique de la langue dans les Etats ayant accédé à l'indépendance après une phase de colonisation<sup>1</sup>... La langue n'est nulle part affaire privée. Son statut officiel et son emploi effectif en sont venus à caractériser le statut politique réel du groupe humain qui l'utilise. Langue dominée ou langue dominante signifient peuple dominé ou peuple dominant.

Visiblement liée à la politique, la question linguistique l'est ou peut l'être à l'orientation qu'une collectivité est appelée à imprimer à son développement. C'est le cas au Québec. L'Office de

<sup>1</sup>Le Choc des langues au Québec 1760-1970 (Presses de l'Université du Québec, Montréal, 1972), p. 4-8.

la langue française s'en est rendu compte au début de son existence. Ses dirigeants déclaraient dès 1962, et, pour n'être pas savante, leur déclaration n'en devenait que plus significative:

Restaurer chez nous l'esprit de la civilisation française pour assurer l'édification d'une société française originale en Amérique du Nord, faire en sorte que le processus de dégradation de la langue soit enrayé et que s'impose chez nous le français authentique, le français universel (ce qui n'exclut pas l'acceptation de canadianismes de bon aloi et de bonne frappe ni, évidemment, un accent particulier aux Franco-Canadiens), amener le Québec à prendre toute sa place dans la communauté internationale des francophones: voilà la raison d'être de l'Office...

Enfin, qui ne saisit les articulations qui se marquent entre la langue et le développement intellectuel du locuteur ? Ce n'est pas le lieu de développer ici cette observation. Il suffit, comme dans l'exemple qui précède, de signaler qu'elle n'a pas échappé aux Québécois. Dès 1935, M. Victor Barbeau dénonçait "les grotesques séances de bon langage, les prétentieux et stériles manuels de correction" en honneur dans maints établissements d'enseignement; il éclatait: "Qu'on dé-



laisse donc les mots une bonne fois et qu'on s'occupe enfin des cerveaux<sup>1</sup>."

Du fait qu'elle intéresse la politique, la collectivité, la personne même - que conditionne la collectivité servie par la politique - la question linguistique dépasse de très loin la compétence d'une administration. Comme en 1961, mais, cette fois, mûris par une expérience de quinze ans dont il ne faudrait quand même pas négliger les pénibles leçons, les pouvoirs publics ont, nous semble-t-il, le devoir de concevoir un programme qui tiendra compte d'au moins trois exigences capitales: d'abord, éviter d'instituer une distinction artificielle entre langue et culture; ensuite, engager dans une action coordonnée diverses administrations et y associer toute la population (plus efficacement que par une publicité calquée sur celle des commerçants), notamment les sociétés constituées en vue d'objectifs nationaux; en troisième lieu, s'abstenir de privilégier une opération nécessaire - la francisation de l'entreprise, par exemple - au détriment d'autres opérations

<sup>1</sup>Ibid., p. 487.

également nécessaires. Bien qu'elle doive bénéficier du support technique de services spécialisés et permanents, la langue, pas plus que la culture dont elle constitue l'élément le plus significatif, ne saurait donner lieu à une politique cloisonnée ni devenir l'objet exclusif d'une administration parmi d'autres administrations. L'existence d'un ministère d'Etat chargé du développement culturel - expression plus correcte que ministère d'Etat "au" développement culturel - donne à espérer que la politique linguistique sera au moins intégrée à une politique culturelle axée sur le développement. Se rappeler que c'est là un minimum: les préoccupations du ministère des Finances font sentir à tout instant leur présence dans les autres ministères, et réciproquement. S'il n'en allait pas de même de la langue, on verrait vraiment mal pourquoi.

En matière linguistique, il s'est déjà trouvé, nous l'avons noté au passage, que l'institution d'une grande enquête ait coïncidé avec un affaiblissement de la volonté politique. Ce qu'il s'agit de combiner, c'est un redressement politique de longue durée avec l'intensification de la recherche sur une période pro-



longée. Nous pensons aux investigations qui se poursuivent dans les universités, sans oublier les travaux de qualité qui s'exécutent au sein de la Régie de la langue française. Conscients de cet effort - on en saisirait mieux l'importance si on l'inventorierait - il nous paraît s'imposer de constituer aussi des équipes rassemblant linguistes, littéraires, politicologues, historiens, ... dont l'Institut pourrait faciliter, coordonner et orienter les entreprises et qu'il pourrait accueillir selon des modalités dictées par la nature des travaux (individuels ou collectifs) à mettre en chantier. Remplissant cette fonction, l'Institut pourrait utilement jouer par la suite un rôle d'organisme conseil.

Le Québec a besoin d'une politique organique de la langue. Celle-ci doit s'appuyer sur les ressources de l'Etat et sur celles de la société. Un socle de recherche sérieuse, nous voulons dire scientifique, doit la soutenir. Sa solidité, sa continuité aussi sont à ce prix.

## 2. De quelques enseignements

En dix ans, de 1967-1968 à 1976-1977, l'Etat québécois aura dépensé 51 milliards. De cette somme, le ministère de l'Education aura géré 14,6 milliards, soit 28,6% des ressources publiques. C'est énorme. Ajouterions-nous: excessif ? En principe, non. En réalité, nous ne savons pas. Nous ne pouvons rien affirmer, faute d'avoir analysé le rendement de cet investissement. Ce qu'il est possible de faire observer, cependant, c'est que, durant toute la décennie qui s'achève, le gouvernement du Québec a affecté à l'instruction publique l'essentiel des crédits engagés dans ce que la terminologie des Finances désigne comme la "mission éducative et culturelle". Au cours de ces dix années, le ministère des Affaires culturelles se sera vu allouer 228 millions, chiffre qu'il y a peut-être lieu de réduire à 225. Si l'on veut se représenter concrètement quel écart s'ouvre entre les possibilités des deux ministères, il suffit de rappeler que l'ensemble des crédits du ministère des Affaires culturelles représente 1,56% du total de ceux de l'Education et que, en 1976, cette dernière administration a consommé en quatre semai-



nes ce que la Culture a coûté à l'Etat en dix ans. Après un tel effort financier, non seulement le public a-t-il le droit de se montrer exigeant, mais, vu la répartition des dépenses à l'intérieur de la "mission éducative et culturelle", il est fondé à imaginer que l'Education n'a pas négligé l'aspect proprement culturel de l'instruction publique.

Il n'y a pas lieu de revenir ici sur les situations que nous avons vérifiées en examinant le sort que le ministère de l'Education a fait à l'enseignement de l'histoire. Nous croyons utile, cependant, de retenir les quatre conclusions suivantes. En une matière essentielle et reconnue pour telle dans tout le monde occidental, on est en passe d'infliger une formation absolument déficiente à toute une génération de Québécois. Ce n'est pas là la conséquence d'une pénurie de moyens: le ministère de l'Education ne saurait trouver d'excuses dans une insuffisance de ressources humaines et financières, il a eu la part du lion. L'insuffisance se situe au niveau des tendances intellectuelles, comme il est facile d'en juger par le contenu et le style de certaines directives. D'urgence, la situation doit changer. Ce que nous constatons à propos de

l'histoire s'applique dans une large mesure à la géographie. Ainsi, au moment où tout indique que le Québec s'engage dans un tournant de son histoire et à l'heure où il se voit appelé à réexaminer sa notion de pays, une génération destinée à participer à des choix fondamentaux et à en porter les conséquences est nourrie dans l'ignorance de son évolution historique et de la nature de son milieu.

Il serait important que l'enseignement du français fût l'objet d'une étude analogue à celle que nous avons faite de l'enseignement de l'histoire. Nous n'avons pas pu y procéder. Aussi, à ce sujet, devons-nous nous contenter de nous interroger. La question que M. Victor Barbeau posait il y a vingt-cinq ans nous paraît avoir conservé toute sa pertinence: "Quand un jeune homme, normalement doué, ne parvient pas, après huit ou dix années d'études, à s'exprimer familièrement et correctement en sa langue maternelle, ne la parle pas mieux, en fait, qu'un illettré satisfait, ne vous semble-t-il pas qu'il y a lieu de s'interroger sur la qualité et l'efficacité de l'enseignement qu'il a reçu<sup>1</sup> ?" Il en va de même des quatre questions qu'un

<sup>1</sup>Bouthillier et Meynaud, Le Choc des langues au Québec 1760-1970, p. 622.



enseignant posait, ces jours derniers, au ministre de l'Education. "Premièrement, comment expliquer que, durant les cinq années du cours secondaire, [l'élève] reçoive autant d'heures d'enseignement de la langue seconde que du français ?" - Deuxièmement, ne conviendrait-il pas, par suite de la faiblesse évidente "d'un certain programme-cadre", de "réinstaller à la base du programme de français: la lecture, la grammaire, la conjugaison et l'analyse" ? - En troisième lieu, si les livres scolaires, apparemment très rares à Montréal, manquent aussi ailleurs, est-ce parce que le ministère n'a pas de quoi "fournir des instruments de travail adéquats pour que les petits Québécois apprennent enfin convenablement leur langue maternelle" ? - Enfin, comment expliquer que le ministère "puisse proposer des programmes plus avantageux pour les professeurs d'anglais que pour les professeurs de français<sup>1</sup> ?"

La liste des questions pourrait s'allonger. Nous demanderons-nous s'il est vraiment au-dessus des forces du ministère de l'Education d'organiser l'en-

<sup>1</sup>Lise Labelle, "Lettre ouverte à Jacques-Yvan Morin", Le Devoir, 8 janvier 1977, p. 7.

seignement de l'histoire, de la géographie et du français ? Voilà trois matières reliées directement au développement culturel de la personne et de la collectivité. Après avoir rappelé que "dans beaucoup de pays, la quasi-totalité des enfants passent plusieurs années à l'école", M. Augustin Girard enchaîne: "Malheureusement, dans ces mêmes pays, il s'est peu à peu créé une dichotomie entre l'école et la culture<sup>1</sup>."

C'est, de toute évidence, ce qui s'est produit chez nous. Un inventaire des programmes de l'instruction publique s'impose, ou plutôt un examen complet de ses finalités, de ses objectifs et de ses moyens. Puisque partout l'éducation, à mesure qu'elle se développe, devient un monde, c'est-à-dire un système tendant à se replier sur lui-même et à se suffire, et que ce régime d'autarcie finit par jouer contre les fins même que la société assigne à l'instruction publique, il nous paraît nécessaire d'ouvrir sans plus tarder ce monde aux courants de l'extérieur. Si une tâche doit être partagée, c'est bien celle-là. Aussi souhaitons-nous ardemment la mise en train d'une consultation sé-

<sup>1</sup> Développement culturel: expériences et politiques,  
p. 77.



rieuse, d'une réflexion collective, permanente et approfondie, soutenue par un ensemble de recherches étendues autant que bien coordonnées. Les collaborations ne manqueront pas. Il ne s'agira que de les appeler, comme l'ont souhaité plusieurs correspondants. Encore là, avec d'autres, l'Institut pourra servir.

### 3. Pour une politique scientifique

Nous en avons fait la remarque en examinant les efforts financiers du gouvernement du Québec en vue d'encourager la recherche, les budgets que l'Etat provincial affecte depuis quelques années à cette activité sont sensiblement du même ordre de grandeur que ceux dont il confie la gestion au ministère des Affaires culturelles. Ils sont très inférieurs, nous l'avons aussi noté, à ceux que les instances fédérales consacrent à la recherche en territoire québécois. Y aurait-il lieu de les augmenter ? Serait-il possible d'en tirer un meilleur rendement ?

Le groupe de travail ne s'estime pas en mesure de répondre à ces deux questions. Celles-ci ne

sauraient d'ailleurs se poser qu'après une question préalable: le Québec doit-il élaborer sa politique scientifique ? A cela, sans hésiter, nous répondons oui. Une politique culturelle le demande; une politique générale l'exige. Du point de vue de la politique culturelle, "la nécessité d'intégrer la science dans la culture et d'étudier la transformation de la culture sous l'influence de la science a été soulignée", rapporte le compte rendu de la Table ronde de Monaco<sup>1</sup>. Dans une intervention très remarquée à la conférence internationale organisée par l'Unesco à Venise, en 1970, le ministre des Affaires culturelles de Tunisie attirait l'attention sur les liens de plus en plus forts qui se nouent entre la culture et le "progrès scientifique et technique".

Que la politique scientifique constitue un élément essentiel de la politique générale d'un Etat, le dernier Rapport du président du Conseil national de

<sup>1</sup> Réflexions préalables sur les politiques culturelles (Unesco, Paris, 1969), p. 8.- "Ce texte résulte des travaux d'une table ronde organisée par l'Unesco, à Monaco, du 18 au 22 décembre 1967", ibid., préface, p. 4.



recherches du Canada (1975-1976)<sup>1</sup> le précise indirectement en énumérant les indices qui permettent de préciser "si le niveau d'investissement dans la R-D s'approche de l'optimum". Parmi les réalités nationales qu'affecte le développement de "la recherche fondamentale et de la recherche appliquée à long terme", retenons, après le CNRC: (1) "la base de connaissances, l'expertise et les compétences scientifiques et techniques indispensables pour régler les problèmes nationaux futurs et pour être en mesure d'assimiler et d'adapter les connaissances scientifiques et les nouvelles technologies émanant de l'étranger"; (2) l'existence de "secteurs présentant des problèmes majeurs d'intérêt national[...] comme l'énergie, l'alimentation, l'hygiène, les transports, la protection de l'environnement, le logement, l'exploitation des richesses naturelles, la technologie océanographique, la sécurité publique"; (3) la nécessité de "stimuler l'innovation industrielle, pour améliorer les techniques existantes et pour permettre à l'industrie de demeurer concurrentielle sur les marchés mondiaux"; (4) la question de savoir "si nous contribuons à notre i-

<sup>1</sup>p. 13.

dentité nationale et culturelle grâce à nos travaux scientifiques et nos recherches savantes"; (5) le besoin, enfin, de créer "l'indispensable équilibre des disciplines pour satisfaire aux besoins de demain".

De ce qui précède, il ressort, à nos yeux, que, s'il veut exercer intégralement sa fonction politique - si, en d'autres termes, il se sent responsable d'une communauté qui se définit comme nationale - l'Etat québécois ne saurait se dispenser de mettre en place sa politique scientifique. Nous ne pouvons pas, pour l'instant, aller plus loin. Car il faut répondre à une autre question préalable: dans quelle mesure l'instauration d'une véritable politique scientifique est-elle possible au Québec ? Il ne nous est pas permis de présumer de la réponse: outre qu'elle dépend de trop de facteurs, il est à prévoir qu'elle doive être nuancée. Il importe, par conséquent, que les pouvoirs publics fassent rapidement ce qu'il faut pour la découvrir. Pour la découvrir, il nous paraît nécessaire de compléter et de tenir à jour un inventaire systématique de l'infrastructure scientifique de la collectivité; de calculer ce que coûte actuelle-



ment la R-D au Québec, en faisant le compte des sommes qu'y affectent le secteur privé et le secteur public, tant fédéral que provincial; d'évaluer les ressources humaines qui y sont engagées ainsi que les prévisions relatives à leur renouvellement; de vérifier, enfin, quel type de politique scientifique les ressources matérielles, financières et humaines permettent d'instituer, compte tenu des exigences d'une croissance normale.

Nous disons bien: quel type de politique scientifique... A cet égard, il ne faut pas craindre d'envisager toutes les hypothèses. Provisoirement, celles-ci nous paraissent se présenter au nombre de trois. La plus modeste consisterait à imprimer à l'effort québécois un caractère de complémentarité par rapport à l'activité scientifique que les instances fédérales mènent en territoire québécois: dans cette perspective, mieux instruit qu'il ne semble l'être couramment des nécessités auxquelles cette activité doit correspondre, le gouvernement provincial s'appliquerait à stimuler l'action fédérale, à l'infléchir dans le sens de nos besoins et, tout au moins, à s'assurer que la population bénéficie des avantages que doivent lui va-

loir, en stricte justice, les contributions financières qu'elle se voit tenue de fournir aux deux niveaux de gouvernement<sup>1</sup>. L'hypothèse la plus ambitieuse - ou la plus naturelle - voudrait que l'Etat québécois rassemblât toutes les ressources publiques, aussi bien celles qu'il administre déjà que celles dont l'Etat central fait usage après les avoir tirées du Québec, et qu'il édifiât sur ce socle, qui appartient au peuple québécois, une politique autonome de la science et du développement technologique: dans cette hypothèse, il resterait à déterminer si la somme de ces moyens formerait une masse critique (en d'autres termes, aurait-elle l'ampleur et la force suffisantes pour donner des résultats valables ?) ou s'il ne faudrait pas lui apporter des accroissements

<sup>1</sup>"La politique actuelle de financement de la recherche par le Fédéral et ses divers organismes défavorise le Québec et en particulier les universités francophones. Un récent rapport du Ministère d'Etat des Sciences et de la Technologie établit que, dans la répartition régionale des subventions du gouvernement fédéral (Conseil National des recherches, Conseil des recherches médicales et Conseil des arts) en 1971-1972, le Québec n'arrive qu'en quatrième place, car il ne reçoit du gouvernement fédéral que \$3,5 per capita; l'Ontario reçoit \$4,4; les Prairies \$4,3; la Colombie-Britannique \$3,9 et les Maritimes \$1,7." René Hurtubise, édit., L'Université québécoise du proche avenir (Montréal, HMH, 1973), p. 86.



disproportionnés à nos possibilités. La troisième hypothèse est celle de la coopération: dans cette perspective, il serait loisible de songer à la création d'une espèce de "marché commun" de la recherche scientifique, dans le cadre duquel le Canada serait sans doute le principal, mais non le seul partenaire du Québec; même les Etats les plus puissants et les pays les plus développés pratiquent la coopération scientifique et technique sur le plan international: le dosage des contributions n'y est toutefois pas indifférent, et toute la question serait de savoir à quelles conditions, étant donné ses ressources et ses virtualités, le Québec ferait figure de collaborateur intéressant dans le laboratoire mondial de la science.

Qui peut répondre aux questions que soulève, en plus de celles que nous venons de poser, la préparation de la politique scientifique qu'il faut au Québec ? Ni une seule personne, bien entendu, ni un seul bureau, ni même une seule administration. Voilà encore une tâche qu'il paraît nécessaire de partager ne serait-ce qu'en raison de ses multiples facettes et de son caractère d'urgence. Si seulement

nous disposions de l'Académie des sciences, du Conseil supérieur de la recherche scientifique et du Secrétariat scientifique dont le Livre blanc des Affaires culturelles recommandait la création il y a onze ans... Que l'on consulte au moins les compétences qu'on a négligé de rassembler et dont notre milieu dispose. Le Québec n'a pas les moyens de perdre encore dix ans.

#### 4. Vers des consultations organisées

Le Livre vert avançait le projet de réunir "quelques dizaines de personnes" et de leur confier le soin "d'évaluer objectivement et qualitativement l'état de la société et [...] de devenir à la fois le symbole et le guide d'une conscience collective". Nous avons considéré ce dessein avec celles des personnalités qui ont accepté notre invitation à nous faire connaître leurs vues. Une d'elles nous a livré la réflexion suivante: "Plusieurs souhaitaient en 1964 la mise sur pied d'un Conseil d'Etat qui aurait pour fonction de réfléchir (puisque la plupart de nos gouvernants, aux prises avec l'immédiat, n'a-



vaient plus le temps de le faire) et de nous empêcher de perdre collectivement la boussole... C'aurait été fort utile en 64. C'est un S.O.S. en 76." Voilà, estimons-nous, une idée qui n'est pas à écarter sans examen, surtout si, à l'exemple de l'institution qui, sous ce nom, a survécu en France à tant de régimes successifs, celle-ci avait la responsabilité de conseiller le pouvoir exécutif et de maintenir les libertés fondamentales. Mais discuter cette éventualité excéderait notre mandat.

Le projet évoqué dans le Livre vert était tout autre chose. Certains d'entre nous y ont vu comme l'écho lointain de propos curieux, liés à un état d'esprit encore assez répandu chez nous, qu'Ernest Renan tenait dans La Réforme intellectuelle et morale de la France. Un pays, réfléchissait l'écrivain, "c'est une âme, une conscience, une personne, une résultante vivante. Cette âme peut résider en un fort petit nombre d'hommes; il vaudrait mieux que tous pussent y participer; mais ce qui est indispensable, c'est que, par la sélection gouvernementale, se forme une tête qui veille et pense pendant que le reste du pays ne pense pas et ne sent

guère<sup>1</sup>". Or, nous ne croyons pas que la conscience (collective) puisse se constituer par la sélection gouvernementale. La conscience nationale est dans la nation. Il s'agit, non pas de la faire reposer sur quelques têtes, et encore moins de l'orienter au moyen du choix de cerveaux privilégiés, mais de lui procurer les possibilités de s'exprimer.

Cependant que, d'une part, en réhabilitant l'histoire et son enseignement, en instituant une politique linguistique (qui comporterait un enseignement plus efficace du français) et en mettant au point une action culturelle mieux concertée parce que mieux éclairée, la puissance publique fournirait à la collectivité les moyens de préciser et d'approfondir l'idée qu'elle a d'elle-même, elle devrait, d'autre part, ne serait-ce que pour éviter l'émergence d'une orthodoxie nationale propice à la fossilisation des esprits, présenter à l'opinion publique, à tous les éléments de l'opinion publique, l'occasion constante de faire savoir ce qu'elle croit, ce qu'elle craint, ce qu'elle refuse et ce qu'elle veut. Vas-

<sup>1</sup>Collection 10/18, Paris 1967, p. 84. - Première édition, 1871.



te opération: "Il vaudrait mieux que tous pussent y participer", reconnaissait Renan. Pourquoi ne pas tenter de faire ce qui vaudrait le mieux ?

Par le périodique et les ondes, nous recueillons directement ou indirectement ce que M. Jacques Ozouf appelle "l'opinion de ceux qui font connaître leurs opinions". Mais à qui appartiennent les ondes et les périodiques ? Qui les administre ? A quelles sources puisent-ils ? Nous présentent-ils ce que nous voulons savoir ou bien nous apportent-ils ce qu'ils pensent que nous devons savoir et ce qu'ils savent que nous devons penser ? Il nous faut plus et mieux: plus que les échos relativement fidèles du débat public, mieux que les retombées diversement répandues de consultations sporadiques. En fait, ce dont la société québécoise a besoin, c'est de participer à la consultation et au débat publics.

Nulle part ne semblent se construire et s'affirmer des diagnostics revêtus d'une certaine autorité intellectuelle et d'une cohérence certaine, notamment en matière de culture (au sens le plus large du mot). Nulle part ne paraît s'effectuer la nécessaire prise de conscience, par les différents milieux

de la société, des éléments significatifs de la "crise de culture" qu'éprouve le Québec. Le forum où s'exprimerait dans sa complexité, voire dans ses contradictions, la conscience nationale des Québécois, ce point de rencontre et d'affirmation des différents milieux culturels, il demeure à créer, et sa nature aussi bien que son organisation doivent être telles qu'elles confèrent aux diagnostics qui s'y dégageront une utilité et surtout une portée plus grandes que celles dont reste susceptible l'actuelle juxtaposition des réflexions et des avis. Il s'agit de réunir, à intervalles réguliers ou selon l'urgence des problèmes, les nombreuses personnalités et les divers groupements que préoccupe la culture québécoise, de façon à remédier à nos ignorances, à mesurer l'acuité des questions qui nous obsèdent, à hiérarchiser les solutions et les objectifs, à mettre au point une redéfinition constante du Québec. Il s'agit aussi d'assurer l'accès de l'ensemble des citoyens aux sources, aux oeuvres et aux réflexions critiques requises pour nourrir la pensée de ceux qui ont le souci du progrès culturel ou, simplement, cherchent à comprendre le milieu où ils vivent. Mais



ce n'est pas encore tout. Il nous paraît essentiel de concerter les moyens, par voie de sondages ou autrement, d'offrir la parole à cette "opinion muette", à cette "majorité silencieuse" dont les habiles font si grand état sans toujours s'inquiéter beaucoup d'y être attentifs.

Tirer le meilleur parti de l'opinion articulée ainsi que de l'opinion "muette" suppose, au préalable, la mise en place d'un dispositif d'écoute et de mécanismes de diffusion. A qui confier cette tâche ? Plus que toute autre, nous semble-t-il, elle doit être partagée. Si, toutefois, il veut demeurer en prise directe sur l'évolution du Québec, l'Institut dont nous recommandons la création ne saurait se dispenser d'y concourir: sans doute au niveau de la préparation des programmes de consultation, sûrement à celui du dépouillement de ses résultats. Quant à l'aménagement même des consultations, un organisme spécialisé en pourrait être chargé. Une telle division du travail comporterait l'avantage d'exclure tout pouvoir, tout groupe, toute équipe de la maîtrise complète d'opérations que personne ne doit dominer.

## 5. Une Académie du Québec

Le travail à faire se révèle immense, répétons-le; il ne s'accomplira qu'à condition d'être partagé: partagé, il y a lieu d'y insister, entre quelques organismes à créer, mais encore davantage avec des organismes existants. Peuple formé durant des générations à honorer ses fondateurs et à vénérer les héritiers de leurs insignes, les Québécois, dirait-on, même si leur enseignement officiel tourne le dos à l'histoire, ne voient guère entreprise plus noble que de fonder. Il arrive que ce soit utile. Il se peut aussi que fonder signifie en pratique recommencer; et recommencer, laisser tomber une tâche et une institution qu'il y aurait avantage et bon sens à soutenir.

Il n'en va pas ainsi partout. Nous avons déjà noté plus haut, par exemple, avec quelle conviction le Rapport Symons préconise la revalorisation de la Société royale du Canada. Nous savons qu'il a été recommandé, par ailleurs, de confier à cette académie un rôle accru dans le développement de la politique scientifique du gouvernement central. De



même, un mouvement s'amorce en vue d'assurer plus de soutien et de prestige à l'Académie royale des arts du Canada (Royal Canadian Academy of Arts) fondée, en 1880, à l'initiative d'un gouverneur général, le marquis de Lorne<sup>1</sup>.

En 1966, le Livre blanc commandé par le ministre des Affaires culturelles proposait que le ministère favorisât "la création d'une Académie canadienne-française des sciences venant compléter la liste des diverses académies dont l'ensemble constituera l'Institut du Québec". Avec l'Académie canadienne-française fondée en 1944 pour servir la langue française et les lettres, et l'Académie des sciences morales et politiques, née un quart de siècle plus tard, il existe un embryon d'Institut, qui pourrait sans doute accueillir l'Académie de musique ainsi qu'une éventuelle compagnie formée de scientifiques. En ce qui concerne les académies existantes, il suffirait peut-être, si elles y consentaient, de procéder à la modification de leurs

<sup>1</sup>Bulletin Arts (vol. 3, no 3), octobre-novembre 1976, p. 15, 21. - La tournée "Spectrum Canada", inaugurée au Complexe Desjardins le 5 juillet 1976, était organisée par l'Académie royale des arts du Canada et faisait partie du "programme arts et culture" des Jeux olympiques, Le Devoir, 5 juillet 1976.

statuts de manière qu'elles puissent prendre place dans un corps propre à les fortifier les unes par les autres.

Projet "irréaliste", estime-t-on. Y verrait-on une tentative de reproduire avec une fidélité excessive le prestigieux modèle que constitue l'Institut de France ? Avant de maintenir un tel jugement qui équivaldrait, semble-t-il, à une condamnation, il convient de s'arrêter à quelques considérations.

En premier lieu, le modèle français, il n'est pas superflu de le rappeler, a inspiré, depuis la Belgique jusqu'au Brésil, la création d'un assez grand nombre d'académies pour qu'on puisse l'adopter - en l'adaptant à une situation donnée - sans devenir suspect de mimétisme. On voit mal, au surplus, pourquoi il serait plus extravagant pour des Québécois de tenir pour exemplaire une institution d'origine française qu'il ne l'est pour d'autres (qui peuvent être également francophones) de s'intégrer à une Société royale ou à une Académie royale de style résolument britannique.

Evoquera-t-on le rayonnement limité des Acadé-



mies québécoises ? Limité, s'il l'est, il ne l'est pas plus et sans doute moins que l'intérêt et l'appui que l'Etat mesure à ces sociétés. Les subventions extrêmement modestes dont bénéficient ces dernières (en 1976-1977: à l'Académie canadienne-française, 5 000 dollars; rien encore à l'Académie des sciences morales et politiques) deviennent tout à fait insignifiantes dès qu'on les compare aux contributions versées à l'Orchestre symphonique de Québec (390 000 dollars) ou au Musée des beaux-arts de Montréal (600 000 dollars). Comment veut-on qu'avec cette pénurie de ressources ces académies puissent faire plus que de se maintenir misérablement en attendant des jours meilleurs ?

Nos Académies sont des créations spontanées du milieu culturel. Elles en reflètent à la fois les ressources et les ambitions: qu'elles expriment en même temps l'écart qui se marque entre celles-ci et celles-là, rien de plus naturel. Mais de même que l'Etat, il y a quinze ans, a compris que le moment était venu, pour la sauvegarde du français, par exemple, d'ajouter la force organisée de la puissance publique à l'action des groupes volontaires de résistance, de même, à no-

tre avis, il paraît urgent qu'il procure aux Académies québécoises un cadre et des moyens qui les mettent à même de poursuivre avec un minimum d'efficacité les objectifs qu'en se constituant elles se sont fixés. Elles ont prouvé leur viabilité. Que l'on considère moins ce qu'elles sont devenues que ce qu'elles sont appelées à devenir, pour peu qu'elles reçoivent un soutien financier et, surtout, un appui moral.

On ne leur a jamais proposé de programme. On n'a jamais demandé leur collaboration. On ne les consulte pas. Comment, dans ces conditions, les juger inaptes à servir ? Les ressources intellectuelles et artistiques rassemblées dans les services de l'Etat sont-elles donc à ce point abondantes qu'elles se suffisent à elles-mêmes ? Le Livre vert fait allusion à un Institut du Québec qui grouperait sous le même toit les Académies existantes et à naître, formule mise en avant il y a dix ans; il ajoute: "L'idée a été depuis reprise, [...] mais sans trop de succès et d'appui." En réalité, elle a été mise à l'essai une seule fois, et sans aucun succès pour la seule raison que l'appui du ministère lui a été retiré. Cette unique expérien-



ce, abandonnée prématurément et unilatéralement par le ministère des Affaires culturelles, ne semble pas autoriser la conclusion qu'il "serait de peu d'utilité" de renouveler cet "exercice".

En réalité, le peu de cas que l'Etat fait des Académies tient au peu d'utilité qu'il leur reconnaît. Nous en convenons: si elles ne servaient qu'à procurer à des humanistes, à des artisans des sciences humaines, à des artistes créateurs, à des scientifiques et à des écrivains la satisfaction de se donner un théâtre et de s'exprimer leur estime mutuelle, leur existence ne répondrait pas à une grande nécessité. Mais il se trouve qu'elles peuvent remplir et qu'elles remplissent en effet des fonctions sérieuses. L'existence de sociétés culturelles non spécialisées (bien que formées de spécialistes) favorise le rapprochement des idées, stimule les recherches personnelles, valorise les aspirations à l'excellence et contribue à enrichir le patrimoine d'oeuvres de science et de beauté sans lequel une collectivité ne saurait ni avoir une certaine idée d'elle-même ni espérer une reconnaissance minimale de la part des autres collectivités. L'Etat peut tirer d'elles des services: ainsi, à l'occa-

sion d'importantes manifestations culturelles, la France se fait représenter partout dans le monde par des membres de son Institut ou des professeurs attachés à son Collège. Elle leur confie des missions. Missions à l'étranger et aussi missions à l'intérieur. C'est que ces compagnies se présentent naturellement comme des sources d'expertise et de conseil. Nous avons regretté qu'il n'ait pas existé d'Académie des sciences pour faire part à l'Etat de ses avis sur l'établissement d'une politique scientifique; regret dont l'objet reste hypothétique: cette compagnie, l'Etat l'aurait-il consultée ? Une politique du livre et de la lecture ne pourrait-elle pas s'appuyer, pour une part, sur les réflexions d'une société d'écrivains ? Cette inspiration vaudrait peut-être celle du lobby du livre<sup>1</sup>. Une société d'écrivains ne manquerait pas de titres à participer à l'élaboration d'une politique linguistique, à celle des programmes d'études littéraires, à celle des programmes de français. Une

<sup>1</sup> Celui-ci reçoit traditionnellement, en vue du seul maintien de son administration, des subventions plusieurs fois supérieures à celles qui sont accordées à l'Académie des sciences morales et politiques ou à l'Académie canadienne-française.



Académie des sciences morales et politiques aurait assurément d'utiles recommandations à formuler à propos de l'enseignement des sciences de l'homme et, en particulier, de l'histoire. Les historiens aussi, d'ailleurs<sup>1</sup>.

Nos réflexions seraient-elles suspectes d'"élitisme" ? Ce mot, estimons-nous, occasionne une forte consommation de démagogie. L'élitisme pourrait se définir: considération excessive réservée aux élites et se traduisant par des privilèges conférés à celles-ci. L'élitisme nous répugne. Mais, de même qu'on peut repousser le matérialisme sans contester l'existence de la matière, ainsi il est tout à fait possible et même raisonnable de rejeter l'élitisme sans nier qu'il se trouve des créateurs et des scientifiques tenus par leurs pairs pour plus remarquables que d'autres. Le jugement des pairs n'a rien d'infailliable, nous le reconnaissons. La "sélection gouvernementale" non plus. A celle-ci, nous préférons tout de même celui-là.

Ce que nous souhaitons, c'est la formation d'une

<sup>1</sup>Nous pensons ici, notamment, à l'Institut d'histoire de l'Amérique française.

Académie du Québec composée, à l'origine, de trois sections correspondant à la vocation des compagnies existantes et aménagée de manière à pouvoir accueillir d'autres sections, dont une à vocation scientifique. Ce projet suppose l'ouverture d'entretiens avec les Académies actuelles. Il serait réalisable avec leur concours et nécessiterait certaines modifications à leur statut. En premier lieu, il appartiendrait à l'Etat de leur en reconnaître un et de se montrer disposé à agir en conséquence. Quant à l'appui que les pouvoirs publics apporteraient à cette Académie, il devrait être mesuré à la valeur des services qu'elle assurerait à la collectivité. Il serait prématuré de tenter de préciser ici les modalités que peut emprunter l'aménagement de cet établissement. Elles sont suspendues à la reconnaissance officielle que l'Etat décidera ou non de lui conférer. La parole est donc à l'Etat. Entre l'Académie du Québec et l'Institut dont nous recommandons la création, il se nouerait des liens plus qu'occasionnels et, cela va sans dire, autres que personnels. Sans que l'un soit subordonné à l'autre, ces deux organismes auraient trop de préoccupations communes pour ne pas trouver, voire susciter maintes occasions d'agir



de concert, chacun avec ses méthodes et selon ses possibilités.

En tournant la dernière page de ce chapitre, l'impression pourrait naître que le groupe de travail voit encore plus de tâches partagées qu'il n'en distingue de propres à l'Institut. Cette impression ne serait pas fausse. Nous l'avons répété, le travail qui sollicite les efforts du Québec est immense. Cependant, une partie importante des tâches nécessaires resteraient sans maître d'oeuvre et sans ouvriers si l'Institut n'était pas fondé.

## CHAPITRE V

### FONCTIONS ET ACTIVITES DE L'INSTITUT

L'Institut dont nous proposons la création aurait pour mission d'étudier les sources et les transformations contemporaines de la culture québécoise. Il pourrait ainsi contribuer par une réactualisation de notre héritage culturel, par des diagnostics sur la situation présente, par des travaux de prospective, au développement socio-culturel du Québec.

L'insistance que met le Livre vert sur l'histoire et la civilisation suggère une démarche intégrée et intégrante, seule capable de joindre de façon dynamique les deux dimensions du projet qu'il propose. La référence à l'histoire et à la civilisation suppose d'abord, comme l'a souligné un mémoire, "la découverte, l'épanouissement et le développement de l'identité culturelle québécoise par un retour à ses sources et par un discernement lucide des tendances majeures de son évolution culturelle". Il



suppose aussi une réciprocité dynamique entre histoire et civilisation qui s'enracine dans une histoire conçue comme "une quête des dynamismes profonds qui sous-tendent et habitent les passés et le passé et qui constituent autant d'espaces inédits d'interprétation et d'interpellation du présent et du futur. En ce sens, l'histoire insère l'héritage dans un projet".

Le champ d'activité de l'Institut s'étendrait donc à l'ensemble de la réalité québécoise. Ce qui pourrait être très vaste et donner lieu à des entreprises de recherche et d'action hétéroclites. Maints mémoires soumis au comité signalent ce danger: "le mot civilisation effraie un peu: il couvre une réalité si vaste, si complexe, si dispersée [...] Les gens oeuvrant dans ces divers domaines ont peu de choses en commun, se connaissent mal et ont peu l'habitude de travailler ensemble". Mais, parlant de civilisation, on propose déjà un angle de prise spécifique. Ce serait du point de vue de la culture québécoise que les objectifs plus particuliers de l'Institut seraient considérés. D'où le nom que nous proposons: l'INSTITUT QUEBECOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE.

Un bref effort de définition ne sera pas inutile.

Par culture, nous entendons d'abord les genres de vie: les aménagements divers par lesquels les hommes d'une société établissent leurs rapports avec un milieu donné. Ce qui comprend d'abord des modèles d'action, des façons de réagir et de se conduire dans les diverses circonstances de l'existence. Ce qui comprend aussi des réseaux de communication. Modèles d'action et réseaux de communication sont, par définition, partagés par la collectivité. La culture se trouve ainsi à être, selon la belle expression de Canguilhem, un code d'interprétation de l'expérience humaine. Elle propose un projet d'existence en commun et des coordonnées premières pour l'identité d'une société et des personnes qui la composent. La culture est conscience historique.

Comme tous les Occidentaux, les Québécois ont développé une conscience historique, des idées et des sentiments quant à ce que signifient pour eux passé et avenir. Cette conscience historique enserme les citoyens dans un réseau de relations qui les situent



dans le temps et dans l'espace. Elle est la réponse à ce besoin qu'éprouve toute société occidentale de se donner, comme le souligne H.-I. Marrou, une image de son passé susceptible "d'orienter son jugement sur les problèmes du présent et son projet d'action sur l'avenir". Cette conscience historique, indispensable au fonctionnement de toute société, n'est pas figée une fois pour toute. Elle se fait et se défait par le jeu d'une dialectique incessante entre le passé et le présent, la tradition et la liberté. Il n'appartient ni à l'Etat ni à un quelconque groupe social de forger cette conscience historique. C'est un héritage commun que tous les citoyens assument, critiquent, enrichissent. Par contre, les citoyens ont besoin qu'on leur rende accessibles des matériaux qui nourriront leur conscience historique, des études qui renouvelleront la compréhension du passé, des diagnostics qui les sensibiliseront aux valeurs qui donnent cohérence à leur société et aux ruptures annonciatrices de nouveaux départs.

Certaines phrases du Livre vert, certains propos exprimés lors de la consultation que nous avons tenue tendent à assimiler l'Institut à un aréopage de

"sages" qui incarnerait la conscience collective. Cette vision des choses nous semble pleine d'embûches. Tout au plus assignerions-nous à cet Institut un certain leadership culturel. En ce sens, l'Institut serait l'une des "mémoires" de la conscience collective, c'est-à-dire, selon l'un de nos correspondants, un lieu de "re-connaissance" d'un héritage qui a marqué les Québécois et qui fait qu'ils sont ce qu'ils sont. Il serait aussi "le projet" de cette conscience, à savoir: un lieu de "co-naissance" des dynamismes qui habitent cette conscience et cherchent inlassablement à s'investir en projet.

La recherche serait la préoccupation dominante de l'Institut. Elle n'en devrait pas moins être diversifiée selon des objectifs qui sont dictés à la fois par l'état de la connaissance scientifique sur le milieu québécois et par les exigences les plus immédiates du développement culturel de notre collectivité. Si la recherche est reportée à trop long terme, elle risque de s'évader des impératifs de la société qui lui permet de se déployer; par contre, si elle est trop axée sur les manifestations de l'opinion ou les requêtes de la politique, elle manque d'horizon et se contredit comme besoin de vérité.



A partir de ces principes élémentaires et après réflexion, il nous paraît possible d'assigner à l'Institut trois objectifs complémentaires. Ces objectifs se retrouvent d'ailleurs, sous une forme ou sous une autre, dans plusieurs mémoires de nos correspondants. Citons, comme exemple, celui de l'Institut d'histoire de l'Amérique française.

1. Recherches sur la nature de la culture québécoise

Parce qu'elle remet en question les acquis et les problèmes, parce qu'elle identifie sans cesse de nouveaux besoins, parce qu'elle ouvre de nouvelles avenues à la curiosité intellectuelle, parce qu'elle est par essence un dialogue jamais interrompu entre l'avenir et le passé, la recherche à long terme devrait être naturellement le premier objectif de l'Institut. Nous dirions même qu'il convient d'en faire l'épine dorsale qui soutiendrait les autres activités, et de lui attribuer une fonction de coordination et de stimulation. Comment, autrement, éviter la dispersion et l'incohérence des activités de l'Institut ?

Ces recherches auraient, d'une façon générale, les caractéristiques suivantes: elles seraient multi-

disciplinaires; elles reposeraient sur de vastes enquêtes; elles seraient menées dans une perspective comparatiste.

Pour le reste, la plus grande liberté de la recherche serait souhaitable. Il n'est donc pas question de déterminer ici avec précision les projets à poursuivre. Ce serait la responsabilité de l'Institut d'y pourvoir. Il est toutefois utile d'indiquer les axes principaux du champ à envisager, ce qu'un correspondant a appelé "des noeuds de problèmes particulièrement névralgiques pour l'avenir de la culture et de la civilisation québécoises".

Si l'on choisit le développement culturel comme point de vue principal, si l'on tient compte aussi des grandes lacunes discernables dans l'état actuel de l'investigation sur notre milieu, quelques grands thèmes pourraient être retenus.

A. Les modes d'accès à la culture: socialisation de l'enfant, famille, éducation, média de communications ... Par exemple on devrait faire l'histoire de la prime éducation au Québec; nous aurions sans



doute là l'explication de certains traits profonds et d'une relative permanence de notre culture malgré les changements récents.

- B. Les cultures québécoises: culture populaire, culture bourgeoise, culture savante, etc. Ainsi, on souhaiterait la poursuite énergique d'études déjà entreprises sur la vie quotidienne en quartiers ouvriers ou en milieux ruraux, l'histoire et la sociologie de l'intellectuel au Québec...
- C. Les croyances et les valeurs collectives. La religion traditionnelle et ses avatars contemporains, la mutation des valeurs morales: exemples d'enquêtes à entreprendre entre bien d'autres.
- D. La conscience historique. On songe ici, à titre d'illustration encore, à l'histoire de l'historiographie

québécoise, aux conceptions que se font du passé collectif les classes sociales, à la façon dont ont été assimilées par les individus les transformations récentes du Québec...

## 2. Recherches sur le développement culturel du Québec

Au gré des événements et des mouvements d'opinion, des problèmes surgissent périodiquement qui touchent de grave façon au destin de notre culture. Des cas viennent aussitôt à l'esprit. Ils ont largement défrayé la chronique depuis quelques années: l'enseignement de l'histoire dans les écoles, la qualité du français, la spécialisation prématurée dans l'éducation, etc. Sur des questions de ce genre, il serait pertinent que soient réunis rapidement les éléments d'une évaluation rigoureuse qui fourniraient aliment à la discussion publique. Aucune systématisation a priori ne serait établie en la matière: l'événement, l'état de l'opinion suggéreraient à mesure les examens appropriés. Au surplus, une politique de développement culturel plus systématique, de la part de l'Etat et des groupes sociaux, exigerait des étu-



des spécifiques sur bien des questions de même que des évaluations d'initiatives de toutes sortes.

L'Institut ne serait évidemment pas le seul organisme susceptible de procéder à divers diagnostics. Mais il pourrait jouer un rôle très important, soit en poursuivant lui-même les examens appropriés, soit en servant de forum pour les personnes compétentes de divers milieux. Ce dernier cas serait sans doute le plus fréquent: beaucoup de problèmes cruciaux intéressant le destin de notre culture appelleraient, en effet, la mise sur pied de groupes de travail.

Il faudrait aller plus loin et tenter d'établir une liste d'indices cohérents permettant de suivre dans le temps certaines tendances majeures des transformations culturelles: que lisent les Québécois ? qui fréquente les théâtres et les cinémas ? quel est le degré d'information des diverses couches de la population ? quel est le contenu de certains média culturels ? etc. Il y a là une tâche difficile, pour laquelle existent déjà des ressources cependant, et qui serait une contribution particulièrement originale de l'Institut au travail des groupements qui oeuvrent au

développement culturel.

Pour être plus proches des avatars de notre culture, pareils travaux ne s'en rattacheraient pas moins à des tentatives plus universelles. L'établissement de normes pour le développement culturel, les "comptes culturels", tant d'autres projets exigeraient une coopération suivie avec les autres pays occidentaux. Sur ce point encore, l'Institut devrait être largement ouvert aux échanges et aux comparaisons.

On pourrait nous objecter que cette deuxième fonction que nous attribuons à l'Institut, par ses implications beaucoup plus concrètes que celles de la première, serait mieux assumée, et dans un contexte plus strictement lié aux exigences de la pratique, par les services de recherche du ministère des Affaires culturelles.

Bien entendu, comme tout autre secteur de l'administration publique, celui de la culture doit compter un certain nombre d'experts, un centre de documentation, un service de recherches et de diagnostics. Mais, dans le domaine de la culture plus que dans tout autre, les outils d'analyse font singulièrement défaut.



Comment rendre le livre, l'oeuvre d'art, par exemple, accessibles à la population: ce sont là des problèmes que l'administration doit être en mesure de résoudre. Mais quelle animation culturelle serait adéquate dans tel ou tel milieu, selon quels critères mesurer la qualité du développement culturel, comment comptabiliser les ressources de la culture comme on peut le faire dans d'autres domaines de la vie collective: ces questions comme d'autres ont à peine reçu un commencement de réponse. Il nous faut non seulement appliquer des techniques, mais aussi, la plupart du temps, les inventer. Plus encore, les conceptions mêmes qu'on peut se faire du développement culturel sont en notre pays, comme partout ailleurs en Occident, très floues.

Il y a là un immense effort de recherche à entreprendre, en collaboration avec d'autres pays, qui pour être de portée très pratique relève manifestement d'un lieu de recherche différent de celui que peut mettre sur pied un ministère.

### 3. Concertation des études québécoises

Les recherches sur la société québécoise se sont

multipliées depuis une décennie. Les résultats sont consignés dans des livres et des revues, mais aussi dans des documents miméographiés, dans des rapports administratifs, etc. Un travail d'inventaire et de concertation s'impose. Une meilleure organisation de la documentation, des index, des bibliographies doivent être systématiquement élaborés. Dans les consultations que nous avons faites, on a beaucoup insisté là-dessus.

Inventaire, concertation, documentation: il n'est pas question d'en faire le monopole de l'Institut. Mais il semble que celui-ci pourrait jouer un rôle utile et de diverses manières.

L'Institut pourrait servir de lieu de concertation pour le travail documentaire effectué par divers organismes comme la Bibliothèque nationale, les Archives nationales, la Bibliothèque de la Législature, les sociétés historiques, etc. Peut-être faudrait-il créer au plus tôt une Commission de concertation où ces institutions seraient représentées; l'Institut pourrait en assumer tout au moins le secrétariat.

De plus, l'Institut devrait produire des maté-



riaux et des instruments de travail s'adressant à l'ensemble de la population ou à des groupes: les chercheurs, les enseignants, les conservateurs de musée, les amateurs d'art, les enfants, etc. Ce pourrait être des éditions de textes anciens ou littéraires ou scientifiques, des données statistiques, des éléments de la tradition orale, des mémoires ou souvenirs, des illustrations, des dictionnaires, des bibliographies, des inventaires. L'Institut utiliserait pour les publier les supports matériels que fournit la technologie moderne qu'il jugerait les plus appropriés au but poursuivi et au public auquel il s'adresse. Ces publications seraient tantôt des imprimés, tantôt des archives de la parole, tantôt des microfilms, tantôt des montages audio-visuels.

Ce pourrait être encore, soulignent plusieurs mémoires, des conférences, des interviews diffusés par les mass média, des dossiers présentés avec le concours de Radio-Québec selon la formule d'"Aux yeux du présent", des pièces de théâtre et des dessins animés qui complèteraient l'enseignement dispensé dans les écoles. Se remémorant sans doute les "conférenciers agricoles" du XIXe siècle, un correspondant a suggéré une "équipe vo-

lante" de conférenciers qui parcourraient les différentes régions du Québec. Et ces suggestions n'épuisent pas toutes les ressources de l'imagination.

On peut même songer à des études d'une portée plus générale qui seraient autant de synthèses indispensables à des travaux plus spécialisés. Le Livre vert suggère une Histoire monumentale du Québec. D'autres travaux seraient tout aussi souhaitables: par exemple, un atlas culturel du Québec, une géographie des paysages québécois. Et peut-être surtout une grande Encyclopédie du Québec, qui pourrait avoir une portée pratique et symbolique considérable.

Plusieurs des personnalités que nous avons rencontrées nous ont mis en garde contre l'idée de "vouloir transformer l'Institut en maison d'édition ou en succursale de maisons d'éditions" ou de "le substituer aux universités comme pôle principal de chercheurs". Dans le domaine de l'édition, qu'il s'agisse de vulgarisation ou de diffusion, le rôle de l'Institut en serait un d'animation, de concertation et de support. "Agir comme maître d'oeuvre auprès des individus et des groupes", précise avec beaucoup d'à-propos un consultant.



La formule que nous proposons nous semble répondre d'une façon cohérente et réaliste aux nombreuses attentes exprimées dans les mémoires qu'on nous a soumis. Celles-ci sont empreintes d'espoirs et d'angoisses. "Il n'y a rien de plus démoralisant", écrit un correspondant, "que la création d'organismes qui suscitent de grands espoirs et qui, faute de moyens adéquats, s'étiolent et n'arrivent jamais à atteindre leurs objectifs". Conscient des limites financières de l'Etat québécois, le comité a donc opté, en toute lucidité, "pour la profondeur au lieu de l'étendue", la concertation au lieu de l'adjonction, quitte à ce que l'Institut élargisse avec le temps le champ de ses préoccupations et l'aire de ses activités.

## CHAPITRE VI

### L'INSTITUT: STRUCTURES ET ORGANISATION

#### 1. Insertion de l'Institut dans le milieu québécois

L'Institut québécois de recherche sur la culture, il n'est pas inutile de le répéter, ne saurait être conçu comme une autre structure décorative à côté d'autres semblables ou comme une superstructure devant dédoubler, voire "orchestrer", des efforts souvent très fructueux que déploient plusieurs organismes publics et privés dans le domaine de la recherche sur la culture et le développement culturel. Il ne doit pas non plus drainer les fonds destinés aux chercheurs individuels ou aux groupes et aux centres de recherche qui oeuvrent en des champs d'étude analogues. Il faut d'abord voir l'Institut comme un service à la disposition de la communauté entière, c'est-à-dire comme un organisme de recherche à long terme sur la nature de la culture québécoise, de recherches plus ponc-



tuelles sur le développement socio-culturel, enfin de concertation et de coordination des études sur la culture québécoise. Non seulement pourra-t-il renseigner chercheurs et institutions, mener à terme des oeuvres de longue haleine, accumuler des "indices culturels", mais il devra rendre accessible à toute la population l'éventail le plus riche possible de connaissances et de données pertinentes sur la culture de façon que les divers milieux en arrivent à exprimer eux-mêmes les caractéristiques de cette culture et lui définissent des objectifs. Il s'agit donc, on le voit bien, de recherche orientée sur des thèmes précisés par l'Institut, de manière à mieux servir le milieu et cette culture dont il se réclame.

L'insertion de l'Institut dans le milieu québécois devrait s'effectuer sans heurts. L'Institut entretiendra des rapports avec divers groupes sociaux, sociétés et institutions; il en aura aussi avec l'Etat.

Les groupes sociaux auxquels nous pensons - centrales syndicales, par exemple, associations patronales, sociétés nationales, mouvement coopératif -

seront représentés, directement ou non, soit à la commission consultative, soit au conseil d'administration: l'Institut restera ainsi en contact avec des milieux qui jouent un rôle reconnu dans l'évolution de la société. Il pourra aussi collaborer avec de nombreuses sociétés savantes, comme l'A.C. F.A.S., l'Institut d'histoire de l'Amérique française, qu'il s'agisse de définir des problèmes de recherche, d'élaborer des programmes, d'organiser des colloques et de diffuser des travaux liés de quelque façon à ses préoccupations. N'étant pas distributeur de subventions, sauf lorsqu'il conviendra de participer à l'organisation de rencontres ou de recherches utiles à la réalisation de ses propres objectifs, l'Institut ne devrait pas être perçu comme un concurrent, mais bien comme un collaborateur des sociétés savantes. Des liaisons non moins fructueuses devraient s'établir avec les Académies existantes. De même que les groupes sociaux auxquels nous venons de faire allusion, les sociétés savantes influeraient sur l'Institut au niveau du conseil d'administration ou à celui de la commission consultative ou encore aux deux niveaux.



Avec les universités, les relations de l'Institut seraient étroites. Son personnel de recherche en proviendrait dans une très large mesure: détachés à demi-temps ou, plus rarement, à plein temps, un groupe souvent renouvelé de chercheurs de renom pourraient ainsi se consacrer à des projets précis durant une période de temps déterminée. Le nouvel organisme s'interdirait de travailler en vase clos: ainsi, il aurait recours aux ressources que renferment déjà les centres de recherche et les départements universitaires; il puiserait dans leurs travaux, solliciterait leur concours et aiderait à la publication d'oeuvres en voie d'achèvement. D'autre part, les universités contribueraient à l'orientation de l'Institut tant par le rôle qu'elles joueraient dans la nomination des membres du conseil d'administration que par leur participation à la commission consultative et leur accord sur le détachement de certains professeurs. En contrepartie, les universités et les universitaires tireraient des avantages certains de l'existence de l'Institut par l'accès qu'ils auraient à ses banques de données, quand il en aura, à ses fichiers d'information sur la culture et à une

bonne infrastructure de recherche.

En résumé, l'Institut se voudrait l'interlocuteur attentif et dynamique de tous ceux qui s'intéressent à la culture à quelque titre que ce soit. Foyer de concertation, réservoir d'information et lieu de travail, il contribuerait à renforcer les préoccupations culturelles là où elles se manifestent et à les introduire là où on est tenté de les oublier.

L'Institut entretiendra aussi des rapports avec l'Etat. Il attend de lui son existence et son maintien. Si elle décide de l'établir, la puissance publique devra faire plus que de poser un "geste"; elle devra lui procurer les moyens de remplir ses fonctions<sup>1</sup>. Cela s'entend des moyens matériels correspondant aux nécessités exactement évaluées de son fonctionnement; cela s'entend aussi de sa liberté.

<sup>1</sup> Un correspondant du ministère de l'Education trouve tout naturel de proposer que si les budgets ne sont pas disponibles, "il faudrait [...] économiser ailleurs dans le réseau d'enseignement supérieur pour financer adéquatement l'Institut". Le groupe de travail ne va pas aussi loin, bien entendu, mais insiste sur l'importance d'un financement adéquat afin de permettre à l'Institut d'oeuvrer utilement.



Si l'Etat estime important de fonder l'Institut québécois de recherche sur la culture, on s'attend qu'il juge raisonnable de lui donner les possibilités intellectuelles et matérielles d'exécuter son travail. Il faut donc assurer l'indépendance morale de cet établissement, malgré sa situation de dépendance financière à l'égard des pouvoirs publics. Ces conditions ne sont-elles pas analogues à celles que connaissent bien les universités ?

L'Institut est d'abord au service de la communauté nationale. Par ses recherches, ses diagnostics et ses avis, il devra apporter son concours à l'Etat en matière de planification, de développement et de révision de la politique culturelle; pour n'évoquer que quelques cas particuliers, ne pourra-t-il pas fournir une collaboration utile, voire nécessaire aux Archives nationales, à la Bibliothèque nationale, aux musées publics et au Conseil de la culture, si celui-ci est institué ? Ses avis, si les pouvoirs publics les requièrent ou, simplement, les attendent, ils seront impartiaux, ils seront sincères, même au risque d'indisposer les hommes en place: autrement, ils n'auraient ni crédibilité ni valeur.

Par ailleurs, pourrait-on admettre que l'Etat crée un tel Institut et le finance adéquatement, puis se désintéresse tout à fait de son administration et en abandonne la direction à des collectivités et à des personnes choisies sans sa participation ? Vue irréaliste, puisqu'il s'agirait d'un organisme soutenu par les fonds publics et, par conséquent, comptable au public. Donc, l'Etat sera appelé à intervenir, selon des modalités que nous préciserons tout à l'heure, dans la nomination des cadres de l'organisme. Ce dernier devra présenter un rapport annuel: rapport financier, cela va sans dire, mais aussi rapport moral. A qui ? C'est là soulever la question du ministère dont l'Institut relèvera. Compte tenu de ses champs d'investigation et de son domaine d'activité (la culture telle que nous l'avons définie), il nous semble souhaitable qu'il soit rattaché à une instance dont la compétence s'étend à plus d'une administration, depuis celle des Affaires culturelles proprement dites jusqu'à celle de l'Education. Ainsi, de la base au sommet, se marquera le double et fécond souci de la synthèse et de la concertation.



## 2. Modèle proposé

La situation de la culture au Québec et les problèmes qu'elle pose exigent de la société qu'elle entreprenne d'urgence un certain nombre de tâches; celles-ci, à leur tour, ont amené le groupe de travail à proposer la création d'un Institut dont le caractère sera aussi particulier que les travaux auxquels il devra se livrer: il n'existe donc, ni chez nous ni à l'étranger, d'organisme semblable à celui dont nous préconisons la création. Certes, il est possible de trouver, à certains égards, une inspiration dans telle ou telle institution, depuis le Conseil économique du Canada jusqu'au Collège de France. En réalité, la formule, nous l'avons pressenti au départ, est à inventer. Elle doit tenir compte d'un certain nombre de conditions, relevées d'ailleurs par la plupart de nos correspondants: autrement, les ressources limitées de notre collectivité rendraient aléatoires son développement et même sa survie. Nous l'avons signalé, l'Institut doit être autonome afin que soient assurées la valeur de ses travaux et la crédibilité de ses interventions; il a besoin d'une

structure aussi simple et aussi légère que possible pour se trouver en état de s'adapter aux changements de la société et aux mutations de la culture; enfin, il importe de maintenir dans son cadre un équilibre entre tous les intéressés: Etat, milieux universitaires, groupes sociaux, chercheurs, créateurs, associations culturelles. Avec le souci d'éviter la subordination politique, la lourdeur bureaucratique, le gaspillage de fonds, la sclérose du personnel<sup>1</sup>, nous proposons donc la mise en place d'un organisme articulé assez étroitement à tous les milieux pour être sensible aux nouveaux besoins et aux nouvelles priorités, suffisamment développé pour produire des oeuvres valables, à la fois assez flexible<sup>2</sup> et assez compact pour limiter les coûts.

Nous avons en vue une "corporation" à but non

<sup>1</sup>Un correspondant nous écrit: "On évitera la mollesse et l'inertie, en renonçant aux nominations à vie."

<sup>2</sup>"Il importe... que les structures d'un tel organisme soient souples afin de tirer un meilleur parti des liens avec les autres organismes gouvernementaux ou populaires et avec la population en général." (Un correspondant).



lucratif au sens du Code civil, investie des pouvoirs généraux d'une telle corporation et des pouvoirs particuliers que précisera la loi appelée à la constituer.

Dans ses grandes lignes, la structure de l'Institut telle que nous la concevons comporte (voir l'organigramme esquissé à la fin du présent chapitre) un conseil d'administration, une commission consultative, un comité des fonds, un comité administratif, un président, un directeur scientifique et trois sections spécialisées. Le conseil d'administration est l'instance suprême. Détenteur des pouvoirs de décision, il compte douze membres: huit d'entre eux - dont le président de l'Institut - sont nommés par le Gouvernement à partir d'une liste présentée par le Conseil des universités, l'A.C. F.A.S. et les Académies du Québec; quatre sont cooptés par les huit premiers membres. La durée du mandat est de trois ans, avec remplacement annuel du tiers de l'effectif. Ce corps élit tous les ans un de ses membres président du conseil; ce dernier, dont la charge est incompatible avec celle de président de l'Institut, a pour fonction de présider les séances.

ces du conseil, convoquées au moins trois fois par année. Le conseil doit: (1) décider des grandes orientations de l'Institut, compte tenu des avis de la commission consultative ainsi que de ceux des chercheurs et du comité administratif; (2) engager les chercheurs sur recommandation du comité administratif; (3) nommer les membres de la commission consultative; (4) adopter le budget, le rapport financier et le rapport moral qui seront soumis à l'instance gouvernementale dont l'Institut relèvera. Le quorum est de six membres. La cooptation de chacun des quatre premiers membres qui doivent compléter l'effectif du conseil exige l'agrément de six des huit membres nommés; par la suite, toute cooptation nécessite l'approbation d'au moins sept membres du conseil.

Une commission consultative de quarante membres est formée annuellement afin de favoriser la participation des milieux intéressés aux recherches sur la culture, d'appuyer sur la base la plus large les fonctions de diagnostic et de conseil et d'assurer la meilleure diffusion des travaux et des avis de l'Institut. Réunie au moins une fois l'an sous



la présidence du président du conseil d'administration, la commission consultative exprime des avis sur l'orientation de l'Institut et sur toute question liée à l'activité de ce dernier. Le conseil d'administration en nomme les membres après avoir consulté des organismes comme les sociétés savantes, les centrales syndicales, le Conseil du patronat, etc. Il appartient au conseil d'administration de tenir à jour la liste des institutions et groupements à consulter, à la lumière de leur caractère de représentativité.

L'agent principal de l'Institut est le président de l'Institut, nommé, à plein temps, pour une période renouvelable de cinq ans par le Gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration. Le directeur scientifique est un chercheur déjà attaché à l'Institut, nommé par le conseil d'administration, pour un mandat à plein temps (renouvelable) de cinq ans, après consultation de ses collègues et sur recommandation du président de l'Institut. Le comité administratif est ainsi constitué: (1) le président de l'Institut, membre d'office, qui le préside; (2) le directeur scientifique, membre d'office;

(3) trois représentants élus des chercheurs; (4) deux autres membres du conseil d'administration nommés par celui-ci. Le mandat des membres autres que le président de l'Institut et le directeur scientifique est d'un an et renouvelable. Le comité détient le pouvoir exécutif. Il est chargé de l'administration des affaires courantes et de l'exécution de toutes les tâches que le conseil d'administration lui délègue. Il siège aussi souvent que les circonstances le demandent, en plus de tenir une réunion statutaire une fois par mois, sauf en juillet et en août.

Trois équipes sont affectées aux diverses fonctions de l'Institut. La première forme un groupe de recherche s'employant à des investigations à long terme sur la nature de la culture québécoise. Pour assurer le fonctionnement convenable de ce secteur et lui permettre d'atteindre une masse critique, nous recommandons l'engagement, sur une période de trois ans, en équivalent - plein temps, d'une dizaine de chercheurs expérimentés et reconnus pour la valeur de leurs travaux. Spécialistes de diverses sciences de l'homme, ces chercheurs sont



recrutés en fonction de besoins et de projets jugés prioritaires. A la fois pour limiter les coûts et maintenir la rétroaction indispensable avec un milieu ambiant, ils sont de préférence des professeurs d'université détachés à temps partiel ou, occasionnellement, à temps plein de leur institution pour une période renouvelable d'au plus cinq ans. On évitera que tous les mandats se terminent en même temps. L'Institut paie la partie du traitement correspondant à la disponibilité des chercheurs (occasionnellement, tout le salaire dans le cas d'un détachement à temps plein); l'Université ou l'institution d'attache, l'autre partie. Chaque chercheur assure normalement l'enseignement d'un séminaire de maîtrise ou de doctorat dans son université et la direction de thèses. Par ailleurs, il bénéficie des ressources de l'Institut pour la poursuite de ses recherches.

Une seconde équipe d'une quinzaine de personnes, dont plusieurs chercheurs seniors, s'emploient à temps plein à des recherches sur le développement culturel ("comptabilités culturelles", diagnostics, avis et évaluations en vue d'une politique culturel-

le de l'Etat, etc...). Une partie d'entre eux peuvent provenir de la fonction publique ou de tout autre milieu. Au moins un membre de cette section doit être spécialisé dans le traitement des données par ordinateur. Nous proposons que tous soient rémunérés entièrement par l'Institut.

Enfin, le troisième volet (concertation quant à la culture québécoise: colloques, Encyclopédie du Québec, etc...) ne peut, croyons-nous, se constituer sans la présence à plein temps d'au moins un chercheur sénior de grande réputation, assisté de deux ou trois chercheurs, de documentalistes et d'un ad-joint administratif.

En résumé, l'Institut compte quinze chercheurs équivalents - plein temps: dix dans la première section, au moins deux dans la deuxième et trois dans la dernière. Ils tiendront, outre les rencontres spéciales, une réunion statutaire par mois afin d'examiner ensemble les aspects scientifiques de leurs travaux, de vérifier leurs méthodes et de discuter des orientations de la recherche propres à l'Institut. A l'intérieur des programmes dont le conseil d'administration trace les grandes lignes, ils ont toute



liberté de recherche et d'expression. Ils conservent la responsabilité de leurs opinions personnelles. Seules les instances habilitées à se prononcer explicitement au nom de l'Institut définissent la position officielle de celui-ci, que ce soit dans des publications ou à l'occasion de réunions et de colloques organisés avec son concours.

Le groupe de travail s'est abstenu de supporter les ressources financières dont il aura besoin pour remplir ses fonctions: eût-il fait des calculs, les services gouvernementaux les auraient, normalement, refaits. On sait, du reste, à quel prix sont évalués, dans les universités et la fonction publique, les services des chercheurs, des administrateurs et du personnel de soutien, les frais d'édition, de voyage et de représentation, l'organisation de rencontres (congrès, colloques, tables rondes, etc.), la location ou l'acquisition de l'espace requis pour un siège social, l'achat de matériel indispensable; des normes existent, il ne s'agit que de les appliquer.

L'Institut devrait bénéficier de trois modes complémentaires de financement: d'abord, comme le suggèrent plusieurs mémoires, d'un fonds de dotation

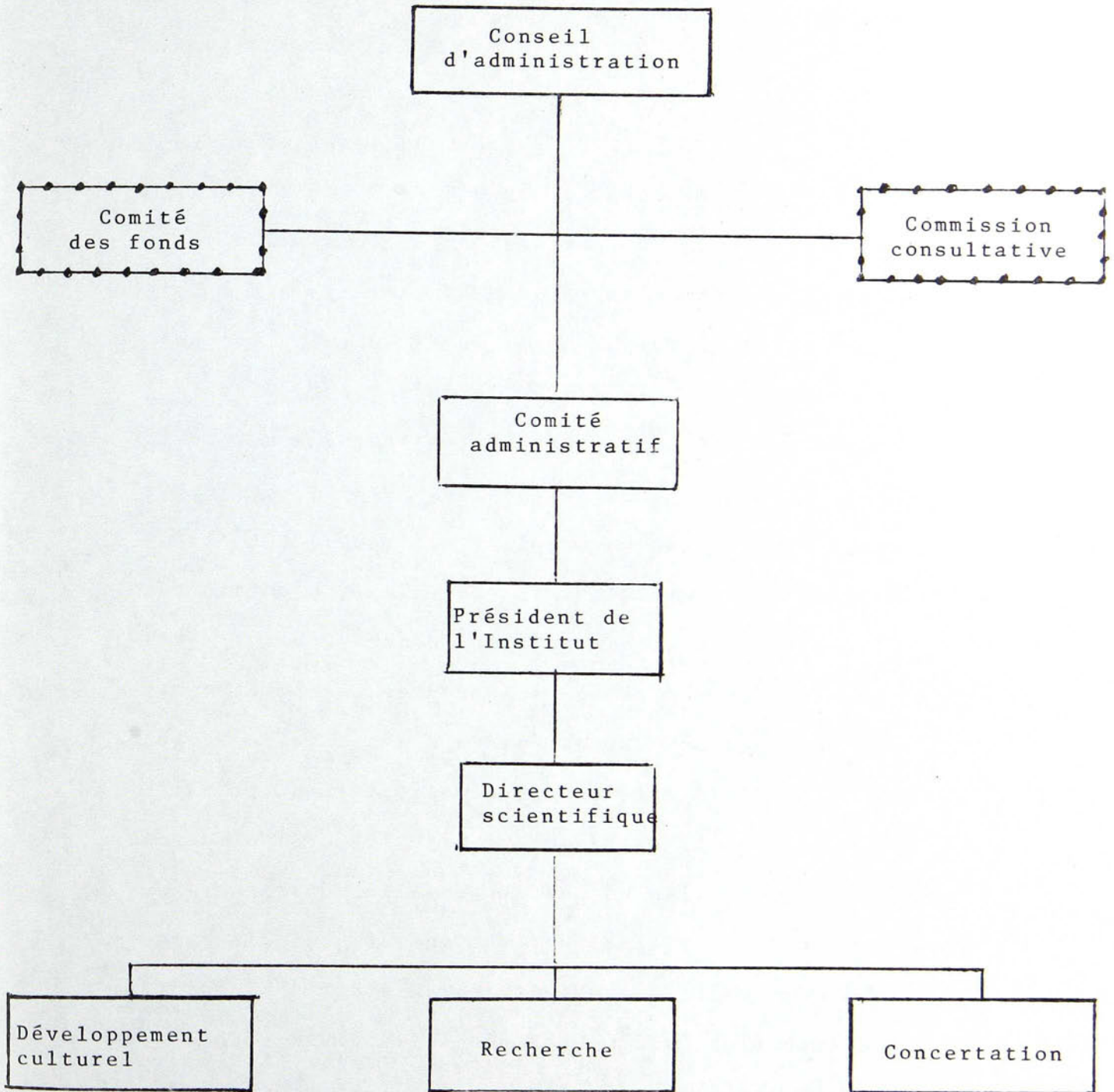
dont les intérêts lui permettraient d'assurer, bon an mal an, ses activités essentielles; ensuite, d'une subvention annuelle de fonctionnement variant selon le coût des programmes à exécuter, les possibilités de l'Etat et ses besoins de consultation en matière de culture; enfin, de contributions ou de legs en provenance de particuliers, d'entreprises, d'institutions diverses, soit pour des fins déterminées, reliées aux objectifs de l'Institut, soit pour soutenir l'ensemble de ses actions. La loi, croyons-nous, devrait aussi prévoir le report d'une année sur la suivante des excédents budgétaires, pratique qui permet au Conseil des arts du Canada, comme à d'autres organismes, de maintenir une certaine stabilité dans ses programmes, malgré les variations dont sont susceptibles les subventions annuelles qu'il reçoit. L'Etat conserve toujours un droit de regard: d'une part, il nomme le président de l'Institut et la majorité des membres du conseil d'administration; d'autre part, l'Institut soumet à son ministre de tutelle un rapport annuel qui est déposé à l'Assemblée nationale.

De ce "modèle" d'organisation, il importe, à notre avis, de retenir surtout les caractéristiques



suivantes: souplesse et dynamisme de la structure et des activités; nécessité d'un financement adéquat; consultation de la base; indépendance relative à l'endroit des pouvoirs publics; responsabilité envers toute la population.

INSTITUT QUEBECOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE  
STRUCTURES PROPOSEES





## CONCLUSION

Est-il opportun de créer un Institut d'histoire et de civilisation du Québec ? Et d'abord, les esprits les plus naturellement portés à s'y intéresser souscriraient-ils à un tel projet ? Voilà les deux questions que l'on a posées au groupe de travail. En réalité, elles n'en font qu'une: un accord profond ne peut se réaliser que sur un dessein tenu pour valable et nécessaire. Un Institut d'histoire, nos consultations nous l'ont fait toucher du doigt, n'aurait pas rallié, n'aurait pas mérité de rallier une majorité d'adhésions: il existe, chez nous, outre une soixantaine de sociétés historiques, de bons départements universitaires et un Institut d'histoire où s'accomplit déjà un travail plus qu'honnête depuis trente ans. Pour des raisons différentes, il n'en serait pas allé autrement d'un Institut de civilisation: Fernand Braudel l'a rappelé, les civilisations sont des espaces, des sociétés, des économies, des mentalités collectives et des continuités; employer le mot sans en restreindre le sens aurait été prétentieux sinon téméraire; en réduire

la portée à celle des moyens d'un groupe de chercheurs eût tout de suite provoqué une inadmissible altération de perspective. Alors, histoire et civilisation ? Impossible de les faire figurer sur la même enseigne en les additionnant l'une à l'autre, d'autant que, dans une optique de recherche, si l'on veut bien prendre les termes dans leur sens usuel, l'histoire se présente comme une discipline et la civilisation, comme un objet.

Au départ, nous n'en avons pas moins constaté, après bien d'autres, le développement d'une crise de civilisation, phénomène mondial qui heurte violemment le Québec. Combinés à ceux d'une évolution historique particulièrement difficile, ses effets atteignent notre collectivité jusque dans son identité, donc dans sa culture. Dire qu'il s'agit d'une crise de conscience, ce serait poser un diagnostic assez superficiel; nous disons plutôt: crise de culture, et d'une telle acuité qu'elle exige la mise en oeuvre immédiate d'un ensemble de mesures à tous les paliers de la société. Ajouter que chacun doit se mettre au travail serait une



redondance et, plus encore, une naïveté: chacun ne peut travailler que lorsque les tâches sont partagées. Partagées entre qui ? Partagées entre la puissance publique et les institutions, les groupements, les personnalités dont le concours, pourtant disponible, est souvent négligé; partagées aussi, cela devrait aller sans dire, entre les divers services gouvernementaux. Pénétrés de cette nécessité et frappés par certains des aspects les plus concrets et les plus significatifs de la situation critique du Québec, nous avons pris sur nous de formuler quelques conseils, en signalant l'urgence de réformer des enseignements touchés par une décadence évidente - d'abord ceux du français, de l'histoire et de la géographie -, de concevoir une politique linguistique et de la mettre en application, d'organiser des consultations à la fois larges et continues, d'élaborer une politique scientifique aussi cohérente que proportionnée à nos moyens. Cette liste ne prétend pas être exhaustive; sa seule qualité consiste en ce qu'on n'en peut rien soustraire. Notre propos est de marquer qu'une crise globale appelle une stratégie globale.

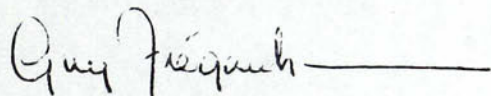
En même temps, des besoins nous sont apparus, que nous avons identifiés, analysés, sériés. Ils ont en commun d'être de l'ordre de la recherche - secteur où la crise culturelle que nous éprouvons est sans doute la plus manifeste -, de réclamer une réponse préalable à la mise en train d'une politique globale et de trouver une bonne possibilité d'être satisfaits dans la création d'un Institut québécois de recherche sur la culture. A notre avis, l'implantation de cet Institut s'impose, et nous en faisons l'objet d'une recommandation formelle. Ce ne sera ni l'Institut du Livre vert, ni le calque de l'Institut de France, ni la reproduction d'une institution existante, ici ou ailleurs. Il tire son originalité de la particularité des besoins qu'il est destiné à combler. Cette originalité s'inscrit en premier lieu dans les trois principales fonctions qu'il assumera: (1) poursuivre des recherches à long terme sur la nature et l'évolution de la culture québécoise; (2) conduire des investigations sur le développement culturel du Québec; (3) aménager la concertation des études québécoises et contribuer à une meilleure diffusion des travaux qui en résulteront.



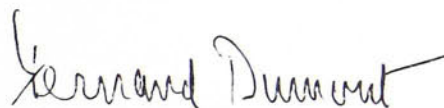
Elle s'inscrit encore dans les structures de cet organisme, enracinées, prévoyons-nous, dans la collectivité par un large comité consultatif. Elle s'inscrit, enfin, dans son statut, qui, en lui assurant une autonomie relative à l'égard de l'Etat, le définit comme un établissement au service de la collectivité. Faut-il préciser qu'en plus de remplir les tâches qui lui seront propres, l'Institut pourra collaborer à celles que la conjoncture commande de partager ?

L'Institut québécois de recherche sur la culture répond à des besoins reconnus, déjà anciens et devenus pressants. En évoquant, ne serait-ce que sous forme de question, la possibilité de sa création, le Livre vert a suscité des espoirs. L'Etat du Québec ne saurait en différer la fondation.

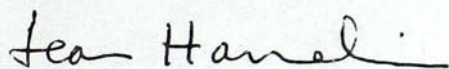
Nous soumettons le tout  
à votre attention,



Guy Frégault



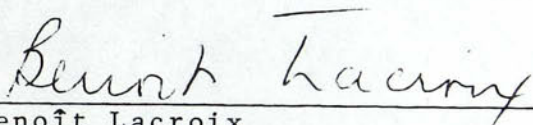
Fernand Dumont



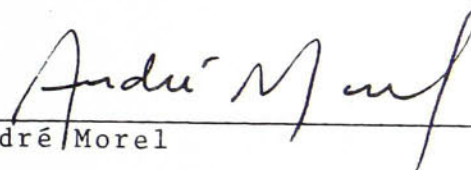
Jean Hamelin



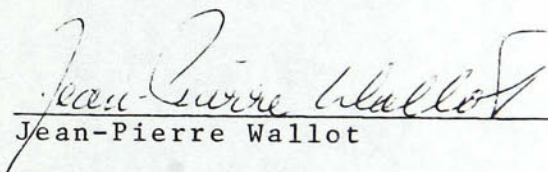
Maurice L'Abbé



Benoît Lacroix



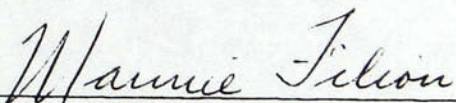
André Morel



Jean-Pierre Wallot



Noël Vallerand



Maurice Fillion, secrétaire

Le 21 février 1977.



## L'enseignement de l'histoire au Québec

Les jeunes Québécois, nous répète-t-on, sont nourris dans l'ignorance de l'histoire nationale. Les révélations et les dénonciations dont ce phénomène est l'objet n'ont plus guère de quoi nous étonner. Jadis explosives, elles faisaient sensation et provoquaient l'indignation. Devenues banales, elles prennent l'allure de faits contre lesquels tous se sentent impuissants. Notre force de réaction se serait-elle émoussée ou simplement lassée devant une situation figée ? Paradoxalement, c'est au moment où leur conscience nationale donne des signes de réveil que les Québécois semblent supporter comme une fatalité la persistance d'une telle anomalie.

La réforme scolaire entreprise au début des années 1960 avait pour but de moderniser l'enseignement. Elle aurait réussi à déraciner le juvénis quebecensis n'eussent été les cris d'alarme, les protestations véhémentes de certains groupes et la "résolution" de l'Assemblée nationale du 27

novembre 1974. Mais même cette résolution réinstallant l'histoire au rang des matières obligatoires n'est que partiellement appliquée plus de deux ans après son adoption. Un certain establishment se retrancherait-il derrière des considérations administratives pour se conformer avec une lenteur inadmissible à la volonté de l'Assemblée nationale ? C'est justement du recul de l'enseignement de l'histoire à l'élémentaire, au secondaire et au collégial et de sa très lente remontée dont nous voulons faire état. Le geste du démolisseur est rapide, celui du reconstructeur paraît interminable. Et si les iconoclastes d'hier étaient les planificateurs d'aujourd'hui, y aurait-il lieu d'espérer ou de désespérer ?

La réforme de l'enseignement a été longtemps un sujet de discussion, souvent passionnée. Elle apparaissait déjà clairement dans le programme électoral de Lomer Gouin au début du siècle. A ce moment, elle visait principalement les études classiques jugées trop peu pratiques devant la poussée du développement économique. Les instances ecclésiastiques, cependant, veillaient. Il s'opéra quand même, à ce mo-



ment, une percée laïque: au niveau universitaire avec la fondation de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, et, à un niveau moyen, avec la création des écoles techniques. Il y eut aussi, par la suite, quelques changements mineurs dans certains programmes, mais la réforme n'alla guère plus avant.

Il fallut attendre 1961 et la fin de l'ère duplessiste pour que soit instituée une Commission royale d'enquête sur l'enseignement. La chronologie est significative. C'est d'abord la parution du Rapport Parent et, dès 1964, le rétablissement du ministère de l'Education dont l'abolition, sous le nom de ministère de l'Instruction publique, remonte aux premières années de la Confédération. Un an plus tard, c'est le Règlement no 1 qui modifie les structures de l'élémentaire, du secondaire et transforme l'organisation de l'enseignement de ces deux niveaux. La même année, c'est l'Opération 55 qui vise au regroupement des écoles secondaires en 55 vastes unités de plusieurs milliers d'élèves où il sera possible de mettre sur pied avec profit le nouveau système. En 1967, le niveau collégial est à son tour transformé avec la "Loi des collèges d'en-

seignement général et professionnel", suivie de l'implantation progressive des C.E.G.E.P. Le Rapport Rioux sur l'enseignement des Arts paraît l'année suivante. Enfin, en 1971, c'est le Règlement no 7, qui "opérationnalise" le Règlement no 1. En moins de dix ans, donc, on assiste à la métamorphose du système d'enseignement à tous les niveaux, sauf à l'universitaire. Le vent de la réforme balaie le système traditionnel. La secousse est trop récente pour qu'il soit possible d'en mesurer tous les effets.

Cependant, à cause de l'importance que prend l'histoire dans la formation générale, il apparaît nécessaire de déterminer le sort que la réforme scolaire a fait à cet enseignement et de mesurer la part qui lui est attribuée dans le système actuel, à l'élémentaire, au secondaire et au collégial.

#### 1. A l'élémentaire

La réforme de l'enseignement de l'histoire a été la plus profonde et la plus complète à ce ni-



veau, non seulement sous l'aspect quantitatif mais également sous l'aspect pédagogique et méthodologique. La brisure se produit en 1971-1972. Jusquelà, on peut dire que s'appliquait généralement, dans le secteur catholique français, le programme antérieur même à 1959. Celui-ci prévoyait pour les trois premières années, une demi-heure par semaine d'enseignement partagé entre l'histoire et la géographie et, à compter de 1960, pour les quatre dernières années de l'élémentaire, l'alternance d'année en année d'un cours de géographie avec un cours d'histoire du Canada, cours d'une durée de deux heures par semaine.

Ainsi, comptabilisé annuellement, le nombre d'heures alloué à l'histoire, et principalement à l'histoire du Canada dans cet ancien programme, s'élève à 171. En voici la répartition:

TABLEAU I

NOMBRE D'HEURES ANNUEL D'HISTOIRE A L'ELEMENTAIRE  
SELON LE PROGRAMME DE 1959

| ANNEE                                  | HISTOIRE DU CANADA |
|----------------------------------------|--------------------|
|                                        | (heures)           |
| 1 <sup>ère</sup> année                 | 9 <sup>1</sup>     |
| 2 <sup>e</sup> année                   | 9                  |
| 3 <sup>e</sup> année                   | 9                  |
| 4 <sup>e</sup> ou 5 <sup>e</sup> année | 72                 |
| 6 <sup>e</sup> ou 7 <sup>e</sup> année | 72                 |
| TOTAL                                  | 171                |

Sans entrer dans l'appréciation de l'histoire dite "mythologique" enseignée à cette époque, il nous paraît suffisant d'indiquer le titre de chacun de ces cours pour marquer l'importance accordée à l'histoire du Canada et souligner la continuité dont elle était l'objet:

1<sup>ère</sup> année: "Chez les Indiens, les missionnaires sont venus".

2<sup>e</sup> année: "Les Français s'établissent au pays des Indiens".

<sup>1</sup>L'année scolaire comporte 36 semaines et inclut les périodes d'examens.



3e année: "Ils ont fait notre pays".

4e année: "Découvreurs et pionniers".

6e année: "L'Epopée canadienne, 1604-1867".

Il n'est pas sans intérêt de signaler que le secteur "anglais" affichait quelques différences avec le secteur français, dès 1959 pour les catholiques anglophones et, en 1965, pour les protestants anglophones; il existe alors, pour les premières années de l'élémentaire, une "approche" des sciences humaines; pour les autres années, une certaine alternance de l'histoire et de la géographie.

### 1.1 La nouvelle "approche"

Le début de la rupture avec ces anciens programmes survient en 1971. A ce moment, on assiste à l'unification des programmes des secteurs anglophones et francophones et à la transformation à la fois du contenu et de l'esprit des programmes des six années de l'élémentaire. "L'approche" des sciences humaines amorcée antérieurement dans le secteur anglophone est étendue au secteur francophone. Une

directive du ministère de l'Education, en date du 14 juillet 1971, définit ainsi l'esprit du nouveau programme:

Essentiellement, il s'agit de l'étude des REALITES DE L'HOMME dans le TEMPS, L'ESPACE et la SOCIETE, tout en tenant compte de la dialectique de L'ICI, AILLEURS, HIER et AUJOURD'HUI. Donc, un cycle de six ans d'OBSERVATIONS dans le domaine des sciences humaines. Cet apprentissage compte plus que l'accumulation d'un SAVOIR comme tel. L'accent est donc mis sur une approche syncrétique du réel qui correspond au développement génétique de l'enfant.

Sans aucun doute, l'apprentissage préconisé postule une pédagogie totalement nouvelle puisqu'il s'agit de se limiter non plus à l'étude de l'histoire et de la géographie - sciences premières de la connaissance de soi et de son milieu - mais d'abord une série de sciences humaines: économie, sociologie, démographie, ethnographie, etc. A cette fin, on recourt à des "activités d'éveil" progressives destinées à "favoriser le développement du sens spatial et du sens temporel de tout enfant à l'élémentaire". Citons, à titre d'exemple, les matières prin-



cipales d'activités d'éveil proposées pour les élèves de 9-10 ans:

- 1 - L'espace habité québécois
- 2 - L'approvisionnement des localités
- 3 - Les localités éloignées
- 4 - Les pionniers en Nouvelle-France

Pour les élèves de 10-11 ans les matières suivantes:

- 1 - La navigation dans la voie maritime du Saint-Laurent
- 2 - Les chemins de fer
- 3 - L'industrie au Canada
- 4 - Les genres de vie en Nouvelle-France
- 5 - La fin de la Nouvelle-France

Au vrai, l'histoire du Canada n'est pas totalement bannie du nouveau programme, sauf pour les trois premières années, mais c'est une histoire "occasionnelle", ainsi la qualifions-nous, et qui trouve place à la fin de la liste des activités d'éveil suggérées. Elle se limite presque totalement à l'histoire de la Nouvelle-France et se réduit à trois thèmes principaux:

- "Les pionniers en Nouvelle-France" (9-10 ans).
- "Les genres de vie en Nouvelle-France" (10-11 ans).
- "La fin de la Nouvelle-France" (10-11 ans).

Il faut ajouter un complément: le commerce des fourrures et du bois au Canada pour les élèves de 11

et 12 ans.

A en juger strictement par l'énumération des matières suggérées, on pourrait croire que la part de l'histoire n'est pas si modeste mais, compte tenu des rubriques proposées dans les suggestions d'activités d'éveil, on en arrive à la répartition suivante des heures consacrées à l'histoire du Canada:

TABLEAU II

NOMBRE D'HEURES ANNUEL D'HISTOIRE DU CANADA ET DE SCIENCES HUMAINES A L'ELEMENTAIRE SELON LE PROGRAMME DE 1971

| ANNEE      | HISTOIRE DU CANADA | SCIENCES HUMAINES |
|------------|--------------------|-------------------|
|            | (heures)           |                   |
| 1ère année | 0                  | 40                |
| 2e année   | 0                  | 40                |
| 3e année   | 0                  | 60                |
| 4e année   | 15                 | 60                |
| 5e année   | 40                 | 100               |
| 6e année   | 40                 | 100               |
| TOTAL      | 95                 | 400               |

On atteint 95 heures d'histoire du Canada sur 400 heures en sciences humaines. L'histoire occupe donc environ le quart du temps alloué à ces discipli-



nes. Il est facile de se rendre compte que l'élargissement des sciences humaines a pour effet de réduire sensiblement la part mesurée à l'histoire. Par ailleurs, cette situation, comparée à celle qui était faite à l'histoire dans l'ancien programme, ne peut être que nettement défavorable. Il lui est consacré presque la moitié moins de temps qu'auparavant, soit 95 heures au lieu de 171. La différence est d'importance. Et l'on peut se demander si l'apprentissage visé par cette "approche" des sciences humaines garde quelque sens lorsqu'elle ne débouche pas obligatoirement sur un véritable enseignement de l'histoire au niveau secondaire, car elle mutile cet enseignement au départ. Certes, il faut convenir que l'histoire édifiante a fait son temps, mais la véritable histoire est de tous les temps.

## 2. Au secondaire

La réforme scolaire des années 1960 a totalement bouleversé le niveau secondaire. Le décroisement des sections, l'introduction des options graduées et de la promotion par matière n'ont pas manqué d'affecter gravement l'enseignement de l'histoire. Disci-

plaine naguère obligatoire, elle passe sous les fourches caudines des planificateurs et devient "matière à option". Elle est sûrement l'une des matières les plus malmenées par les nouveaux programmes. La connaissance de soi, le rattachement à son passé, si précieux dans la formation de l'homme et du citoyen, est allègrement sacrifiée à une vague idéologie de l'épanouissement de la personnalité.

Au lieu d'apporter à l'enseignement de l'histoire le rajeunissement qu'appelaient les temps nouveaux, on s'avisa simplement de la mettre au rancart en l'exposant au choix de l'élève, à côté de disciplines pleines d'attraits. N'était-ce pas là une façon assurée d'en provoquer le rejet ?

## 2.1 La situation de l'histoire avant la réforme scolaire

Il ne fait pas de doute qu'une remise à jour du programme d'histoire du niveau secondaire s'imposait. On s'étonne que l'ère du renouveau n'ait pas touché l'enseignement de cette discipline. Le département de l'Instruction publique se réfugiait dans un conservatisme historique aussi bien que religieux. Et pour-



tant, la génération nouvelle affichait un esprit bien différent de celui des générations précédentes. L'histoire "patriotique" avait fait son temps. Néanmoins, le programme d'histoire de 1963 poursuivait des objectifs ainsi définis:

Nos leçons d'histoire s'emploieront donc à illustrer le miracle de survivance et de rayonnement de notre peuple en même temps qu'à cultiver un patriotisme sain, fort, sympathique, conquérant, qui se manifestera avant tout par le souci de donner sa pleine mesure de travail, d'effort, de dignité de vie, de foi vécue.

Ces formules avaient l'inconvénient d'être creuses. Epuisées par un usage excessif, officiel et donc en partie insincère, elles avaient tout pour discréditer une discipline pourtant fondamentale. L'histoire nationale souffrait d'inadaptation, de vieillissement. Dans ce contexte, on pouvait même s'interroger sur son utilité. Les réalités nouvelles ne trouvaient plus appui chez elle.

Par ailleurs, le programme de 1963 rangeait l'histoire parmi les cours obligatoires. En 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> année, au moins une période de 45 minutes pour tous

les cours: général, scientifique, agricole, spécial, soit 27 heures par année. Le programme de 8e année couvre la période des Découvertes à 1760; celui de 9e année commence à la Conquête et se termine avec 1950. En 10e année, une période d'histoire par semaine, sauf pour les élèves du cours commercial. Le programme s'intitule: "Le Monde moderne", "Les Amériques et le Canada". Deux chapitres sur dix concernent directement l'histoire du Canada: "La France en Amérique", "Les rivalités franco-britanniques et leurs répercussions en Amérique". Deux autres y touchent aussi, mais de moins près: "L'Espagne en Amérique", "L'Angleterre en Amérique". En gros, 11 périodes consacrées à l'histoire du Canada sur 36. En 11e année, retour complet à l'histoire du Canada; tous les élèves, sauf ceux du cours commercial, y consacrent au moins une période par semaine, soit 36 périodes ou 27 heures par année. Le titre du programme (qui sera modifié en 1967) mérite d'être cité: "La civilisation française et catholique au Canada". Il couvre toute l'histoire du Canada et se subdivise en cinq parties dont quelques-unes sont significatives:

I - Le legs de la France

II- La culture française et catholique à la croisée des chemins



- III - L'apport anglo-saxon
- IV - La reconstruction
- V - Le XX<sup>e</sup> siècle

Quant à la conclusion empruntée à F.-X. Garneau (c. 1850), elle traduit admirablement bien l'esprit du programme: "Que les Canadiens restent fidèles à eux-mêmes" !

Le programme de 1963 fait la part raisonnable à l'histoire, rien de plus. Mettons de côté l'esprit qui l'anime ou plutôt qui l'anémie, et mesurons la place qui lui est faite: l'histoire est enseignée durant les quatre années du secondaire; elle figure parmi les matières obligatoires, sauf pour les élèves du cours commercial de 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> année; le programme de 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> année porte exclusivement sur l'histoire du Canada; celui de 10<sup>e</sup> année lui consacre environ le tiers du temps réservé à l'histoire. Le tableau suivant en dresse le compte:

TABLEAU III

NOMBRE ANNUEL DE PERIODES ET D'HEURES D'HISTOIRE OBLIGATOIRES AU SECONDAIRE SELON LE PROGRAMME DE 1963

| ANNEE     | HISTOIRE DU CANADA |                 | HISTOIRE           |                    |
|-----------|--------------------|-----------------|--------------------|--------------------|
|           | périodes           | heures          | périodes           | heures             |
| 8e année  | 36                 | 27              | 36-72 <sup>1</sup> | 27-54 <sup>1</sup> |
| 9e année  | 36                 | 27              | 36-72              | 27-54              |
| 10e année | 11 <sup>2</sup>    | 8 <sup>2</sup>  | 36-72 <sup>2</sup> | 27-54 <sup>2</sup> |
| 11e année | 36 <sup>2</sup>    | 27 <sup>2</sup> | 36-72 <sup>2</sup> | 27-54 <sup>2</sup> |
| TOTAL     | 119                | 89              | 144-288            | 108-216            |

Il ne faudrait pas croire que l'obligation de suivre des cours d'histoire du Canada se limite au secteur francophone seulement. Loin de là. Si le secteur anglophone catholique se contente de la même obligation, il reste que le secteur anglophone protestant pousse plus loin ses exigences, puisque la réussite du cours "Canadian History" est néces-

<sup>1</sup>Le programme de certains cours comporte 2 périodes d'histoire obligatoires par semaine.

<sup>2</sup>Les élèves du cours commercial (garçons et filles) sont exemptés de ces cours.



saire à l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires, et cette exigence supplémentaire persistera jusqu'en 1974, année de l'unification des programmes et des normes de certification. Dire que nous nous croyions les maîtres ou les "despotes éclairés" du patriotisme ! Il faut quelque peu déchanter devant cette réalité étonnante à plusieurs égards.

De son côté, le secteur classique a toujours fait la part belle à l'histoire. Il était acquis depuis longtemps que cette discipline servait la cause de la formation et de la culture générale. Une constante saute aux yeux à ce niveau: l'enseignement de l'histoire a toujours été obligatoire, quels que soient les changements apportés aux programmes ou aux structures du cours classique. Ainsi le "vieux" programme de la Faculté des Arts de l'Université de Montréal<sup>1</sup> pour l'année 1956-1957 allouait 120<sup>2</sup> heures à l'enseignement de l'histoire. La période couverte s'étendait de l'Antiquité à la

<sup>1</sup>En raison de la grève à l'Université Laval, il nous a été impossible d'obtenir les renseignements nécessaires concernant les programmes de la Faculté des Arts de cette université.

<sup>2</sup>Les examens ne sont pas compris dans ce nombre.

fin du Moyen Age.

Le nouveau programme de 1961-1962 n'allait pas tout chambarder. Le nombre d'heures consacré à l'histoire reste le même, 120 heures par année; la matière étudiée est quelque peu modifiée pour tenir compte de l'ajustement des programmes avec ceux du collégial et répartie sur deux années au lieu de quatre. Cette concentration offrait plusieurs avantages pour la continuité historique. En 8e ou 9e année, 60 heures d'histoire qui couvraient de l'Antiquité au 12<sup>e</sup> siècle; en 10e ou 11e année, également 60 heures qui embrassaient la période du début du XIII<sup>e</sup> siècle à 1713 avec intégration de l'histoire du Canada. Ce nouveau programme prévoyait même un cours général d'histoire du Canada pour les élèves qui ne poursuivaient pas leurs études au collégial. Sage prévoyance qui ne laissait aucun élève sans une connaissance générale de l'histoire de son pays.

La prédilection légendaire du cours classique vis-à-vis de cette discipline est trompeuse en regard des chiffres, comme l'indique le tableau IV: 126 heures consacrées à l'histoire dans le programme de 1961-



1962 dont 30 à l'histoire du Canada. Il faut se rappeler cependant que, vers le même temps, le programme du département de l'Instruction publique accordait 108 heures à l'enseignement de l'histoire dont 89 à celle de l'histoire du Canada. Globalement, la comparaison se soutient et l'écart n'est pas aussi considérable qu'on aurait pu le croire.

TABLEAU IV

NOMBRE ANNUEL D'HEURES D'HISTOIRE OBLIGATOIRES AU SECTEUR CLASSIQUE SELON LE PROGRAMME DE 1961-1962<sup>1</sup>.

| ANNEE            | HISTOIRE DU CANADA | HISTOIRE               |
|------------------|--------------------|------------------------|
|                  | (heures)           |                        |
| 8e ou 9e année   | 0                  | 60                     |
| 10e ou 11e année | 30                 | 60                     |
| TOTAL            | 30                 | 120 (126) <sup>2</sup> |

Que conclure après avoir examiné la situation faite à l'enseignement de l'histoire au secondaire avant la réforme scolaire ? Nous retiendrons les deux points suivants: en premier lieu, la présence, avec

<sup>1</sup>Programme de la Faculté des Arts de l'Université de Montréal.

<sup>2</sup>Ce nombre inclut les périodes d'examens.

très peu d'exceptions, de l'histoire générale et de l'histoire du Canada dans la liste des cours obligatoires; en second lieu, la part, injustement réputée démesurée, de cette discipline dans le programme des cours, soit 1 période seulement sur 40 par semaine au cours général, commercial, spécial, et 1 heure sur 22-25 au secteur classique.

## 2.2 La réforme scolaire et les changements

On peut à juste titre considérer 1967 comme l'année de la mise en marche de la réforme scolaire. A divers degrés, elle touche tous les niveaux, sauf l'universitaire. Au secondaire, c'est l'amorce des grands changements apportés par l'application du Règlement no 1: l'abolition des sections, la promotion par matière, la répartition des programmes sur 5 ans au lieu de 4. L'ampleur de la tâche et des problèmes suscités nécessite une implantation graduelle, diverse, particulière.

En 1968, à titre expérimental seulement, débute l'introduction du nouveau cours secondaire avec options graduées et promotion par matière. Cette



nouvelle orientation destinée à "assurer à l'élève l'épanouissement de sa personnalité" requiert de toute évidence, un réaménagement des cours. Apparaît alors, pour la première fois, dans la directive du 7 mai 1968 émise par le ministère de l'Éducation, une "grille de matières obligatoires à l'école secondaire de langue française et de langue anglaise". Titre quelque peu impropre car la dernière rubrique de cette grille concerne les "matières facultatives". Qu'importe cette première impropriété, il y a beaucoup plus grave: la grille compte parmi les matières obligatoires: les "sciences de la nature ou les sciences de l'homme". Précisons que l'obligation est très relative: l'élève doit suivre 5 périodes de ces sciences, mais il a le choix entre ces deux catégories de sciences. C'est ici que pointe la grave dérogation au programme antérieur. L'élève opte d'abord pour les sciences de la nature ou pour les sciences de l'homme, ensuite, à l'intérieur de ces sciences, pour l'une ou pour l'autre des matières offertes. Dans les sciences de l'homme, l'élève a le choix entre la géographie et l'histoire. Et, d'ailleurs, ce choix obligatoire se limite aux deux

premières années du cours secondaire, puisqu'en 3e, 4e ou 5e secondaire, les sciences de l'homme et les sciences de la nature passent au rang des "matières facultatives". Bref, pour ce qui concerne l'histoire, disons qu'elle relève, durant le premier cycle du secondaire, d'une option toute relative, et, durant le deuxième cycle, d'une option absolue. Science non utilitaire, elle est affaire de choix strictement personnel. La langue seconde est mieux traitée: 5 périodes obligatoires par semaine durant les 4 premières années du secondaire; l'"orientation personnelle" aussi: 1 période par semaine durant les cinq ans du secondaire.

On aurait pu croire que ce nouveau cours "expérimental" dont les sciences de l'homme faisaient les frais, subirait, durant les années suivantes, quelques ajustements. Il n'en fut rien. Le 30 décembre 1968, la Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire (D.G.E.E.S.) annonce l'introduction du nouveau cours, mais non pas à titre expérimental cette fois. Les données essentielles demeurent les mêmes que celles décrites antérieurement et aucune des 35 périodes de cours hebdomadaires



prévues à la grille-matières n'est obligatoirement consacrée à l'histoire. Le tableau suivant illustre cette décadence:

TABLEAU V

NOMBRE DE PERIODES ANNUEL D'HISTOIRE SELON LA DIRECTIVE DU 30 DECEMBRE 1968

| ANNEE                            | HISTOIRE DU CANADA |              | HISTOIRE |              |
|----------------------------------|--------------------|--------------|----------|--------------|
|                                  | obligatoires       | facultatives | oblig.   | facultatives |
| 1ère secondaire                  | 0                  | 0            | 0        | 180          |
| 2e secondaire                    |                    |              |          |              |
| 3e secondaire                    | 0                  | 180          | 0        | 720          |
| 4e secondaire                    |                    |              |          |              |
| 5e secondaire ou<br>12e C.P.E.S. |                    |              |          |              |
| TOTAL                            | 0                  | 180          | 0        | 900          |

Ainsi, de 1968 à 1972, c'est la lente et régulière implantation du nouveau cours secondaire et la mise au rancart graduelle de l'histoire en tant que matière obligatoire. La grille des matières obligatoires de 1968 n'est pas modifiée, mais le titre en est corrigé: "grille-matières des périodes obligatoires" au lieu de "grille des matières obligatoires". En voilà suffi-

samment pour dissiper toute ambiguïté sur "l'optionnalité" relative ou absolue de l'histoire ! Ce système, pourtant si propre "à l'épanouissement de la personnalité de l'élève", n'assure pas autant de liberté qu'on pourrait le croire. A la fin de 1970, la D.G.E.E.S. donne avis que le choix de cours est restreint non seulement par la grille des matières obligatoires, mais encore par les profils d'accès à une profession ou à un C.E.G.E.P. C'est un aveu que, pour certains élèves, il y a impossibilité de suivre des cours d'histoire, malgré leur désir, puisque leur choix de carrière ou d'études peut les contraindre à y renoncer.

L'année 1972-1973 met fin à la période de transition. Une lettre du sous-ministre rappelle, en janvier 1972, l'obligation d'appliquer en totalité le Règlement no 7 "relatif au cadre général d'organisation de la classe maternelle du niveau élémentaire, et du niveau secondaire" lors de la prochaine année scolaire. L'enseignement de l'histoire touche son point le plus bas, puisque le nouveau cours s'installe dans toutes les écoles et que la grille-matières de 1968 devenue la "grille-horaire"



pour dissiper l'ambiguïté, s'applique, sans exception, à tous les élèves.

### 2.3 Le début du redressement

Curieux paradoxe: alors que le nouveau système prend place partout et déloge l'histoire obligatoire, voici que s'amorce un redressement. C'est le point de retour du pendule. Deux changements importants concernant les sciences de l'homme sont annoncés en décembre 1972 et portent une nouvelle atteinte au libre choix et à "l'épanouissement de la personnalité". Le premier impose l'obligation à tout élève de "prendre soit en 1<sup>ère</sup>, soit en 2<sup>e</sup> secondaire, un cours de sciences de la nature et un cours de sciences humaines". C'est la fin du choix entre les sciences de la nature et les sciences de l'homme, mais le maintien du choix entre les deux sciences de l'homme offertes alors, initiation à l'histoire et initiation à la géographie. Le second introduit une obligation nouvelle au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire: celle de l'inscription obligatoire à un cours d'histoire "nationale" ou de géographie

"nationale". Il est bien entendu que cette dernière obligation ne peut s'appliquer à tous les élèves de 3e, 4e ou 5e secondaire pour l'année 1973-1974 à cause des "engagements" antérieurs. Des exceptions normales et provisoires sont donc prévues: les élèves de 5e secondaire dont le "profil" ne permet pas d'ajouter ce cours "national" sans allonger les études. D'autres exceptions non provisoires apparaissent moins normales, elles durent encore et disons-le, malgré tout, comme on le verra. Ainsi, tous les élèves inscrits à un programme de formation professionnelle sont dispensés de ces cours.

Au vrai, nous comprenons fort bien les exigences de la formation professionnelle. Mais nous comprenons fort mal que l'on prive les élèves de ce secteur d'une formation de base qui leur est aussi nécessaire qu'à leurs condisciples du secteur général. Certes, le nouveau cours de sciences humaines comporte 5 périodes par semaine et son introduction nécessite un réaménagement de la grille-horaire. Mais l'utilitarisme professionnel



devrait-il tout régenter, au détriment même de cette formation ? L'égalitarisme scolaire qui se fonde sur la démocratisation de l'enseignement réclamait un traitement d'équité. Il est grand temps qu'on mette fin à cette inégalité, préjudiciable aux élèves du secteur professionnel.

L'année suivante, 1973-1974, les exceptions provisoires tombent: seuls les élèves inscrits à un programme de formation professionnelle sont exemptés de l'obligation de suivre au 2e cycle un cours d'histoire nationale ou de géographie nationale. L'inégalité persiste donc.

Il reste que la remontée s'effectue globalement pour les sciences humaines et que le premier pas vers le retour touche l'histoire et la géographie. L'exclusion dont est frappée l'histoire dans la grille-horaire des périodes obligatoires perdure non sans conséquences graves sur la connaissance du passé national. Il revient au député Claude Charron d'avoir sonné l'alarme à l'Assemblée nationale, le 24 novembre 1974. Il fallait à tout prix que se manifeste une vive réaction car déjà, à cette époque,

une forte proportion des élèves terminaient leurs études secondaires sans avoir suivi de cours d'histoire nationale. Trois jours plus tard, l'Assemblée nationale adopte une résolution qui "recommande au ministre de l'Education de "prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour que tous les étudiants québécois du secondaire soient tenus de s'inscrire, dans le cadre de la révision entreprise des programmes d'études, à un cours d'histoire dont le contenu portera sur l'histoire du Canada et, en particulier, sur l'histoire du Québec<sup>1</sup>". C'est à dessein que nous soulignons certains mots clefs du texte. Il en ressort d'abord que les mesures réparatrices doivent être immédiates; ensuite, que l'obligation touche tous les étudiants du secondaire; enfin, que cette obligation s'insère dans la révision des programmes d'études en cours. Voyons maintenant comment cette résolution sera appliquée au cours des ans.

<sup>1</sup>Débats de l'Assemblée nationale, 27 novembre 1974.



#### 2.4 L'histoire, discipline de nouveau obligatoire

Certaines suites sont immédiates. Une directive du ministère de l'Education, émise le 10 février 1975, réintroduit l'histoire au nombre des disciplines obligatoires. La grille-horaire n'est pas modifiée pour autant. Une simple correction de parcours, que l'on inscrit en note explicative, y est apportée. Elle mérite d'être citée: "A compter de la prochaine année scolaire [1975-1976] et jusqu'à nouvel avis, les élèves seront tenus de s'inscrire à un cours d'histoire nationale (histoire de la Nouvelle-France, du Canada et du Québec) et, si possible, de géographie nationale (géographie du Canada et du Québec) en 3e, 4e ou 5e secondaire". Le tableau VI indique les changements apportés par cette directive. La résolution de l'Assemblée nationale semble donc avoir atteint son but.

TABLEAU VI

NOMBRE DE PERIODES ANNUEL D'HISTOIRE AU SECONDAIRE  
SELON LA DIRECTIVE DU 10 FEVRIER 1975

| ANNEE             | HISTOIRE DU CANADA |              | HISTOIRE |              |
|-------------------|--------------------|--------------|----------|--------------|
|                   | obligatoires       | facultatives | oblig.   | facultatives |
| 1ère secondaire } | 0                  | 0            | 0        | 180          |
| 2e secondaire }   |                    |              |          |              |
| 3e secondaire }   | 180                | 0            | 180      | 540          |
| 4e secondaire }   |                    |              |          |              |
| 5e secondaire }   |                    |              |          |              |
| TOTAL             | 180                | 0            | 180      | 720          |

Un membre de phrase de cette directive nous paraît inquiétant quant à la durée de cette obligation: "jusqu'à nouvel avis". Dérogation passagère dictée par une bouffée de sentiment national ? Que signifie donc cette formulation trop précautionneuse ? Si l'enseignement de l'histoire doit demeurer obligatoire, doit-on déjà prévoir un avis qui mettrait fin à cette obligation ? Question d'habitude probablement, car il est vrai qu'en peu d'années, les avis contraires concernant cet enseignement n'ont pas manqué.



La résolution inopinée du 27 novembre 1974 n'allait pas sans bouleverser quelque peu le système en place. Les orientations déjà prises ne permettraient pas à tous les élèves de suivre, sans surcharge, un cours d'histoire nationale. Il existe donc des exceptions normales pour cette première année d'application: d'abord, les élèves inscrits à un programme de formation professionnelle au niveau de 4e ou de 5e secondaire, et, en outre, les élèves de 5e secondaire "dont le profil est déjà déterminé par leur orientation vers des études collégiales". Voilà pour l'immédiat.

Ces mesures, d'ailleurs, ne sont que transitoires, comme le signale la lettre accompagnant la directive du 10 février 1976, l'application "universelle" de la résolution s'inscrivant dans "le cadre de la révision des programmes d'études en cours". Quelle est donc cette révision dont il est fait mention dans la résolution de l'Assemblée nationale ? Opération d'envergure plus vaste qu'une simple révision de programmes et qui comporte deux étapes: la première, celle "d'une redéfinition claire et concise des buts de l'enseignement secondaire"; la deuxiè-

me, "l'établissement du contenu minimum, obligatoire, de la formation de niveau secondaire et la détermination des options requises pour respecter, de façon optimale, la diversité des aptitudes et des intérêts chez les élèves". Telles sont les explications fournies par le directeur général de l'enseignement élémentaire et secondaire. Croirait-on que la réforme scolaire s'était faite sous le signe de la planification ? Le nouveau cours secondaire a été généralisé en 1973-1974 et voilà qu'il est question de redéfinir avec clarté et précision les buts de l'enseignement secondaire ! Et que penser de l'introduction de la polyvalence, de la grille des matières obligatoires, puisque l'on s'interroge sur le contenu minimum obligatoire et le respect "optimal" de la diversité des aptitudes et des intérêts chez les élèves. Ne serait-ce pas l'aveu involontaire d'une réforme trop hâtive, précipitée ?

Cette lettre explicative du directeur général de la D.G.E.E.S. annonce également l'amorce de certaines études concernant l'enseignement des sciences humaines et destinées à répondre aux questions suivantes :



Quels sont les fondements théoriques et empiriques de l'approche intégrée (sciences humaines, social studies, "études canadiennes") et de l'approche disciplinaire ? Quels sont les avantages et les désavantages de l'une et l'autre approche ? A quel âge l'élève est-il le plus apte à profiter d'un enseignement formel de l'histoire, compte tenu des données de la psychologie du développement et de la psychologie de l'apprentissage ? Il y aura aussi lieu de repenser les objectifs propres, le contenu et la didactique de l'enseignement de l'histoire au niveau secondaire.

Rien de moins ! Heureusement que l'Assemblée nationale ignorait toutes ces questions et la révision en cours. Elle aurait peut-être hésité alors à passer la résolution du 27 novembre. De toute façon, elle a répondu à la question essentielle: la nécessité de l'enseignement de l'histoire pour la formation de la conscience nationale. Le reste est affaire de pédagogie et de bonne volonté.

## 2.5 La période des atermoiements

La réinstallation de l'enseignement de l'histoire ne va pas sans causer quelques problèmes. Au

fond, elle dérange la belle ordonnance mise en place par la réforme scolaire: un grain de sable qui fait grincer les engrenages, une vieille pièce utilisée comme rechange qu'il faut réintroduire dans la mécanique nouvelle et qui en gêne le fonctionnement harmonieux. La stratégie serait-elle de limiter les "dégâts" et de surseoir, de temporiser dans la mesure du possible, sans contrecarrer la volonté de la législature ? Les exceptions normales du début, loin de diminuer, de disparaître, croissent et d'une façon étonnante l'année suivante. Une directive de la D.G.E.E.S. émise le 12 décembre 1975 élargit le nombre des élèves exemptés du cours d'histoire. Cette fois les exemptions ne se limitent plus aux élèves de l'enseignement professionnel ou à ceux de 5e secondaire, mais s'étendent à d'autres élèves du même cycle: "Cependant, les élèves inscrits en tronc commun ou en profil de l'enseignement professionnel et qui n'auraient pu suivre un tel cours en 3e secondaire pourront être exemptés de cette obligation en 1976-1977."

Curieuse anomalie: l'inscription au cours obligatoire d'histoire se fait, au choix, soit en 3e,



soit en 4e, soit en 5e secondaire, mais voilà qu'une nouvelle exemption touche les élèves empêchés de suivre ce cours en 3e secondaire. Exemption non seulement "possible", mais assurée, puisque le cours d'histoire nationale a été conçu en fonction d'élèves de 15 ans et que son enseignement est principalement recommandé en 4e secondaire à cause de l'agencement des programmes de cours. Bien plus, au nom du respect "optimal de la diversité des intérêts et des aptitudes des élèves" (formule utilisable à toutes fins), et en vue d'une "approche intégrée" des sciences humaines, un cours "comprimé" de géographie-histoire nationale pourra être offert, à titre expérimental, en 3e secondaire. Ingénieuse, l'offre fait d'une pierre deux coups: elle se conforme partiellement à l'obligation demandée par l'Assemblée nationale quant à l'enseignement d'un cours d'histoire nationale, partiellement au vœu de la directive précédente quant à celui de la géographie nationale, et épargne tout changement imposé par "l'intrusion" de l'histoire au 2e cycle, particulièrement aux élèves inscrits en formation professionnelle. Mais cette solution, si l'on peut dire, ne va pas sans inconvénient pour les sciences humaines, car le nouveau

cours est sans doute destiné à remplacer à la fois le cours d'initiation à la géographie ou à l'histoire en 3e secondaire et le cours d'histoire nationale au 2e cycle. Mesures dilatoires, on ne peut plus.

Deux ans après la résolution de l'Assemblée nationale, la situation en est là. On pourrait croire qu'elle tire à sa fin. Il n'en est rien. Le provisoire s'installe, de plus en plus à demeure, semble-t-il. Le 23 décembre 1976, une directive du ministère précise le sort réservé, durant la prochaine année scolaire, à l'obligation concernant l'histoire nationale. Le secteur professionnel persiste seul à faire problème: les exemptions se restreignent à celui-ci, les autres disparaissent. Puisque la grille-horaire ("la maquette" en jargon administratif) est considérée intouchable, on ne sait trop comment introduire l'histoire nationale dans l'horaire des élèves du professionnel. On convient néanmoins de déroger quelque peu aux exemptions durables touchant le secteur professionnel. Dérogation timide, il est vrai, et restreinte aux élèves "des commissions scolaires pouvant offrir, à titre expérimental, un pro-



gramme d'histoire nationale". Il est impossible à ce moment d'évaluer la portée de cette concession, faute de renseignements sur ce programme expérimental<sup>1</sup>.

En outre, la directive stipule que l'obligation de suivre un cours d'histoire nationale en secondaire III s'étend aux élèves "qui prévoient, après secondaire II, s'inscrire à un programme de formation professionnelle d'une durée de 5 ans". Par ailleurs, il est bien entendu que, en l'absence de programme expérimental dans leur commission scolaire, "les élèves qui n'ont pas pu s'inscrire à un programme d'histoire nationale en secondaire III peuvent provisoirement être exemptés de cette obligation." Ainsi, au bout de trois ans de cogitations, une percée se fait jour au niveau du secteur professionnel, jusque-là inexpugnable. Ce n'est pourtant qu'à titre expérimental que le programme est autorisé. Quelle sera la durée de la phase expérimentale ? Il est à espérer que le provisoire en mal de permanence cède la place aux réaménagements définitifs.

<sup>1</sup>Une circulaire concernant ce nouveau programme sera envoyée aux commissions scolaires le 15 février 1977.

La résolution de l'Assemblée nationale demandait au ministère de l'Education d'agir immédiatement.

Jusqu'ici, nous avons surtout examiné les nombreux avatars de l'enseignement de l'histoire depuis l'introduction de la polyvalence et de "l'optionnalité". Il nous reste à en examiner les répercussions véritablement "immédiates" sur le nombre d'élèves inscrits au cours d'histoire nationale. Il importe d'abord de savoir que ce cours n'est pas nouveau, mais qu'il est offert depuis plusieurs années en 4e secondaire. On pourrait même dire que c'est l'année normale pour suivre ce cours et que le choix permis par la grille-horaire entre l'une ou l'autre des trois années du 2e cycle est plus théorique que réel. On a vite fait de s'apercevoir que le nouveau cours secondaire fait très tôt sentir ses effets ou mieux ses méfaits. Le tableau suivant en rend compte éloquemment.



TABLEAU VII

CLIENTELE SCOLAIRE DE 4<sup>e</sup> SECONDAIRE ET PRESENCES A L'EXAMEN D'HISTOIRE NATIONALE, 1970-1971 à 1974-1975<sup>1</sup>.

| Année     | Clientèle scolaire au 30 septembre | Total des élèves présents à l'examen d'histoire nationale | % <sup>2</sup> | Elèves francophones présents à l'examen d'histoire nationale | Elèves anglophones présents à l'examen d'histoire nationale |
|-----------|------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| 1970-1971 | 114 414                            | 51 977                                                    | 45,4           | 44 211                                                       | 7 766                                                       |
| 1971-1972 | 124 118                            | 61 365                                                    | 49,4           | 48 248                                                       | 13 117                                                      |
| 1972-1973 | 132 661                            | 55 159                                                    | 41,5           | 42 285                                                       | 12 874                                                      |
| 1973-1974 | 124 227                            | 56 298                                                    | 45,3           | 41 288                                                       | 15 010                                                      |
| 1974-1975 | 133 239                            | 55 854                                                    | 41,9           | 42 274                                                       | 13 580                                                      |
| 1975-1976 | 149 038                            | (94 820) <sup>3</sup><br>(85 338) <sup>4</sup>            |                | (75 776) <sup>3</sup><br>(68 198) <sup>4</sup>               | (19 044) <sup>3</sup><br>(17 139) <sup>4</sup>              |

<sup>1</sup>Ce tableau est tiré des statistiques du ministère de l'Education.

<sup>2</sup>Ce pourcentage est incorrect puisque les chiffres de la clientèle scolaire sont établis au 30 septembre et ceux de la présence aux examens en juin suivant.

<sup>3</sup>Chiffre provisoire pour l'année 1975-1976 qui indique le nombre d'élèves inscrits au cours d'histoire 412 en septembre 1975.

<sup>4</sup>Nombre approximatif, compte tenu d'une correction de 10%.

Comme on le voit, la clientèle scolaire de la 4<sup>e</sup> secondaire a tendance à croître, puisqu'elle passe de 114 414 en 1970-1971 à 133 239 en 1974-1975. Il n'en va pas de même pour le nombre d'élèves de 4<sup>e</sup> secondaire présents à l'examen d'histoire nationale: il s'établit à 51 977 en 1970-1971, atteint 61 365 l'année suivante et se fixe à 55 000 - 56 000 durant les trois dernières années du tableau. Il existe donc une nette tendance à la stabilisation du nombre d'élèves présents à l'examen d'histoire nationale et une nette tendance à l'augmentation de la clientèle scolaire de 4<sup>e</sup> secondaire. Cette relation se traduit par un pourcentage d'allure décroissante<sup>1</sup>. Ajoutons que le secteur francophone est le plus touché par cette baisse. Alors que la présence à l'examen d'histoire des élèves francophones se stabilise autour de 41 000 - 42 000 pour les années 1972-1973, 1973-1974 et 1974-1975, le chiffre de la clientèle scolaire passe respectivement de 132 661 à 124 227 puis grimpe à 133 239. Par

<sup>1</sup> Ce pourcentage de la colonne 4 du tableau VII est donné à titre indicatif, rien de plus, puisque les chiffres utilisés ont des dates différentes; dans un cas, le 30 septembre, dans l'autre, le mois de juin.

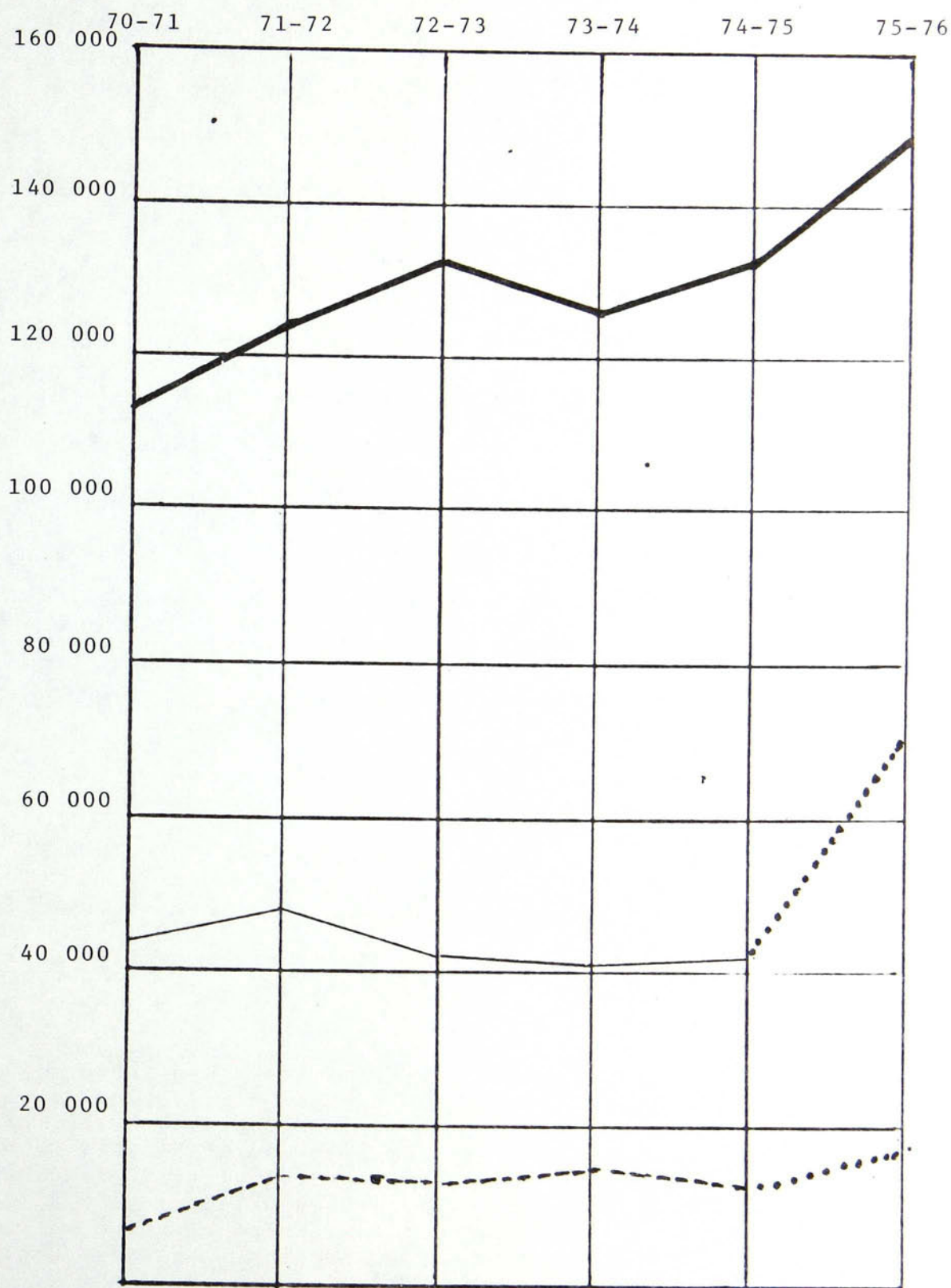


contre, le secteur anglophone fait un bond considérable en 1971-1972 et se maintient entre 13 000 et 15 000 par la suite. Le diagramme de la page suivante illustre bien les tendances que nous venons de décrire.

A nous en tenir aux seuls chiffres de ce tableau et à la seule période de 1970-1971 à 1974-1975, on pourrait conclure, compte tenu que le cours d'histoire nationale est suivi, sauf d'assez rares exceptions, en 4e secondaire, qu'une moyenne supérieure à 50% (entre 50% et 60%) des élèves terminent leurs études secondaires sans avoir même suivi un cours d'histoire nationale.

Cette conclusion, pour étonnante qu'elle paraisse, n'a pourtant rien d'exagéré. Il suffit de se rappeler que les élèves inscrits en formation professionnelle d'une durée de 4 ou 5 ans sont tous exemptés de l'obligation de suivre le cours d'histoire nationale et de considérer qu'au 30 septembre 1975, ces élèves constituent, selon les commissions scolaires, entre 24% et 65% du nombre total d'étudiants de la

CLIENTELE SCOLAIRE DE SECONDAIRE IV ET ELEVES PRESENTS A  
L'EXAMEN D'HISTOIRE NATIONALE, 1970-1971 à 1974-1975<sup>1</sup>.



- Clientèle de secondaire IV
- Elèves présents à l'examen d'histoire 412 (français)
- - - Elèves présents à l'examen d'histoire 412 (anglais)
- .... Estimations

<sup>1</sup> D'après les statistiques du ministère de l'Education actuellement disponibles.



4e secondaire<sup>1</sup>, que les exemptions pour d'autres catégories d'élèves ne cesseront qu'à compter de l'année 1977-1978. Il sera grandement intéressant de mesurer les effets de la résolution de l'Assemblée nationale sur la fréquentation du cours d'histoire. Les premières statistiques à ce sujet fournissent une bonne indication: en septembre 1975, les inscriptions totales au cours d'histoire nationale atteignent 94 803, celles du secteur francophone, 75 776, celles du secteur anglophone, 19 044; augmentations substantielles même s'il faut réduire ces chiffres de 10% pour tenir compte des abandons de cours et des absences à l'examen.

## 2.6 Conclusion

La situation faite à l'enseignement de l'histoire nationale à l'élémentaire peut paraître alar-

<sup>1</sup>Pour illustrer cette variété, nous mentionnons, à titre d'exemples, le pourcentage d'élèves de 4e secondaire inscrits en formation professionnelle dans certaines commissions scolaires en 1975-1976: Saguenay: 60%, Chauveau: 42%, Jean-Talon: 44%, Pascal-Taché: 50%, Mille-Isles: 41%, Henri-Bourassa: 55%, Papineau: 65%, C.E.C.M.: 24%; le pourcentage est beaucoup inférieur dans les commissions scolaires anglophones, celui de Lakeshore n'est que de 8.5%.

mante; au secondaire, elle est tragique. On peut dire que les sciences de l'homme font en partie les frais de la réforme scolaire. L'histoire, particulièrement, est l'objet de décisions discutables, contradictoires. Subitement reléguée au rang des disciplines facultatives, elle ne reprend que très lentement la place qu'elle devrait occuper. L'implantation du nouveau cours secondaire provoque très tôt une ignorance incroyable du passé. La réaction de l'Assemblée nationale réinstalle l'histoire à son ancien rang. La situation tarde à revenir à la normale, les exemptions tombent pièce à pièce, comme à regret. Dans le secteur professionnel, l'amélioration est tardive et presque symbolique: trois ans d'atermoiements pour aboutir à une brèche expérimentale en 1977-1978.

Pourtant, il y aurait lieu de se féliciter de certains changements. Le programme d'histoire nationale affiche une supériorité réelle sur l'ancien. Le pseudo-patriotisme de commande a disparu pour faire place à l'histoire scientifiquement établie; les élèves des deux secteurs, francophone et anglophone, suivent le même programme. On peut regretter que ces



louables efforts soient tempérés par une ambition qui présume trop de la maturité intellectuelle des élèves de ce niveau. Par ailleurs, le nombre d'heures consacrées à l'histoire nationale dépasse celui de l'ancien programme: 135 heures au lieu de 108. En outre, la concentration de ce cours en une seule année offre plusieurs avantages d'ordre méthodologique et pédagogique. En un mot, la part faite à l'histoire nationale serait respectable si elle s'appliquait, sans exception, à tous les élèves du secondaire.

### 3. Au collégial

La réforme scolaire a durement touché le collégial et, à ce niveau, l'enseignement de l'histoire a subi les mêmes contrecoups qu'au secondaire. De nouveau, elle a perdu son statut de discipline obligatoire, sans toutefois le retrouver par la suite. Et le même délaissement vis-à-vis le secteur professionnel s'y retrouve. Au fond, les bouleversements procèdent de la même inspiration et sont l'oeuvre des mêmes réformateurs. Forcément, les résultats sont les mêmes.

### 3.1 L'histoire au cours classique

La prédilection qu'a toujours affichée le cours classique envers l'histoire, et principalement envers l'histoire du Canada, se retrouve dans l'obligation constante imposée à tous les étudiants, tant ceux de la section latin-grec que ceux de la section latin-sciences, de suivre ces cours; elle apparaît aussi dans le nombre d'heures consacrées à cette discipline. En 1956-1957, le programme de la Faculté des arts de l'Université de Montréal<sup>1</sup> impose 120 cours d'histoire au niveau collégial: 60 heures en 1<sup>ère</sup> année et 60 heures en 2<sup>e</sup> année, à raison de deux heures par semaine. Cet enseignement représente 1/12 du nombre total des cours hebdomadaires. Le programme est à la page et intègre l'histoire du Canada à l'histoire générale. En 1<sup>ère</sup> année, il s'intitule: "L'histoire de la Nouvelle-

<sup>1</sup>La même remarque qu'au secondaire s'applique ici. La grève à l'Université Laval nous a contraints à restreindre notre documentation à celle de l'Université de Montréal. Il est probable que s'il existe des différences entre les programmes, elles sont minimes; au moins jusqu'à l'introduction du nouveau cours secondaire de cinq ans.



France dans le cadre des Temps modernes;" en 2e année, "L'Histoire du Canada dans le cadre des Temps contemporains". Tout départage fait entre l'une et l'autre histoire, on en arrive à 30-40 cours d'histoire du Canada pour chacune de ces deux années, ou 60-80 au total. L'histoire du Canada reçoit sa juste part.

Puis le vent de la réforme secoue aussi le cours classique. Le nouvel annuaire de 1961-1962 ajuste ses programmes en fonction des changements apportés au secondaire et à ceux du collégial. Là aussi, les "options" se multiplient et ébranlent le socle de l'enseignement de l'histoire. Dorénavant, cette discipline prend rang, officiellement, parmi les "cours à option". Concession trompeuse qui cède sur l'appellation, mais non sur le principe: l'histoire devient cours partiellement à option, ou mieux cours à option obligatoire. Que signifie cette apparente contradiction ? Rien d'autre que l'obligation de suivre le cours d'histoire suivant: "L'histoire du Canada dans le cadre de l'histoire générale: de 1713 à nos jours", et l'option de suivre ce cours durant l'une ou l'autre des quatre an-

nées du collégial. Le programme du cours est donc modifié, la date du début n'est plus celle des Grandes Découvertes (1492), mais bien celle de la fin de la guerre de la Succession d'Espagne (1713).

L'on cède aussi sur le nombre de cours principalement à cause de la réduction de la période étudiée, et le nombre d'heures passe de 120 à 90. Réduction importante, qui ne touche pas, toutefois, l'histoire du Canada (la période de 1492 à 1713 est enseignée en 10e ou 11e), mais bien l'Antiquité et le Moyen Age qui, avant 1961, faisaient l'objet de 120 heures d'enseignement au lieu de 90 après cette date. Par ailleurs, la part faite à l'histoire du Canada est d'au moins 50%, soit plus de 45 heures. Part des plus enviables et des plus durables, malgré le sort adverse dont est victime l'histoire, puisque le dernier annuaire de la Faculté conserve le même nombre d'heures et seul le titre du cours est reformulé pour bien marquer la place de l'histoire générale qui avait tendance à être quelque peu négligée. "Histoire générale et Histoire du Canada: de 1713 à nos jours". Fidélité à l'histoire, voilà ce qui ressort de l'examen du programme de la Faculté des arts de l'Universi-



té de Montréal.

### 3.2 L'histoire au cours collégial des Cegep

Le nouveau cours collégial qui s'implante avec la création des premiers Cegep en 1967 mettra fin à cette fidélité. La réunion des secteurs professionnel et général dans une même institution, l'abrègement de la durée du cours et la nouvelle orientation des études collégiales apportent de profonds changements et aux structures et aux programmes. L'histoire subit le même sort qu'au niveau secondaire: elle ne fait plus partie des cours obligatoires. (Tableau VIII). Langue et littérature, philosophie ou l'équivalent, éducation physique, demeurent seuls dans cette catégorie. Quant à l'histoire, elle peut soit entrer dans un champ de concentration, soit être choisie comme cours complémentaire, mais il n'en demeure pas moins qu'à cause des exigences des champs de spécialisation, un nombre infime d'étudiants du secteur professionnel suivent des cours de cette discipline. Elle est donc le lot quasi exclusif du secteur général. A la session d'au-

TABLEAU VIII

NOMBRE DE PERIODES ANNUEL D'HISTOIRE AU COLLEGIAL DU  
C.E.G.E.P.

| ANNEE                      | HISTOIRE DU CANADA |              | HISTOIRE |                  |
|----------------------------|--------------------|--------------|----------|------------------|
|                            | obligatoires       | facultatives | oblig.   | facultatives     |
| 1ère collégiale            | 0                  | 225          | 0        | 270 <sup>2</sup> |
| 2e collégiale              |                    |              |          |                  |
| 3e collégiale <sup>1</sup> |                    |              |          |                  |
| TOTAL                      | 0                  | 225          | 0        | 270              |

<sup>1</sup>Le cours collégial a une durée de trois ans pour les étudiants du secteur professionnel seulement.

<sup>2</sup>L'étudiant ne peut suivre plus de 6 cours dans une même discipline. Un cours comporte 45 leçons.



tomne 1974, 9 825 étudiants réguliers sur un total de 99 196 étaient inscrits à des cours d'histoire, soit 9,9%, et l'année suivante, 9 908 sur 102 948<sup>1</sup>, soit 9,6%. Combien parmi eux suivent des cours d'histoire nationale ? Nous l'ignorons<sup>2</sup>. Mais, prenons comme exemple un collège moyen et voyons ce qu'il advient à l'histoire. A la session d'automne 1976-1977, 19% des élèves s'inscrivent à des cours d'histoire<sup>3</sup>, 6,7% à des cours d'histoire du Canada et 4% à des cours d'histoire du Québec<sup>4</sup>. Si l'on considère que ces inscriptions ne sont que pour une seule session et que le cours collégial en compte 4 au secteur général et 6 au secteur professionnel, on se rend compte que le pourcentage d'étudiants qui suivent un cours d'histoire durant

<sup>1</sup>Ces statistiques ont été obtenues de la Direction générale de l'enseignement collégial.

<sup>2</sup>Il nous a été impossible d'obtenir ces renseignements dans les limites de la date de la remise du rapport du groupe de travail.

<sup>3</sup>Compte tenu des élèves inscrits à plusieurs cours d'histoire, il faudrait défalquer ce pourcentage de 2 à 3% pour obtenir le pourcentage réel d'étudiants inscrits.

<sup>4</sup>Contrairement à Madame Micheline Dumont, nous incluons l'histoire du Canada et celle du Québec dans l'histoire nationale, L'enseignement de l'histoire, dans La Presse, 20 janvier 1977.

leurs études collégiales n'est pas négligeable. L'histoire, semble-t-il, d'après ces chiffres, conserve un certain attrait. Bien sûr, les inscriptions au cours d'histoire du Canada et d'histoire du Québec devraient être plus nombreuses, surtout si l'on tient compte qu'un grand nombre d'élèves actuels ont été exemptés de l'obligation de suivre un cours d'histoire nationale au secondaire. Mais d'ores et déjà, on peut s'interroger sur les effets de l'application intégrale de la résolution de l'Assemblée nationale. A moins d'un effort rapide de coordination, il est à penser que les cours d'histoire du Canada et d'histoire du Québec au collégial seront plutôt considérés comme des répétitions.

Il faut retenir qu'au secondaire comme au collégial, les programmes du secteur professionnel ne laissent à peu près aucune possibilité de suivre des cours d'histoire. Ne devrait-on pas au moins considérer cette opportunité comme un droit ? Il est vrai que dans un avenir que nous souhaitons prochain, tous les élèves du secondaire suivront un cours d'histoire nationale, mais serait-il superflu



qu'ils suivent au collégial un cours d'histoire du Québec ?

#### 4. Conclusion générale

La réforme scolaire secoue profondément l'enseignement de l'histoire. Les nombreux changements ou mieux les transformations dont il est l'objet ne sont pas encore terminés. Statut, méthodologie, programmes, sont remis en cause.

A l'élémentaire, l'approche intégrée des sciences humaines bouleverse programme et méthodologie et réduit considérablement (de 171 à 95) le nombre d'heures consacré à cet enseignement. Par ailleurs, on assiste à la fin de l'histoire dite mythologique.

Au secondaire et au collégial, c'est le statut de cette discipline qui est particulièrement touché. L'histoire tombe au rang des disciplines "facultatives", "complémentaires" et de celles d'un champ de "concentration". Déchéance qui propage l'ignorance de sa propre identité. La réinstallation imposée par l'Assemblée nationale ne touche que le secondaire et

n'est encore que partiellement appliquée. C'est le secteur professionnel qui est le plus affecté par la privation de l'histoire. Au secondaire, tous les élèves de ce secteur sont encore exemptés de cette obligation, sauf ceux qui bénéficieront en 1977-1978 d'un cours "expérimental". L'"immédiat" du législateur a perdu de son sens après tous ces longs atermoiements. Il est grand temps que l'on mette fin au prolongement d'une situation inacceptable. Il faudrait même pousser plus loin les exigences: non seulement l'histoire nationale devrait-elle être obligatoire pour tous les élèves du secondaire, mais elle devrait également entrer dans les normes de certification, c'est-à-dire que la réussite de ce cours devienne nécessaire à l'obtention du certificat de fin d'études secondaires. L'importance de l'histoire nationale requiert cette exigence supplémentaire comme la langue maternelle et les mathématiques.

Au collégial, aucun ressac, même prévisible. Cependant, le choix de cours est vaste: 16 cours d'histoire dont 4 d'histoire du Canada et 1 d'histoire du Québec; en tout, disons 5 cours d'histoire



nationale, moins du tiers des cours offerts, voilà ce qui s'appelle faire la part assez mince à "notre" histoire. Ajoutons, pour terminer le tableau, les difficultés d'accès qui proviennent du champ de spécialisation et de concentration, la concurrence des autres sciences sociales. Au secteur général, l'histoire nationale est limitée, à peu près proscrite au secteur professionnel. Rien de plus normal qu'elle soit accessible à tous les étudiants, rien de plus avantageux que l'histoire du Québec soit obligatoirement enseignée au niveau collégial.

TABLEAU IX

NOMBRE ANNUEL D'HEURES OBLIGATOIRES D'HISTOIRE ET D'HISTOIRE DU CANADA, AVANT ET APRES LA REFORME SCOLAIRE

| COURS                                                     | Avant<br>la réforme scolaire |                           | Après<br>la réforme scolaire |                         |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------------|------------------------------|-------------------------|
|                                                           | HISTOIRE                     | HISTOIRE<br>DU CANADA     | HISTOIRE                     | HISTOIRE<br>DU CANADA   |
|                                                           | (heures)                     |                           |                              |                         |
| Elémentaire                                               | 171                          | 171                       | 95                           | 95                      |
| Secondaire<br>public (sec-<br>tion classi-<br>que exclue) | 108                          | 89                        | (0) <sup>1</sup><br>135      | (0) <sup>1</sup><br>135 |
| Secondaire<br>classique <sup>2</sup>                      | 120<br>(126) <sup>3</sup>    | 30<br>(31.5) <sup>3</sup> | -                            | -                       |
| Collégial                                                 | 90<br>(94) <sup>3</sup>      | 45<br>(47) <sup>3</sup>   | 0                            | 0                       |

<sup>1</sup>L'histoire ne redevient matière obligatoire qu'après la résolution de l'Assemblée nationale, c'est-à-dire en 1975-1976.

<sup>2</sup>Le cours classique n'existe plus, il n'y a donc pas de chiffre pour la période qui suit la réforme scolaire.

<sup>3</sup>Ce chiffre inclut cours et examens et rend les données conformes les unes aux autres.



ARRETE EN CONSEIL  
CHAMBRE DU CONSEIL EXECUTIF

Numéro 2176-76

23 juin 1976

Présent:

Le lieutenant-gouverneur  
en conseil

CONCERNANT la création d'un  
groupe de travail chargé de  
présenter des recommandations  
sur l'opportunité d'établir  
un Institut d'histoire et de  
civilisation du Québec

-----

ATTENDU QUE la connaissance des sources et  
des virtualités de sa culture est pour un peuple  
une condition indispensable de lucidité, de cohé-  
sion et d'épanouissement;

ATTENDU QU'il y a lieu de favoriser le re-  
groupement des disciplines, des compétences et des  
moyens propres à faciliter au peuple québécois l'ap-  
profondissement et la mise à jour des tendances ma-  
jeures de son évolution collective;

ATTENDU QU'il appartient au ministère des  
Affaires culturelles d'encourager ce regroupement  
et de rendre disponible à cette fin un certain nom-  
bre de ressources publiques;

ATTENDU QUE le projet de créer au Québec un  
institut d'histoire et de civilisation a été envi-  
sagé plus d'une fois depuis 1965, sans cependant  
faire l'objet d'une étude systématique axée sur ce  
que pourrait être sa réalisation;

ATTENDU QUE le document de travail "Pour l'é-  
volution de la politique culturelle", dont la publi-  
cation et la diffusion ont été approuvées par le Con-

seil des ministres le 26 mai 1976 et qui a été déposé à l'Assemblée nationale par le ministre des Affaires culturelles le 27 mai 1976, proposait la formation d'un groupe de travail ayant pour tâche de se prononcer sur l'opportunité pour le gouvernement de mettre sur pied un tel institut;

IL EST ORDONNE, sur la proposition du ministre des Affaires culturelles;

QUE soit créé un groupe de travail dont le mandat est de présenter des recommandations sur l'opportunité d'établir un Institut d'histoire et de civilisation du Québec;

QUE ce groupe de travail soit chargé d'indiquer, s'il y a lieu, ce que pourrait être un tel institut et, notamment:

- son statut;
- son mandat;
- sa composition;
- son mode de fonctionnement;
- les pouvoirs qui lui seraient utiles ou nécessaires;
- la participation éventuelle des organismes, tant publics que privés, oeuvrant dans les secteurs de l'histoire, des sciences humaines et des sciences physiques.

QUE le chapitre V du document de travail "Pour l'évolution de la politique culturelle", intitulé "Un Institut d'histoire et de civilisation du Québec ?", dont copie est jointe à la présente, constitue le cadre à l'intérieur duquel devra se réaliser le mandat confié au groupe de travail;

QUE le groupe de travail soit composé de sept (7) personnes dont monsieur GUY FREGAULT, conseiller au Conseil exécutif, qui en assumera la présidence;



QUE les autres membres du groupe de travail  
soient:

Fernand DUMONT  
Professeur de sociologie  
Université Laval

Jean HAMELIN  
Professeur d'histoire  
Université Laval

Maurice L'ABBE  
Vice-recteur à la recherche  
Université de Montréal

Benoît LACROIX  
Professeur à l'Institut d'études médiévales  
Université de Montréal

André MOREL  
Professeur de droit  
Université de Montréal

Jean-Pierre WALLOT  
Vice-doyen aux études  
Université de Montréal

QUE le secrétaire du groupe de travail soit  
monsieur Maurice FILION, historien;

QUE le secrétariat du groupe soit assumé par  
le ministère des Affaires culturelles;

QUE le groupe de travail soit autorisé à ren-  
contrer toute personne ou organisme intéressé et à  
recevoir des mémoires desdits organismes ou desdites  
personnes;

QUE le groupe de travail soumette un rapport  
final au ministre des Affaires culturelles au plus  
tard le 15 décembre 1976;

QUE les membres du groupe de travail soient

rémunérés et remboursés de leurs frais de déplacement et de séjour selon les modalités déterminées par le Conseil du Trésor.

le Greffier du Conseil exécutif

Guy Coulombe



ARRETE EN CONSEIL  
CHAMBRE DU CONSEIL EXECUTIF

Numéro 2505-76

21 juillet 1976

Présent:

Le lieutenant-gouverneur  
en conseil

CONCERNANT la nomination d'un  
nouveau membre au groupe de  
travail chargé de présenter  
des recommandations sur l'op-  
portunité d'établir un Insti-  
tut d'histoire et de civilisa-  
tion du Québec

-----

ATTENDU QU'un groupe de travail chargé de  
présenter des recommandations sur l'opportunité  
d'établir un Institut d'histoire et de civilisa-  
tion du Québec a été créé par l'arrêté en conseil  
numéro 2176-76 du 23 juin 1976;

ATTENDU QUE ce groupe de travail est prési-  
dé par monsieur Guy FREGAULT, historien, et que  
les autres membres sont:

Fernand DUMONT  
Professeur de sociologie  
Université Laval

Jean HAMELIN  
Professeur d'histoire  
Université Laval

Maurice L'ABBE  
Vice-recteur à la recherche  
Université de Montréal

Benoît LACROIX  
Professeur à l'Institut d'études médiévales  
Université de Montréal

André MOREL  
Professeur de droit  
Université de Montréal

Jean-Pierre WALLOT  
Vice-doyen aux études  
Université de Montréal

ATTENDU QU'il y a lieu de compléter la création de ce groupe.

IL EST PROPOSE, sur la recommandation du ministre des Affaires culturelles:

QUE monsieur Noël VALLERAND, historien et vice-président à la planification à l'Université du Québec, soit nommé membre de ce groupe de travail;

QUE monsieur Vallerand soit rémunéré et remboursé de ses frais de déplacement et de séjour selon les modalités déterminées par le Conseil du Trésor.

le Greffier du Conseil exécutif

Guy Coulombe



## CHAPITRE V

### UN INSTITUT D'HISTOIRE ET DE CIVILISATION DU QUÉBEC?

La politique culturelle devra sans doute aller plus loin que ce que nous avons proposé jusqu'ici. Les mutations radicales et profondes que connaît le Québec depuis vingt ans rendent de plus en plus fragile notre existence collective au moment même où nous avons plus besoin que jamais de solidarité et de cohérence.

223  
L'histoire

On commence à peine à réaliser l'absurdité qui fait que depuis quelques années l'histoire n'est pas ou est peu ou mal enseignée dans les écoles. On se borne à constater qu'il est virtuellement possible à un étudiant québécois d'accéder aux plus hauts diplômes professionnels ou universitaires sans avoir eu plus que quelques dizaines d'heures d'enseignement de son histoire. Les choses en sont toujours là mais les quelques centaines de personnes qui, jour après jour tentent de renverser cette situation, risquent de se lasser devant l'inertie dont on fait preuve à tous les niveaux. Il est pourtant difficile de parler sérieusement d'une politique culturelle et d'une politique de l'éducation de même que d'éventuels grands projets collectifs pour un peuple qui n'est pas profondément et fondamentalement uni par son histoire. Encore faut-il qu'il la connaisse et qu'il ait les moyens de la connaître.

Sans nier le travail remarquable et souvent extraordinaire qui fut fait depuis le chanoine Groulx dans la recherche, la rédaction et l'expression de l'histoire du Québec, il faut cependant constater le chemin qui reste à parcourir et les lacunes évidentes qui existent partout. La situation qu'a jusqu'ici réservée l'État aux archives publiques, la place que l'on fait à l'histoire dans l'enseignement public, les ressources infimes qui sont mises à la disposition des historiens, ou de leurs associations, professionnels ou amateurs tout cela illustre, si c'est nécessaire, cette triste situation.

224  
Une conscience  
collective

Par ailleurs, le leadership des principaux foyers naturels de réflexion et d'orientation, dont les universités, semble se dissoudre peu à peu. Les énergies dispersées se regroupent sporadiquement autour d'objectifs à court terme de protection ou de promotion d'intérêts sectoriels. La recherche d'une orientation collective est davantage canalisée par les orientations politiques, mais souvent faussée ou altérée par des exigences partisans. Ce qui devrait s'additionner et se multiplier dans l'intérêt premier du Québec s'ignore, s'isole ou s'oppose.

Toutes les civilisations sont en crise permanente. Les moyens de communication et les moyens d'expression, tels qu'ils sont aujourd'hui, nous permettent de le mieux constater et de le dire plus haut tout en compliquant souvent la recherche des solutions nécessaires à une évolution normale. Étouffé par un environnement économique envahissant et complexe, exigeant et imprévisible dans ses contraintes, absorbé par le règlement de plus en plus à court terme des problèmes qui surgissent de partout



et qui souvent émanent d'actions récentes jugées positives au moment où elles ont été posées, le Québec ne permet plus que difficilement la rencontre, le dialogue, la confrontation et surtout l'échange permanent entre ceux qui, à cause de leur expérience, de leur science, ou de leurs grandes qualités intellectuelles et morales, devraient se regrouper et l'orienter en dehors des strictes exigences économiques, politiques et administratives. Car l'homme aussi a les siennes. Plus, il a des droits.

Ce n'est évidemment pas la création de structures artificielles autour desquelles pourraient se regrouper quelques penseurs qui réglerait ce problème. Il faut cependant s'interroger rapidement et sérieusement sur l'opportunité de permettre à quelques dizaines de personnes de se retrouver, d'évaluer objectivement et qualitativement l'état de la société et, disons-le au risque d'être accusés d'inflation verbale comme d'ailleurs dans tout ce chapitre, de devenir à la fois le symbole et le guide d'une conscience collective qui tend de plus en plus à disparaître, si tant est qu'elle existe encore.

Qui donc, si ce n'est le ministère des Affaires culturelles, peut à ce moment-ci servir de catalyseur aux forces et aux ressources susceptibles de se cristalliser autour de cet objectif? Il ne s'agit pas pour le ministère de se substituer aux universités. Il ne s'agit pas de remplacer les instituts, académies ou sociétés savantes par des créatures administratives. Il s'agit plutôt, ici comme ailleurs, de rendre un certain nombre de ressources publiques disponibles à ceux qui, dans leur milieu respectif, sont encore susceptibles de faire valoir que la connaissance scientifique, la réflexion, la connaissance de son histoire, le maintien de certaines valeurs intangibles sont encore, à côté de l'économie et des exigences matérielles irrépressibles, des sources d'orientation et de développement collectif.

La synthèse permanente qui pourrait s'opérer entre l'histoire, la civilisation d'aujourd'hui et les ressources créatrices de la prospective nous est plus qu'à quiconque nécessaire dans la recherche des orientations que doit prendre et assumer d'une façon cohérente une collectivité, surtout lorsqu'elle est fragile et menacée autant par l'appétit que suscite l'énormité de ses richesses et de son potentiel économique que par les limites de ses propres ressources humaines et la fragilité de ses frontières culturelles.

Le Livre blanc de 1965 parle d'un Institut du Québec. L'idée a été depuis reprise, en différentes occasions, mais sans trop de succès ou d'appui. S'il ne s'agissait que de regrouper sous une même structure des organismes existants, qu'il s'agisse d'histoire, de lettres ou de sciences, il est vraisemblable que l'exercice serait de peu d'utilité. Il s'agit bien davantage de permettre aux organismes ou instituts, très peu nombreux, qui existent déjà de s'associer au ministère et à quelques personnes afin d'aborder toute cette question en profondeur, en acceptant au départ que soient remises en cause l'orientation, l'action et les structures actuelles.

Nous ne sommes pas prêts à proposer la création d'un Institut d'histoire et de civilisation du Québec, qu'on pourrait également appeler Institut du Québec. Ce serait irréaliste et on risquerait même de mettre en danger les efforts qui se font aujourd'hui au sein de quelques groupes de personnes courageuses pour atteindre ici et là à une élévation de cette conscience collective qui nous fait largement défaut.



Il faut miser sur la maturité de ceux qui sont conscients de la situation actuelle ainsi que sur la qualité autant que l'importance des moyens susceptibles d'être mis en place.

226  
Formation d'un  
groupe de travail

Un groupe de travail sera donc créé au cours des prochaines semaines. Il devra nous dire, avant la fin de 1976, si le projet est utile ou nécessaire, s'il est réalisable et à quelles conditions, et s'il peut susciter suffisamment d'intérêt et de confiance pour se situer au-dessus des contestations et des chapelles en emportant l'adhésion et la participation des meilleures ressources intellectuelles du Québec.

227  
Quelques lignes  
de force

Au lendemain de la dernière guerre, trois instituts d'histoire sont nés presque en même temps chez nous. C'est sans doute normal qu'une collectivité où l'harmonie se manifeste soit surtout imitative. Lionel Groulx fit alors remarquer qu'on ne doit plus dire que les instituts poussent comme des champignons, mais que les champignons poussent comme des instituts.

De ces organismes, deux étaient universitaires et un privé. Cela aussi était normal. Dans les sociétés occidentales, il ne semble pas y avoir d'institut d'histoire et de civilisation créé par l'État et relevant directement de lui. Ce n'est d'ailleurs pas ce que nous recherchons, convaincus que l'absolue liberté de la recherche et de l'exposé des faits constitue la condition indispensable au fonctionnement et à la crédibilité d'un tel établissement. Aucun historien ou homme de science sérieux et tenant à sa réputation n'accepterait vraisemblablement de devenir un historiographe ou chercheur officiel. Il ne s'agit pas non plus de créer un organisme de cogitation permanente pour l'auto-satisfaction réciproque de ses membres et complètement coupé, avec le temps, des réalités et de la société qui lui ont donné naissance et auxquelles il se doit.

La recherche historique et l'élaboration de l'histoire s'effectuent presque entièrement dans les universités. Les sociétés historiques se répartissent en deux catégories: les unes sont locales et composées surtout d'érudits et d'amateurs; les autres sont nationales et animées par des universitaires, comme l'Institut d'histoire de l'Amérique française, la Canadian Historical Association, l'Américan Historical Association...

Il en va de même pour les études de civilisation et la prospective.

Pour être utile, un Institut d'histoire et de civilisation du Québec devrait:

- être entièrement autonome, ce qui suppose que sa complète indépendance et sa permanence soient formellement garanties dans la Loi ou la charte qui le créera: autrement, il ne sera même pas considéré comme existant;
- s'associer entre autres des historiens et des chercheurs universitaires en activité de même que des humanistes: autrement, il sera caractérisé comme dépassé et arriéré au moment même de sa formation.

Il serait prudent de tenir compte de ce qui précède en élaborant un projet d'institut. La complexité des problèmes qui se posent, la nature même des moyens nécessaires à les mieux concevoir et à indiquer les éléments de solution nous obligent à ne pas sous-estimer les difficultés. À moins qu'il ne se fasse un large consensus sur la nécessité d'un tel organisme, autant



que sur ses objectifs, sur son orientation et sur ses moyens, le plaçant ainsi en dehors et au-dessus des habituels circuits de contestation et des querelles de chapelles universitaires ou idéologiques, le projet demeurera hypothétique quant à nous.

Par ailleurs, s'il devait voir le jour, le mandat global de cet organisme pourrait comprendre essentiellement les points suivants:

- favoriser et organiser les travaux de recherche et de rédaction en vue de la publication d'une histoire monumentale du Québec, c'est-à-dire en déterminer le caractère, en fixer l'étendue, en concevoir le plan, en choisir les collaborateurs, en superviser la production;
- favoriser et encourager la publication des collections de documents (par exemple, les oeuvres complètes de Lionel Groulx, d'Édouard Montpetit, de Marie-Victorin, d'Étienne Parent, etc...);
- susciter l'organisation de la recherche, de la rédaction et de la publication de travaux de synthèse en sciences physiques, politiques, économiques, juridiques, sociales et en faire autant dans les secteurs des beaux-arts (musique, arts plastiques), de la littérature et de la linguistique, en collaboration avec le Conseil de la culture;
- favoriser et organiser la préparation de la diffusion d'ouvrages de vulgarisation dans les matières ci-haut mentionnées;
- favoriser et organiser des congrès et des colloques sur divers aspects de l'évolution de la société québécoise et en publier les actes;
- favoriser la publication des périodiques consacrés à l'approfondissement ou à la vulgarisation des mêmes matières;
- publier des rapports ou des essais sur l'évolution de la société québécoise;
- conseiller et orienter les autorités compétentes quant à l'enseignement de l'histoire, à sa diffusion et à sa connaissance, quant à l'éducation culturelle et civique et quant aux moyens à prendre pour améliorer la qualité de vie des Québécois;
- constituer un réservoir de consultants, de conférenciers ou de chargés de missions;
- favoriser la participation québécoise à des manifestations intellectuelles tenues à l'extérieur du Québec;
- attribuer ou favoriser l'attribution de prix ou de récompenses dans les matières relevant de la compétence de l'Institut;
- conseiller les commissions dans l'orientation de l'évolution de la Bibliothèque nationale, des Archives nationales, des Musées d'État et, d'une façon générale, donner son avis quant à la politique des musées au Québec.

228  
Des avantages  
certains

219

Quelles qu'elles soient, les formules proposées comporteront des avantages et certains inconvénients. Il y aura ceux qui y croient et ceux qui n'y croient pas. Ceux qui n'y croient pas verront aisément à dresser la liste des inconvénients. À ce moment-ci cependant, il nous semble qu'une recherche positive et exhaustive doit être faite rapidement et objectivement.



En tout état de cause, l'Institut devra, s'il doit naître, faire appel et faire confiance aux meilleures personnes quelle que soit leur spécialité, sans les fonctionnariser; les dégager de la marginalité à laquelle la vie universitaire ou intellectuelle les réduit souvent à l'heure actuelle; enfin, les mettre en situation de faire profiter la nation, collectivement, des oeuvres de recherche et de création qu'ils s'emploient à poursuivre, chacun dans sa sphère.

Il devra également offrir à ceux qui en sont membres comme à ceux qui y seront associés des possibilités nouvelles en leur proposant des responsabilités qu'ils n'ont jamais eues et, accessoirement, susciter parmi eux une saine émulation propice à la recherche et à la création ainsi qu'à une prise de conscience accentuée de nos valeurs de culture.

INSTITUT D'HISTOIRE DU QUEBEC

Veillez trouver ci-inclus trois documents:

- 1 - copie de l'arrêté en conseil 2176-76 du 23 juin "concernant la création d'un groupe de travail chargé de présenter des recommandations sur l'opportunité d'établir un institut d'histoire et de civilisation du Québec";
- 2 - copie de l'arrêté en conseil 2205-76 du 21 juillet 1976 complétant la création de ce groupe;
- 3 - copie du chapitre V du document de travail Pour l'évolution de la politique culturelle (mai 1976), intitulé "Un Institut d'histoire et de civilisation du Québec ?".

Soucieux d'ouvrir la plus large consultation, le groupe de travail vous saurait gré de lui faire connaître vos commentaires sur l'établissement éventuel de cet organisme et sur les fonctions qu'il devrait remplir si sa mise en place vous paraît utile ou nécessaire.

L'avis que nous vous demandons peut nous être donné soit à titre personnel soit comme expression de l'opinion d'une institution ou d'un groupement. Il s'agit principalement de mesurer l'intérêt que comporte ce projet. Aussi, bien que désireux de recueillir l'information la plus étendue, le groupe de travail souhaiterait-il recevoir, plutôt que des mémoires longuement élaborés, des réponses aux interrogations que soulèvent l'opportunité d'une telle création et les services que la collectivité québécoise peut en tirer.

Dans cette perspective, le groupe de travail prend la liberté de vous soumettre les questions suivantes:

- 1 - Que pensez-vous de l'idée, exprimée dans le Livre vert du ministre des Affaires culturelles, de la



création d'un Institut d'histoire et de civilisation du Québec ?

- 2 - Quelles finalités attribueriez-vous à cet Institut ?
- 3 - Comment définiriez-vous ses objectifs
  - à court terme ?
  - à moyen terme ?
  - à long terme ?
- 4 - Quel devrait être son statut ?
- 5 - Quels devraient être ses rapports
  - avec l'ensemble de la collectivité québécoise ?
  - avec les groupes d'action (sociale, économique, politique) ?
  - avec les groupes d'étude et les institutions de recherche ?
  - avec l'Etat ?
- 6 - Quels avantages la société québécoise pourrait-elle y trouver ?
- 7 - Estimez-vous la création d'un Institut d'histoire et de civilisation utile ? nécessaire ?

Les questions ci-dessus n'ont qu'un caractère indicatif. Soit que vos réponses correspondent à leur ensemble ou à certaines d'entre elles, soit que votre avis se situe hors du champ des interrogations inscrites ici, nous recevrons vos commentaires avec gratitude.

Par ailleurs, à cause des délais relativement courts du mandat du groupe de travail, vous nous obligeriez grandement en nous faisant parvenir vos commentaires d'ici le premier novembre 1976.

LE GROUPE DE TRAVAIL DE L'INSTITUT  
Le Secrétaire,

Maurice Filion,  
12, rue Ste-Anne,  
Québec, (P.Q.)  
Tél: (418) 643-5066

LISTE DES REPONSES AU QUESTIONNAIRE DE CONSULTATION

Rodrigue Tremblay, directeur, Département des sciences économiques, Université de Montréal

Musée de Vaudreuil, J.-Lucien Thériault

Guy Laperrière, Département d'histoire, Université de Sherbrooke

Paul-Louis Martin, directeur, Musée d'archéologie de l'est du Québec

Paul Cadrin, Ecole de musique, Université Laval

Pierre Savard, directeur, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, Faculté des arts, Université d'Ottawa

Georges Meyers, directeur, Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie

La Fédération des Caisses Populaires Desjardins, Léon-G. Cantin

Madame Juliette Bourassa-Trépanier, Ecole de musique, Université Laval

Alan Cooke, Centre d'études et de recherches nordiques, Université McGill

Jean-Marie Villeneuve, professeur d'histoire, Cegep de Jonquière

Germain Gauthier, président, Conseil des universités

Raymond Gariépy, ex sous-ministre adjoint, Ministère des Affaires culturelles

Jean-Paul Audet, directeur, Département de philosophie, Université de Montréal

Charles Valois, Evêché de St-Jérôme

Dan Pleshoyano, président, La Brasserie Molson du Québec



Laurier L. LaPierre, Université McGill

Andrée Désautels, Conservatoire de Montréal

Jean-Marie Beauchemin, président, Conseil supérieur  
de l'éducation

Jean-Jacques Deguire, Ministère du Travail

Maurice Lemire, directeur, Dictionnaire des oeuvres  
littéraires du Québec, Université Laval

Jean-Philippe Tirman, Département des sciences hu-  
maines, Cegep de La Pocatière

Guy Théberge, président, Société historique de la  
Côte-du-Sud

Charles E. Beaulieu, directeur, Institut national  
de la recherche scientifique

Théodore F. Domaradzki, directeur, Institut des ci-  
vilisations comparées

G.-H. Dagneau, président, La Société historique de  
Québec

Yvan Lamonde, Université McGill, La Presse, 30 octo-  
bre 1976

Georges Gauthier-Larouche, Direction du patrimoine,  
Ministère des Affaires culturelles

Edmond Orban, Département de science politique, Uni-  
versité de Montréal

Madame Marie-Paule LaBrèque, Québec

Stephen J. Randall, directeur, Département d'histoire,  
Université McGill

Jacques Godbout, Office national du film du Canada,  
Montréal

Paul Wyczynski, Centre de recherche en civilisation  
canadienne-française, Université d'Ottawa

Guy Massicotte, Conseiller pédagogique, Université  
du Québec à Rimouski

Roland Bouchard, secrétaire, La Société des Arts de  
Chicoutimi Inc.

Roger Marois, Musée national de l'homme

Gilles Thérien, Département d'études littéraires,  
Université du Québec à Montréal

Marianna O'Gallagher, Québec

Antoine Sirois, vice-doyen, Université de Sherbrooke

Le Comité d'école Sts-Martyrs, Québec, Madame Christ-  
ine Garon, M. et Mme Benoît Bernier, M. Pierre Maranda  
et Lise G. Poirier, secrétaire

E. Laberge, La Société historique de la Gatineau

Michael Sheldon, Université Concordia

Clément Saint-Germain, adjoint au Directeur général  
des Lettres, Ministère des Affaires culturelles

Jean-Pierre Bellanger et Pierre-Louis Lapointe, Con-  
seil régional du développement de l'Outaouais

Rosaleen Dickson, Shawville

Yves Frenette, La Société historique de Portneuf

Cameron Nish, Centre de recherche en histoire économi-  
que du Canada français, Université Concordia

Guy Dufresne et Bernard Lanctôt, Frelighsburg

L'Institut d'histoire de l'Amérique française, Denis  
Bertrand

C.I.H. Nicholl, recteur, Université Bishop

André Lefort, Département d'histoire du Canada, Uni-  
versité Bishop



René de Chantal, vice-recteur aux études, Université de Montréal

Département d'histoire de l'Université de Montréal,  
Nicolas Oikonomidès, directeur

J.P. St-Amour, Hull

Robert Després, président, Université du Québec

Marcel Bélanger, Département de géographie, Université Laval

Jean-Rémi Brault, Conservateur en chef de la Bibliothèque nationale, Montréal.

## TABLE DES MATIERES

### INTRODUCTION

|                                          |    |
|------------------------------------------|----|
| 1. Formation du groupe de travail.....   | 6  |
| 2. Le "cadre" du <u>Livre vert</u> ..... | 8  |
| a) Analyse des données.....              | 8  |
| b) Aperçu des difficultés.....           | 13 |
| c) Identification des besoins.....       | 20 |
| 3. Activité du groupe de travail.....    | 22 |
| 4. Perspectives du rapport.....          | 28 |

### PREMIERE PARTIE

#### SITUATION DE LA CULTURE AU QUEBEC

##### Chapitre premier

|                                            |    |
|--------------------------------------------|----|
| L'histoire: urgence d'un redressement..... | 36 |
| 1. L'enseignement de l'histoire.....       | 40 |
| 2. La production historique.....           | 56 |
| 3. La recherche historique.....            | 63 |

##### Chapitre II

|                                  |    |
|----------------------------------|----|
| Autres urgences culturelles..... | 73 |
| 1. La vie du français.....       | 74 |
| 2. L'action culturelle.....      | 79 |
| 3. Les "humanités".....          | 86 |
| 4. Diagnostic.....               | 91 |

##### Chapitre III

|                                |     |
|--------------------------------|-----|
| La recherche.....              | 97  |
| 1. Un Etat dépassé.....        | 98  |
| 2. Absence d'organisation..... | 107 |
| 3. Financement.....            | 120 |

### SECONDE PARTIE

#### LES TACHES NECESSAIRES - L'INSTITUT

##### Chapitre IV

|                                           |     |
|-------------------------------------------|-----|
| Les tâches partagées.....                 | 127 |
| 1. La situation linguistique.....         | 133 |
| 2. De quelques enseignements.....         | 139 |
| 3. Pour une politique scientifique.....   | 144 |
| 4. Vers des consultations organisées..... | 151 |
| 5. Une Académie du Québec.....            | 157 |



|                                                                                      |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Chapitre V                                                                           |     |
| Fonctions et activités de l'Institut.....                                            | 167 |
| 1. Recherches sur la nature de la culture québécoise.....                            | 172 |
| 2. Recherches sur la développement culturel du Québec.....                           | 175 |
| 3. Concertation des études québécoises.....                                          | 178 |
| Chapitre VI                                                                          |     |
| L'Institut: structures et organisation.....                                          | 183 |
| 1. Insertion de l'Institut dans le milieu québécois.....                             | 183 |
| 2. Modèle proposé.....                                                               | 190 |
| 3. Institut québécois de recherche sur la culture: es-<br>quisse d'organigramme..... | 201 |
| CONCLUSION.....                                                                      | 202 |
| ANNEXES                                                                              |     |
| 1. L'enseignement de l'histoire au Québec.....                                       | 208 |
| 2. Les arrêtés en conseil 2176-76 et 2505-76.....                                    | 264 |
| 3. Le chapitre V du <u>Livre vert</u> .....                                          | 270 |
| 4. Le questionnaire de consultation.....                                             | 275 |
| 5. Liste des réponses au questionnaire de consultation...                            | 277 |
| TABLE DES MATIERES.....                                                              | 281 |













**L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC**  
**SERVICE DE LA REPROGRAPHIE**  
Mars 1977

Conception et réalisation:  
Direction des communications  
Ministère des Affaires culturelles